

VILLE DE MONFERMEIL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conseil municipal du 26 novembre 2025



Sommaire

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

	Page
Introduction	6
Cadre réglementaire	8
I. Eléments de contexte	11
1. Conjoncture économique	12
2. Inflation	15
3. Evaluation des taux de directeurs à 10 ans	18
4. Loi de finances pour 2025	20
II. Situation financière de la Ville de Montfermeil (rétrospective)	26
1. Epargne brute & éléments explicatifs	27
2. Investissements et structure de financement	39
3. Structure de la dette	42
4. Les flux financiers liés à la MGP/EPT	45
5. Réforme du potentiel financier	47
6. Rappel des impacts de la création de la MGP sur les dotations de la commune	51

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

	Page
III. Grandes orientations	55
1. Soutenir et moderniser l'administration pour renforcer l'efficience de nos politiques publiques	57
2. Positionner et faire rayonner la ville au sein du territoire	74
3. Faire de Montfermeil une ville éducative et durable	102
4. Faire de la qualité de vie, la marque de Montfermeil	114
5. Un programme d'investissement soutenu	125
IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines	130
1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel	132
2. La durée effective de travail	140
3. L'évolution de la masse salariale	142

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

	Page
V. Stratégie financière	157
1. Objectifs financiers de la Collectivité	158
2. Orientations budgétaires pour 2026	160
3. Orientations budgétaires pour 2026 – budget annexe parking souterrain	169
VI. Annexe portant sur le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	171
1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune	172
2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes relatif aux politiques publiques	182

Introduction

Un projet de budget prudent

- ✓ Dans un contexte marqué par l'incertitude économique, les tensions géopolitiques et les rigidités croissantes de l'intercommunalité, la commune de Montfermeil se trouve à un carrefour budgétaire exigeant.
- ✓ Malgré les aléas nationaux et les déséquilibres territoriaux, notre priorité reste inchangée : garantir la continuité et la qualité du service public local, pilier essentiel de la cohésion sociale et du développement de notre ville.
- ✓ Le projet de loi de finances pour 2026, dont les contours définitifs pourraient encore alourdir la charge des collectivités, nous impose une vigilance accrue. Montfermeil, étouffée financièrement par un modèle intercommunal qui, loin de mutualiser les richesses, creuse les inégalités entre territoires, doit aujourd'hui concilier prudence budgétaire et ambition pour ses habitants.
- ✓ Ce budget 2026 porte la volonté d'anticiper et d'adapter nos choix financiers, afin de préserver notre capacité d'action et de maintenir une dynamique de projets au service de tous. C'est dans cet esprit de responsabilité et de résilience que nous vous proposons d'échanger sur les orientations budgétaires pour 2026.

« Envisager le pire, espérer le meilleur » telle est la citation qui guidera ces orientations budgétaires.

Cadre réglementaire

Cadre réglementaire du Rapport d'orientations budgétaires

“

Les principes et objectifs définis par le décret n°2016-841 du 24 Juin 2016 :

- Améliorer et moderniser la communication des stratégies financières et prospectives budgétaires ;
- Renforcer la transparence et dynamiser les échanges entre les élus au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités de la collectivité ;
- Être adopté dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget.

Le contenu du Rapport d'orientations budgétaires

Les orientations budgétaires

→ Présenter les orientations et les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les prévisions de gestion de la dette

→ Exposer les prévisions d'évolution de la dette en adéquation avec les programmes d'investissement en cours et à venir, ainsi que l'évolution des besoins de financement.

Les modalités d'évolutions des ressources humaines

→ Présenter la structure de la masse salariale, les perspectives d'évolution et les éventuelles réorganisations structurelles à venir.

I. Eléments de contexte

1. Conjoncture économique



I. Eléments de contexte

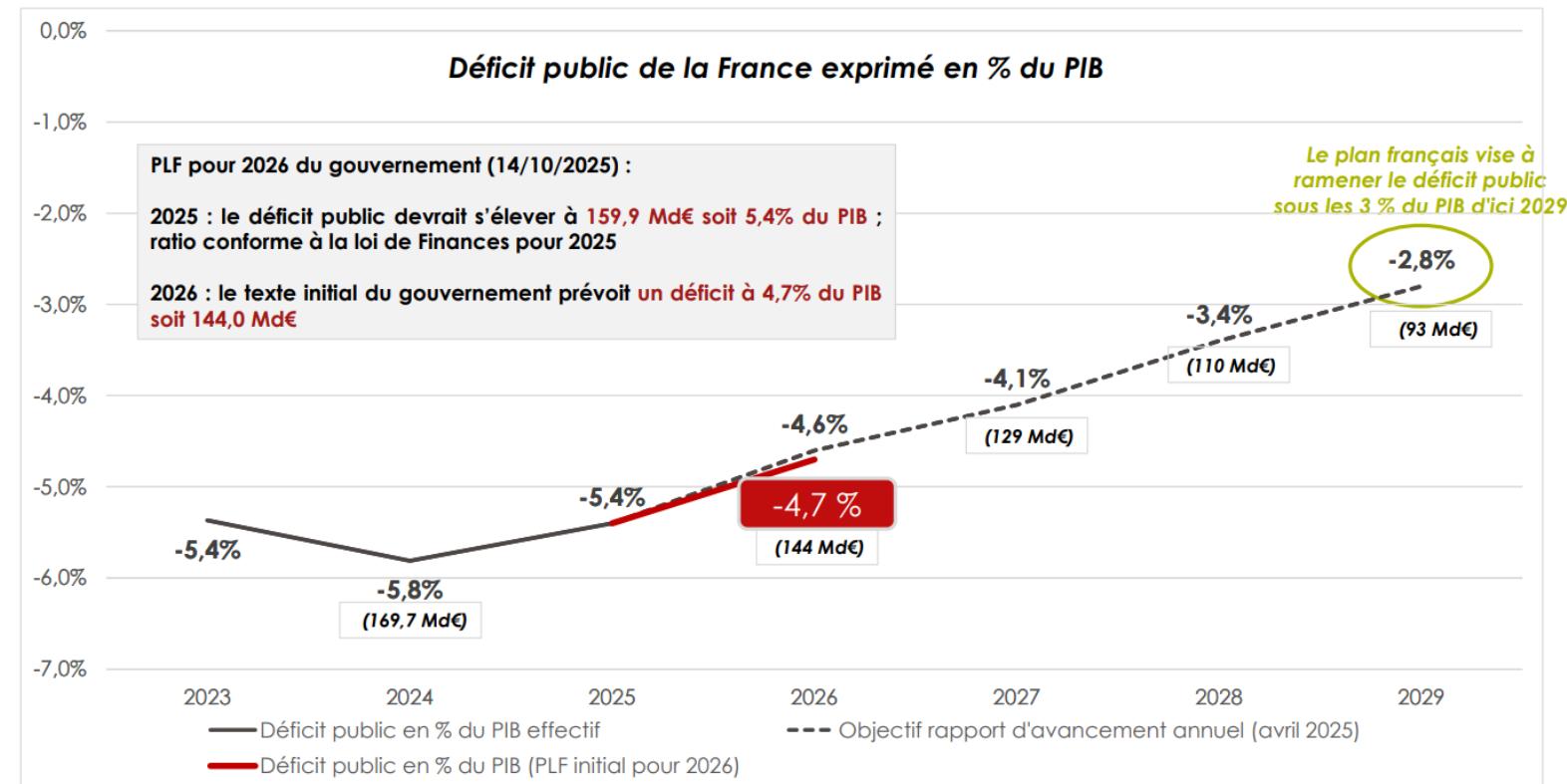
Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

1. Conjoncture économique

Le déficit public en fin d'exercice sera conforme aux prévisions du PLF 2025 soit une projection à 5,4% du PIB évalué à 159 milliards d'euros.

Le PLF 2026 s'oriente donc vers un retour à -3% du PIB à compter en 2029 avec un trajectoire à -4,6 % du PIB en 2026.

Les administrations publiques locales seront donc mises à contribution car la couverture de leur besoin de financement d'investissement par l'emprunt (11,4 milliards d'euros) est considéré comme un déficit public.



Données issues du PLF

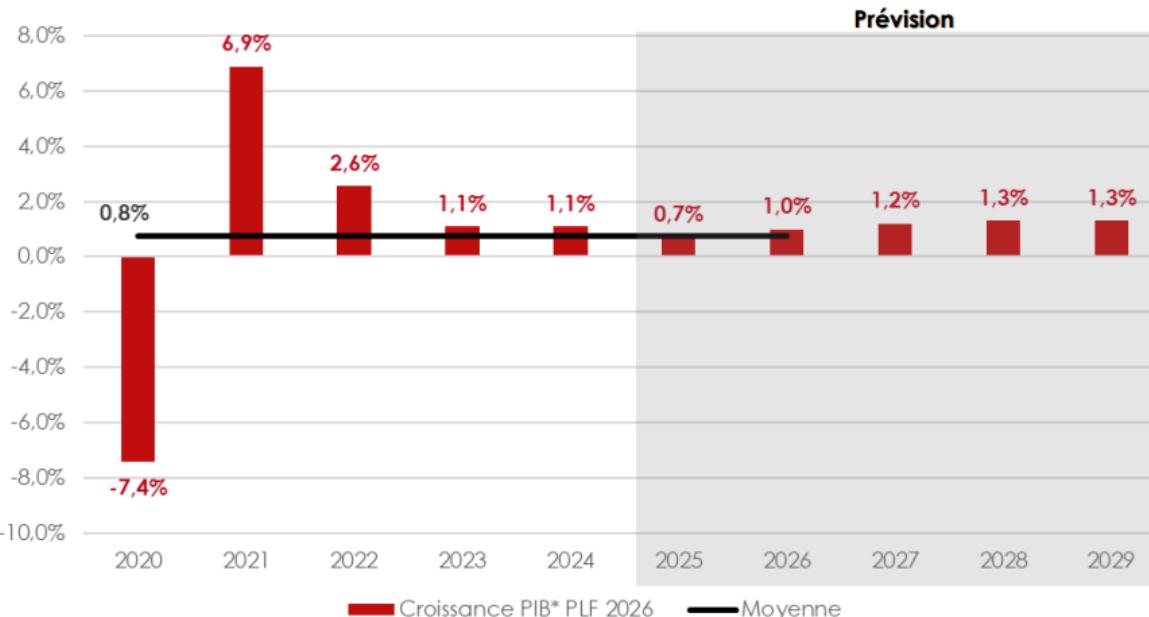
I. Eléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

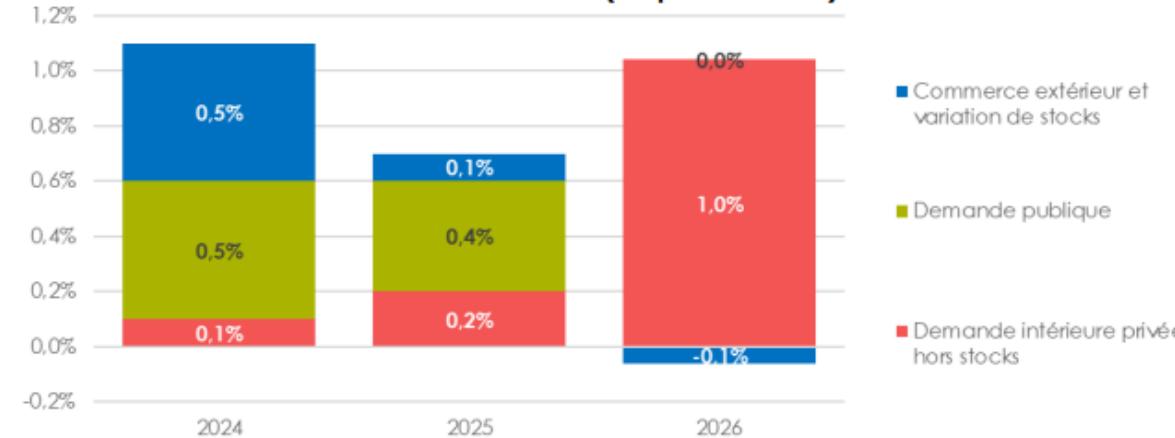
1. Conjoncture économique

	Réalisation					Prévision				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Croissance PIB* PLF 2026	-7,4%	6,9%	2,6%	1,1%	1,1%	0,7%	1,0%	1,2%	1,3%	1,3%
Moyenne 2020-2026					0,8%					

* Corrigé des jours ouvrables



Contribution à la croissance du PIB (en points de PIB)



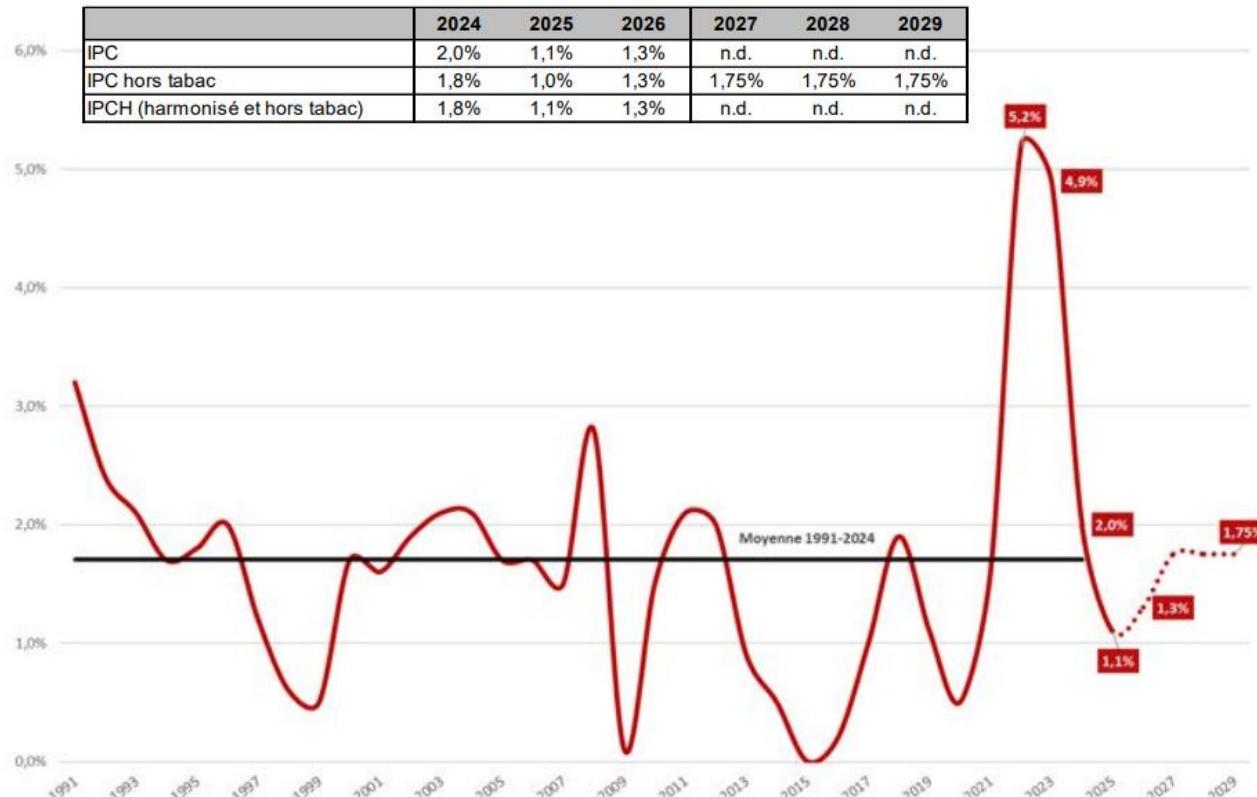
En 2026, il est prévu au PLF une évolution de la croissance du PIB de 1%. La croissance du PIB repose sur plusieurs composantes à savoir le commerce extérieur, la demande publique et la demande intérieure privée. L'évolution telle qu'envisagée au PLF suppose que la croissance ne repose qu'exclusivement sur l'évolution de la demande intérieure privée (investissement privé : entreprises ...). A noter que la demande intérieure reste insuffisante par rapport à la capacité de production du pays (1.2% potentiel soit 0.2 points d'écart de production).

2. Inflation

I. Eléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

2. L'inflation



Source INSEE- Ressources consultants

Il est prévu une inflation de 1.1% en 2025 et de 1.3% en 2026.

Comme indiqué précédemment, la prévision d'inflation est portée à 2,5% au PLF 2025. Le Haut Conseil des Finances Publiques juge cette prévision plausible.

I. Eléments de contexte

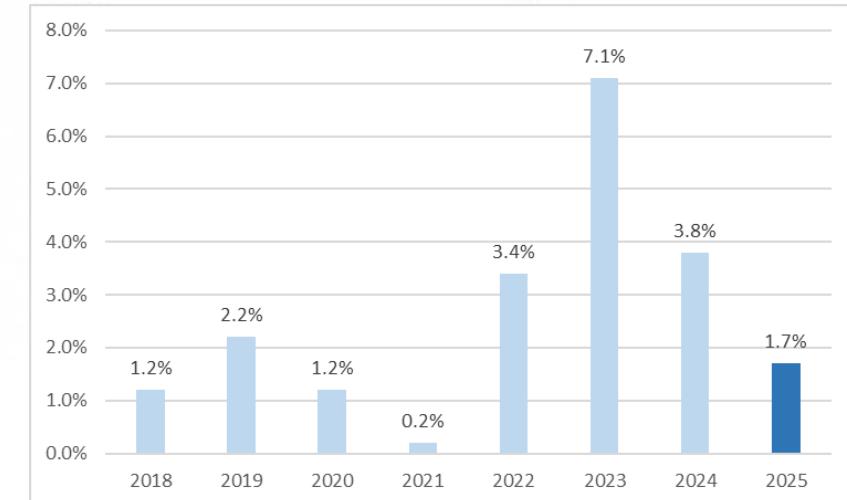
2. L'inflation

Revalorisation des valeurs locatives cadastrales sur 2026

La revalorisation des valeurs locatives cadastrales, lesquelles servent de base au calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires augmenterait de 1.0% (sous réserve de l'évolution de l'IPCH provisoire d'octobre 2025).

Pour rappel, les bases des locaux d'habitation et de locaux industriels sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé constatée entre novembre N-1 et novembre N-2.

Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales depuis 2018



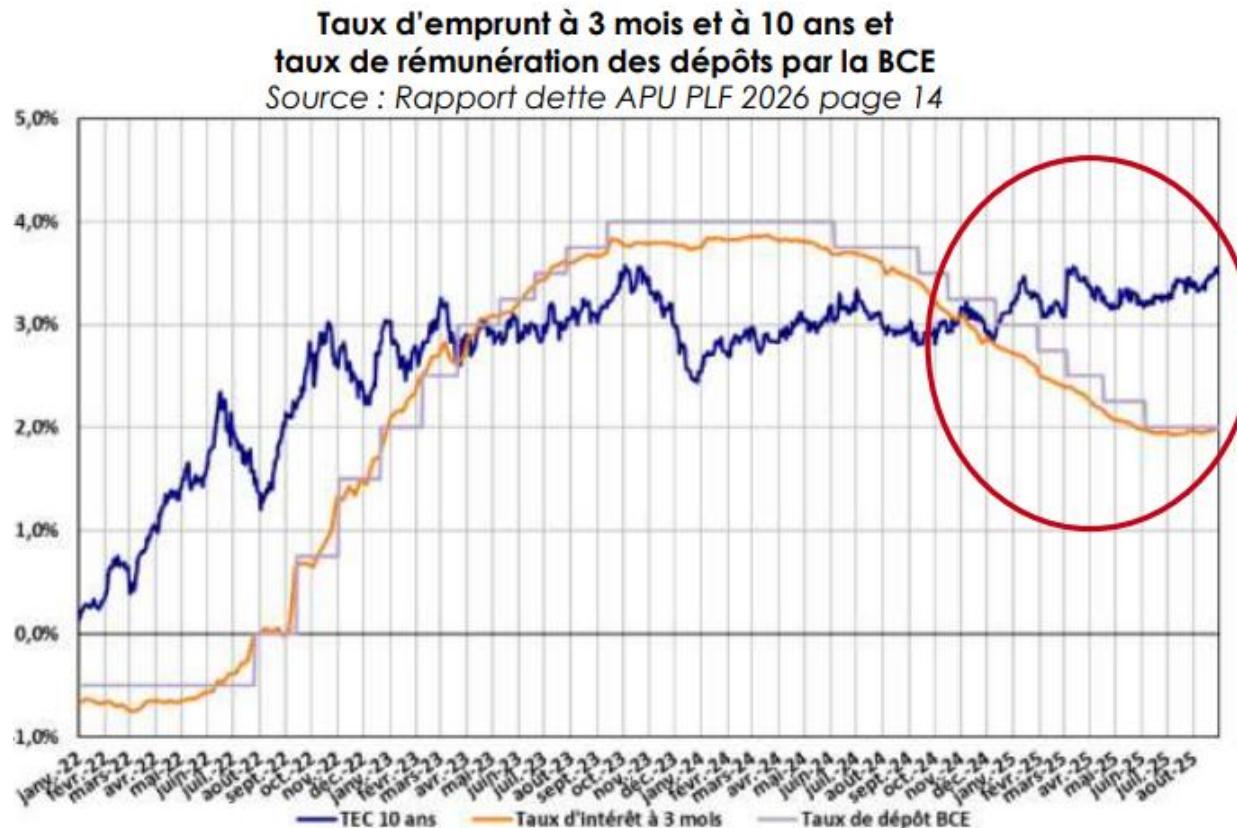
3. Evolution des taux directeurs à 10 ans



I. Eléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

3. Evolution des taux directeurs à 10 ans



Hypothèses PLF 2026

	2024	2025	2026
PIB en Md€	2 920	2 986	3 061
Dette publique en Md€	3 305	3 461	3 608
Dette publique en % du PIB	113,2%	115,9%	117,9%
Charge de la dette en Md€	44,5	52,4	60,4
Taux d'intérêt instantané APU	1,3%	1,5%	1,7%
Taux OAT à 10 ans	3,0%	3,40%	3,80%
PIB	1,1%	0,7%	1,0%
Déflateur PIB	2,10%	1,50%	1,50%
PIB nominal	3,3%	2,3%	2,5%

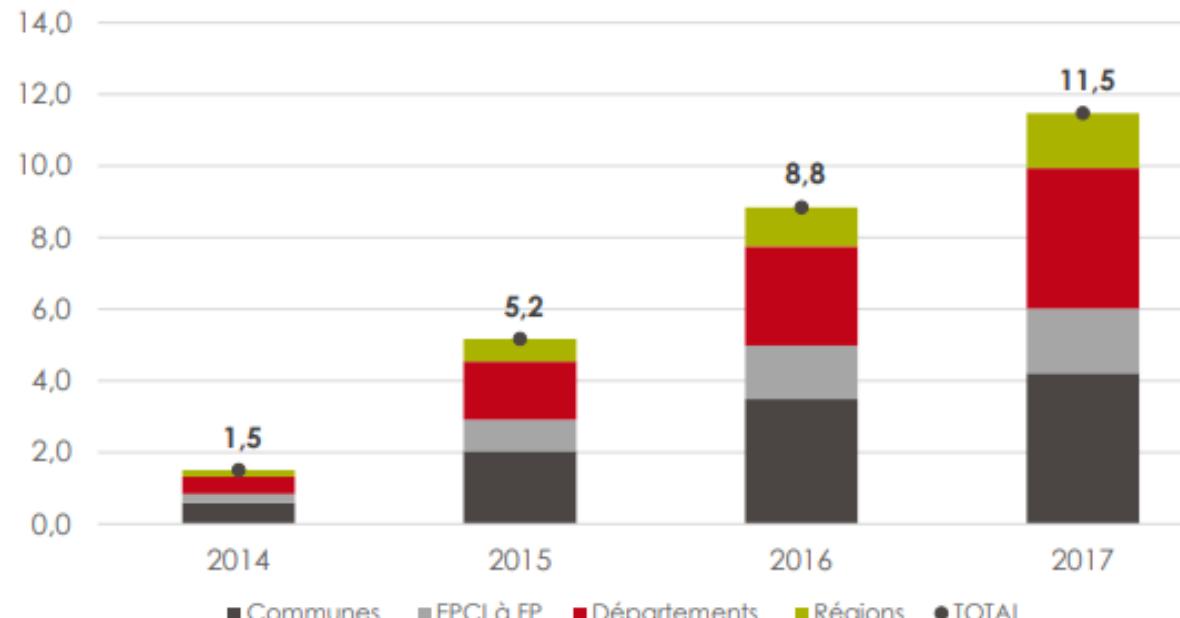
Les taux directeurs poursuivent leur évolution de 3.7% fin 2025 pour atteindre 4% en 2028. Cette évolution de taux a un impact direct sur la charge de la dette.

4. Loi de finances

1. Eléments de contexte

4. Loi de finances : mesures rétrospectives appliquées aux collectivités

Ponctions opérées sur la DGF des collectivités locales au titre de la contribution au redressement des finances publiques (2014-2017)

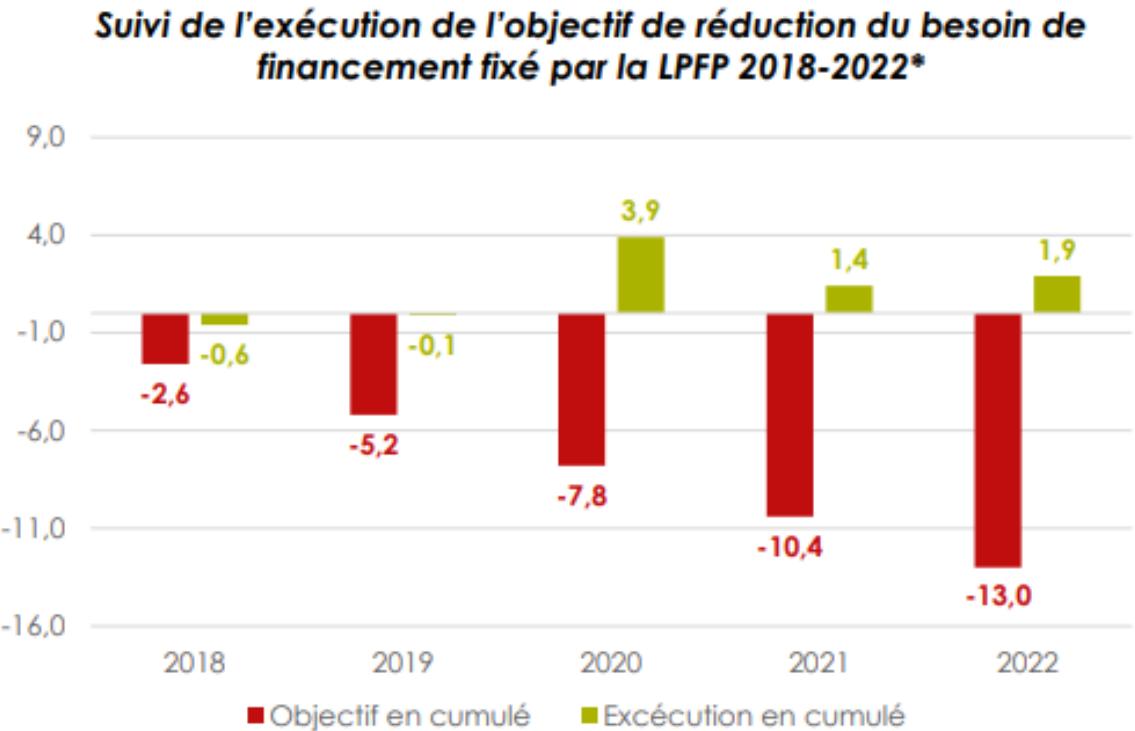


Période 2014-2017 :

Des ponctions ont été opérées par un prélèvement sur la DGF en recettes dans l'objectif que les collectivités identifient des dépenses à réduire ou d'autres ressources éventuelles à mobiliser.

I. Eléments de contexte

4. Loi de finances : mesures rétrospectives appliquées aux collectivités



Période 2018-2022 :

Des ponctions par une règle venant limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement ont été réalisées (dits Contrats de cahors issus de la loi de programmation des finances publiques) dans l'objectif que les collectivités disposent de plus d'autofinancement et sollicitent moins l'emprunt pour couvrir leurs besoins de financements (en rapport à la section d'investissement).

I. Eléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

4. Loi de finances : mesures rétrospectives appliquées aux collectivités

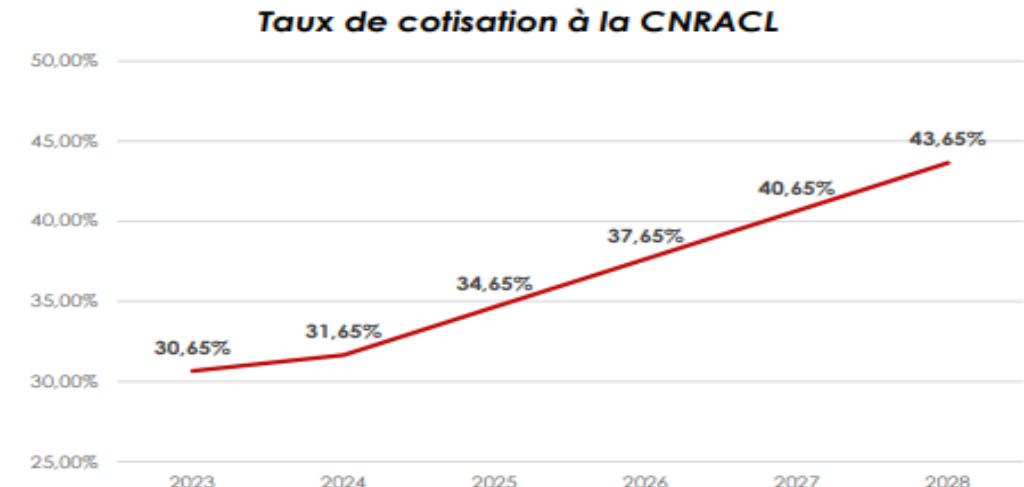
Rappel des mesures du PLF 2025 :

En 2025, un ensemble de mesures ont visé à réduire les recettes des collectivités :

- Par l'écrêtement de la dynamique de TVA qui représentait un gel en valeur des produits de TVA affecté au collectivités entre 2024 et 2025, soit -1.2 Milliards d'euros ;
- Par la mise en place du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales dit DILICO qui vise à prélever 2% des recettes réelles de fonctionnement. Quelques critères permettent d'exonérer certaines communes de ce dispositif tels que le critère de classement du DSU ;
- Par la ponction sur les dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pour 0.5 milliard d'euros ;
- Par la baisse de dotations d'équipement et subventions, comme le fonds vert par exemple pour 1.3 milliard d'euros.

La hausse des taux de Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) amorcée en 2024 à concurrence de +3 points par an entre 2025 et 2028 soit 13 points au total impactera les collectivités de 4.1 milliards d'euros soit une hausse de 5% des frais de personnel (80 milliards d'euros en 2024).

Cette contribution à la réduction du déficit de cette caisse de retraite représente 11% du taux d'épargne brute et 21% du taux d'épargne nette des collectivités. La caisse retrouvera un équilibre budgétaire en 2028 mais sera de nouveau en déséquilibre par la suite (en projection).



I. Eléments de contexte

4. Loi de finances : mesures envisagées

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

6 mesures principales sont prévues au PLF 2026 :

- **L'évolution des taux de cotisation de la CNRACL (+7 points depuis 2024)** ce qui représentera 2.2 milliards d'euros en 2026 pour les collectivités locales
- **La réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités** : avec une ponction sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle de 527 millions d'euros, la réduction de 25% des compensations de foncier bâti et de CFE des locaux industriels soit 1.2 milliards d'euros et la limitation de la croissance du FCTVA à concurrence de 735 millions d'euros par la suppression du FCTVA en fonctionnement (en 2027 ou 2028 selon le régime de la collectivité) et le décalage d'un an du versement des FCTVA pour les EPCI.
- **La baisse des crédits des dotations d'équipement** principalement de fonds vert qui ne représentera de 650 millions d'euros (contre 2.5 milliards d'euros au PLF 2024)
- **Le gel de la TVA par l'écrêttement** de la croissance future de la TVA soit -1.3 milliards d'euros de recettes en moins pour les collectivités
- **L'évolution du DILICO** (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) 2026 avec une attente à 1.7 milliards au PLF 2026 (nets de reversements)
- **La poursuite des prélèvements sur les dotations en 2026** : mesures résultantes des anciens PLF (non valorisé dans le tableau ci-contre)

Soit une contribution de 10.3 milliards d'euros

Evaluation de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques en 2025 et 2026

Montants en M€	2025	2026
Impacts hausse taux cotisation à la CNRACL	1 274	2 230
Total des charges supplémentaires (A)	1 274	2 230
Impacts "variables d'ajustement" (DCRTP, ex-FDPTP et dot ²)	-487	-1 014
Ponction compensations FB/CFE des locaux industriels		-1 167
Impacts des mesures sur le FCTVA		-735
Impacts mesure LF 2025 "gel de la TVA"	170	-1 325
Impacts DILICO	-1 000	-1 667
Mise en répartition du fonds de sauvegarde abondé		300
Total des recettes en moins (ou en plus) (B)	-1 317	-5 607
Contribution redressement des finances publiques (C) = (A) + (B)	2 591	7 837
Impacts dotations d'équipement et subventions ministères (D)	-1 267	-2 447
Contribution redressement des FP y.c. dotations d'équip. (C) + (D)	3 858	10 284

I. Eléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

4. Loi de finances : mesures envisagées

La fusion de 3 fonds en un seul fonds nommé Fond d'investissement des territoires

La fusion des fonds d'investissements : DETR, DSIL et DPV avec une enveloppe de 1.4 milliards d'euros soit -200 millions d'euros (versus 2024) avec un nouveau fond nommé **Fond d'investissement des territoires (FIT)** avec des critères qui conduiront à soutenir les départements les moins peuplés.

La répartition du FIT à chaque département bénéficiera d'un **dispositif de garantie progressif** :

En 2026, il sera garanti : 90% des DETR et DPV puis 70% de la DSIL des montants attribués en 2024. L'éligibilité au dispositif du FIT sera pas forcément garantie jusqu'en 2027.

En 2028, l'enveloppe ne pourra varier que de +/- 3 % par an. L'éligibilité des villes actuelles aux fonds précitées ne sera plus garantie en 2028.

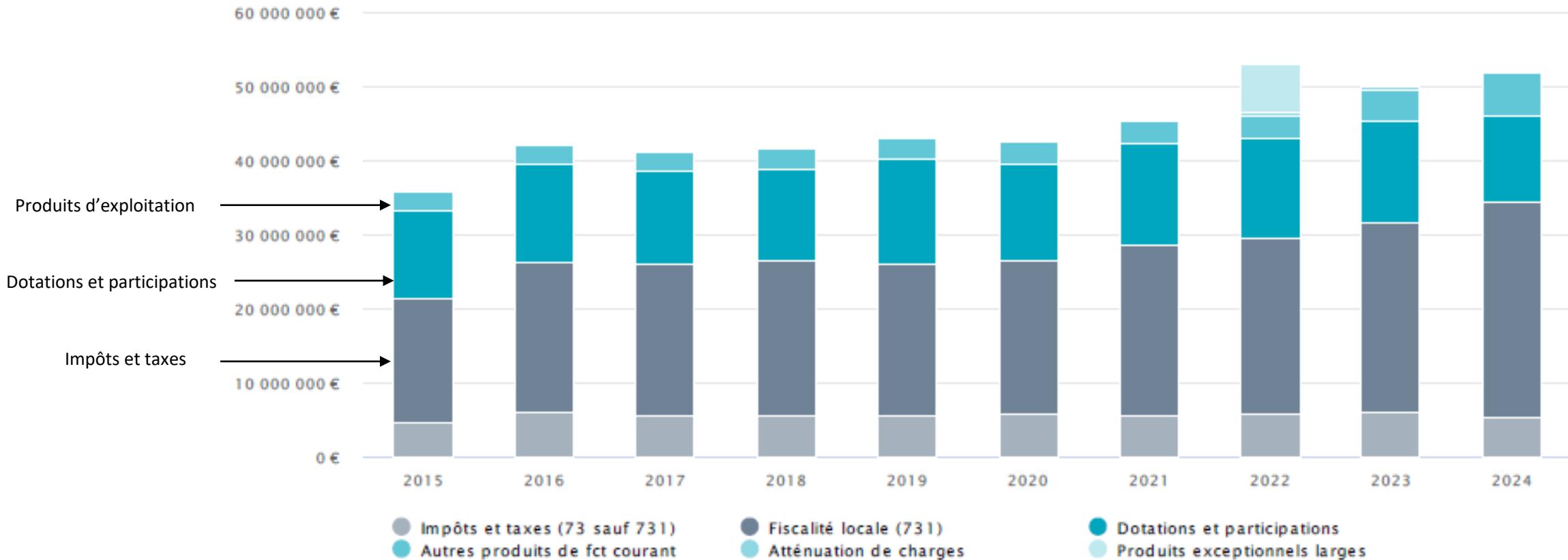
L'attribution de ce fonds sera décidée par le biais d'une commission composée des représentants des maires des communes éligibles et des présidents d'EPCI éligibles au fonds selon le fonctionnement de la DETR.

II. Situation financière de la Ville de Montfermeil (retrospective)

1. Epargne brute & éléments explicatifs



1. Epargne brute & éléments explicatifs

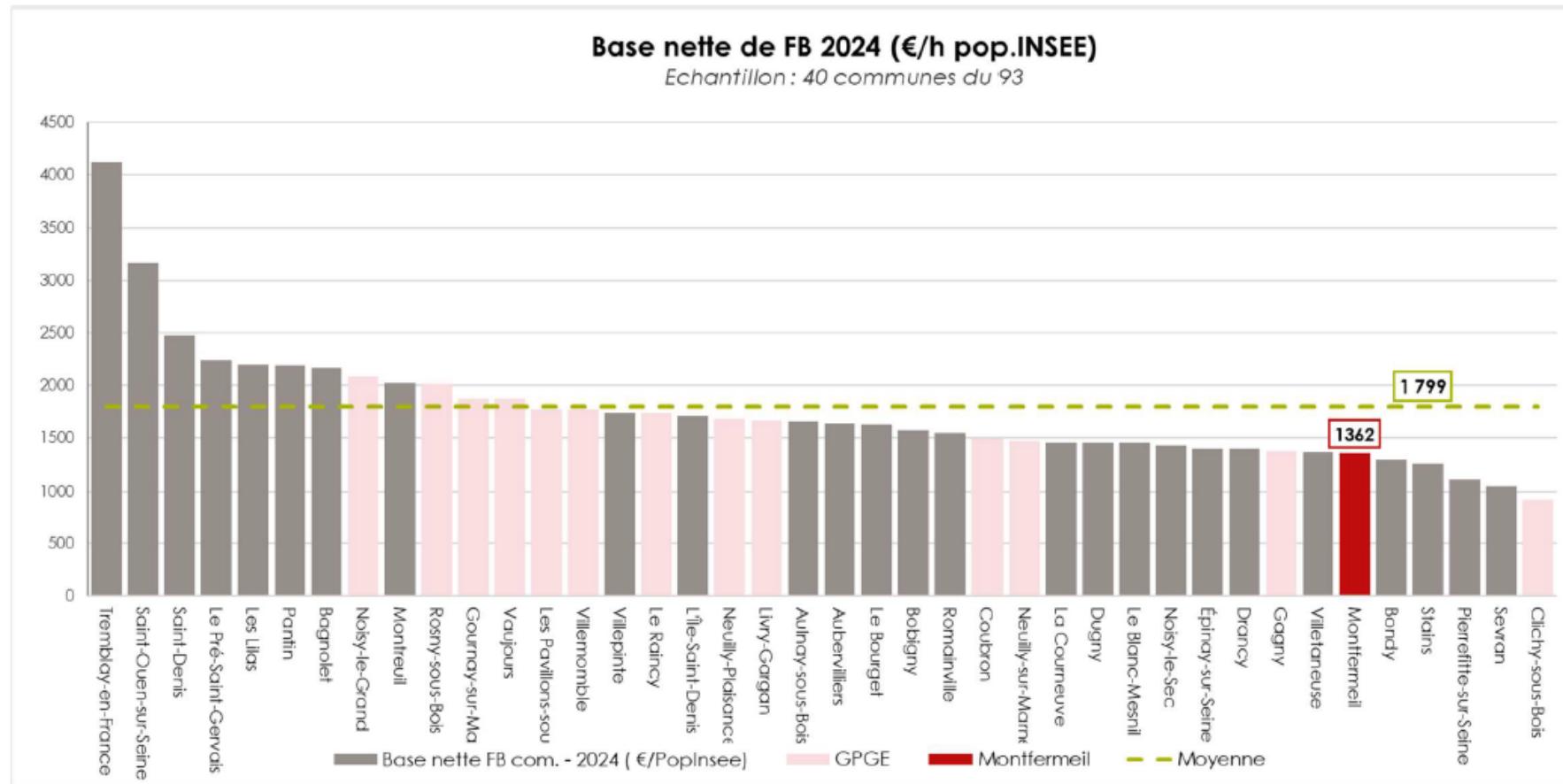


La dynamique des recettes en 2024 varie sous l'effet des impôts et taxes et des dotations et participations. Pour mémoire, le chapitre 73 impôt et taxes intègre le FSRIF. Le niveau des contributions directes a été supérieur en 2024 par rapport à 2023 et a représenté 27.7 M€ .

1. Epargne brute & éléments explicatifs

L'évolution des contributions directes dépend de trois facteurs :

1-L'évolution de l'assiette des biens soumis. Ainsi, la base nette de foncier bâti par habitant en 2024 reste très en deçà de la moyenne départementale.



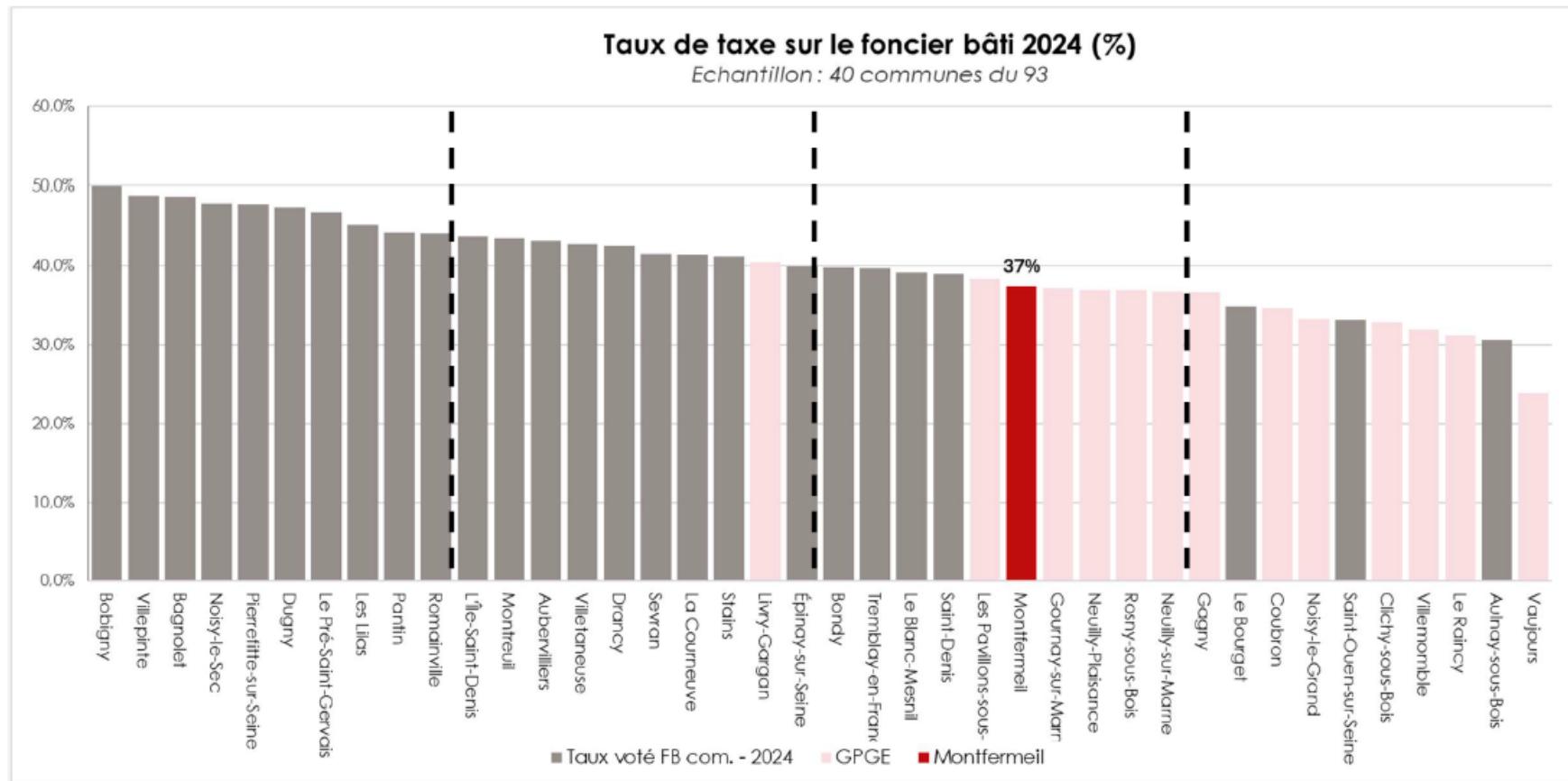
1. Epargne brute & éléments explicatifs

2-Le coefficient d'actualisation forfaitaire qui vient faire évoluer les bases (indexation sur l'inflation) :

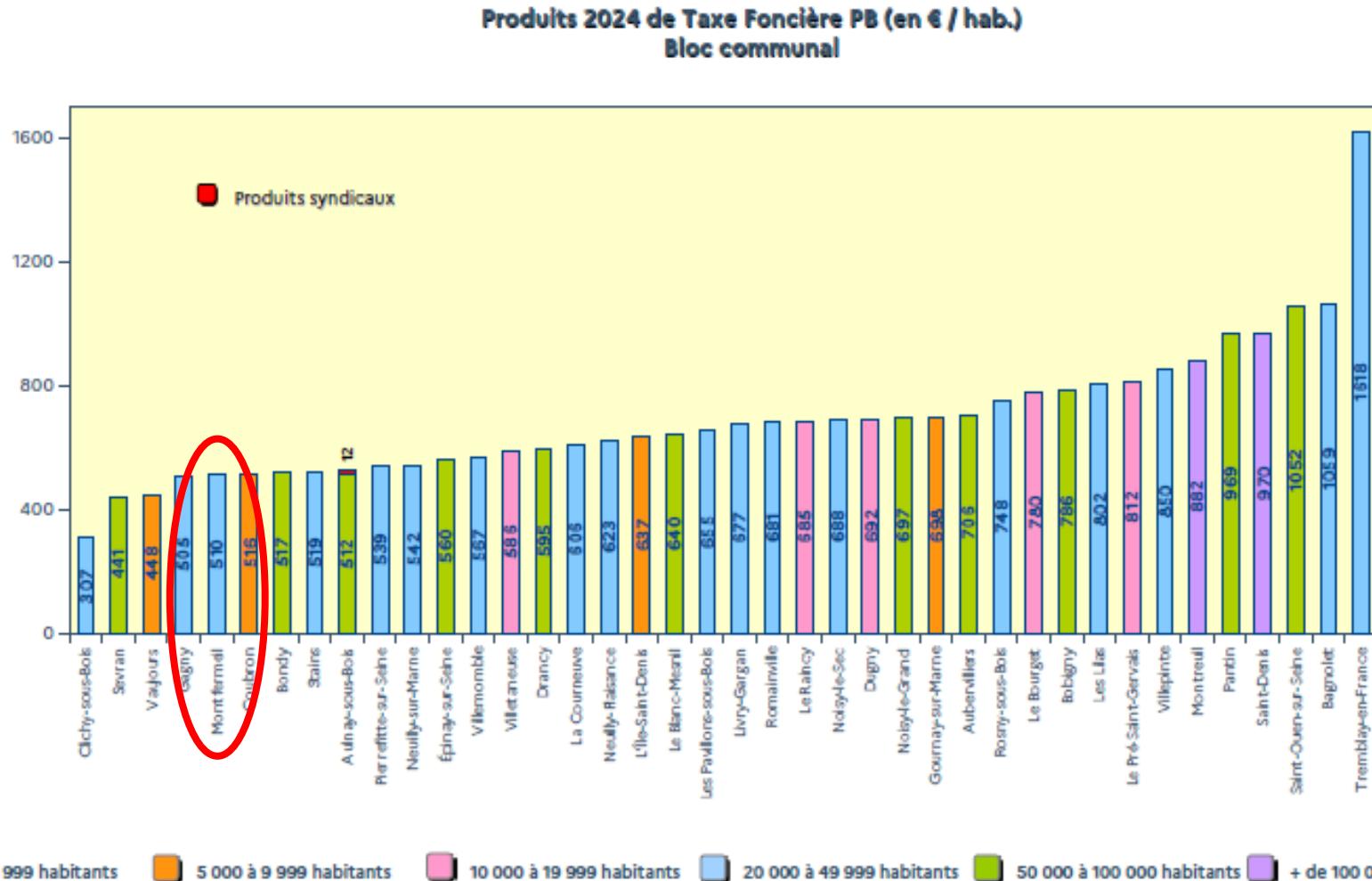
	Moy.	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23
Coefficient d'actualisation TH	1,022	1,010	1,004	1,012	1,022	1,009	1,002	1,034	1,071	1,039
Coefficient d'actualisation FB	1,023	1,010	1,004	1,012	1,022	1,012	1,002	1,034	1,071	1,039
Coefficient d'actualisation FNB	1,023	1,010	1,004	1,012	1,022	1,012	1,002	1,034	1,071	1,039
Indice d'actualisation CFE	1,007	1,010	1,004	1,012	1,003	1,004	1,007	1,007	1,008	1,009

1. Epargne brute & éléments explicatifs

3-Le taux de foncier bâti de la commune (37.3%) se situe dans le deuxième quartil de l'échantillon et reste 2 points en dessous de la médiane.



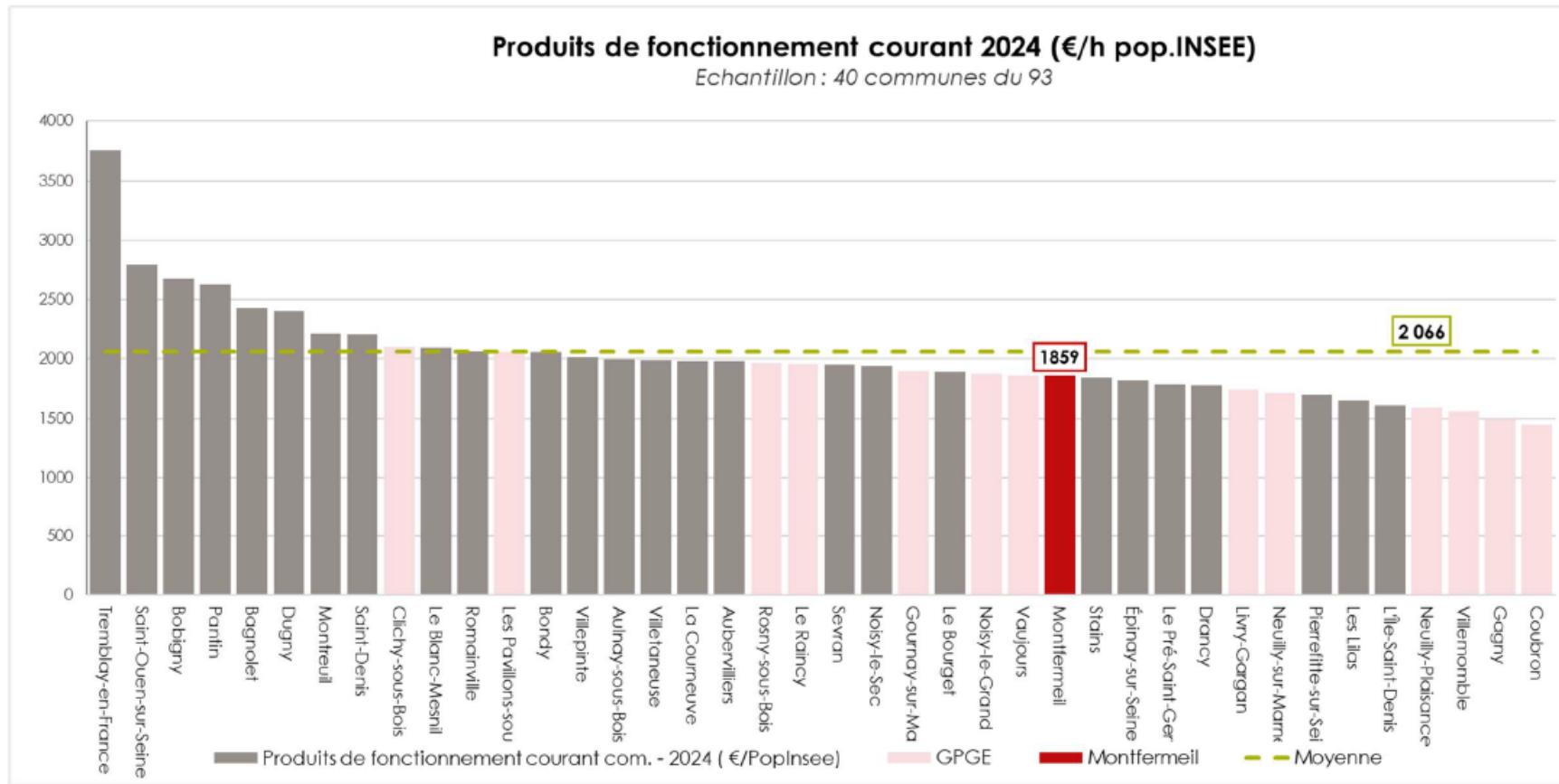
1. Epargne brute & éléments explicatifs



L'application de la base et du taux conduisent à un produit de foncier bâti par habitant de 510 €/ habitant qui reste très en deçà de la moyenne du département.

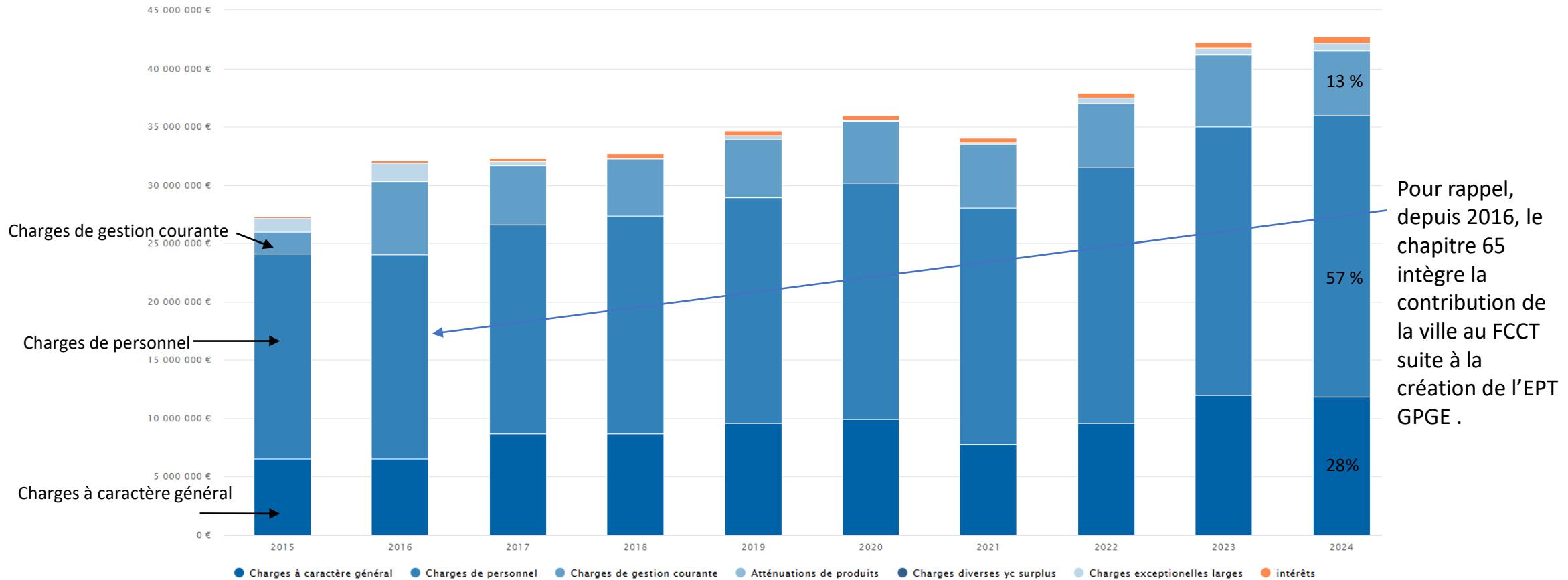
1. Epargne brute & éléments explicatifs

Les produits de fonctionnement courant de la commune s'élèvent à 1859€/h. Ils sont aussi inférieurs à la moyenne de l'échantillon du 93.



1. Epargne brute & éléments explicatifs

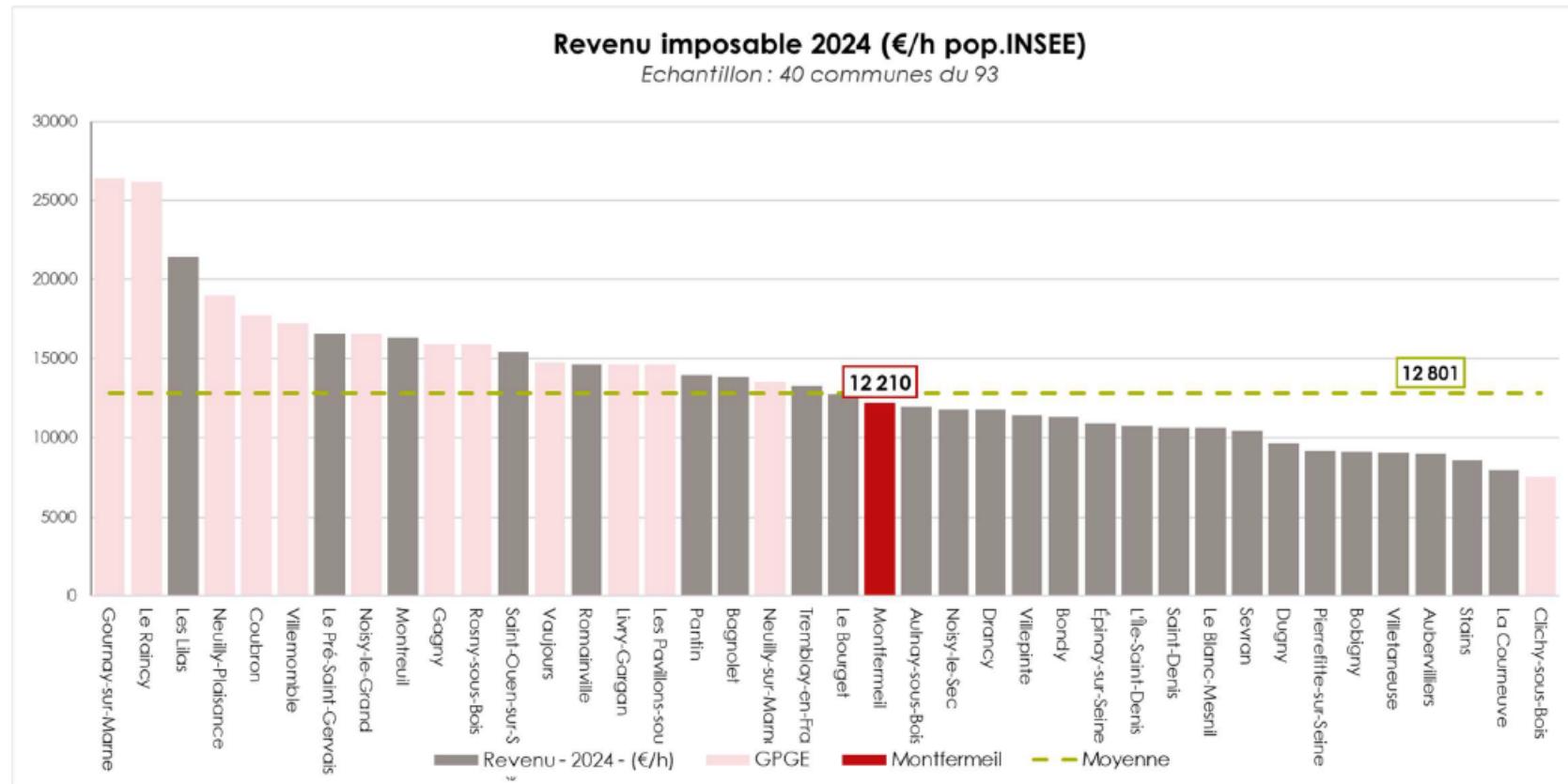
Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025



Au cours de l'année 2023, la masse salariale a progressé entre 2020 et 2024 de +3.94 millions d'euros (voir chapitre consacré au DOB). L'évolution du chapitre 65 intègre la contribution au FCCT ainsi que des contributions obligatoires telles que la participation au financement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris. Les charges de gestion courante ont légèrement évolué entre 2023 et 2024. Les charges à caractère général sont léger recul de 1.5% et s'établissent à 11.8 M€.

1. Epargne brute & éléments explicatifs

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

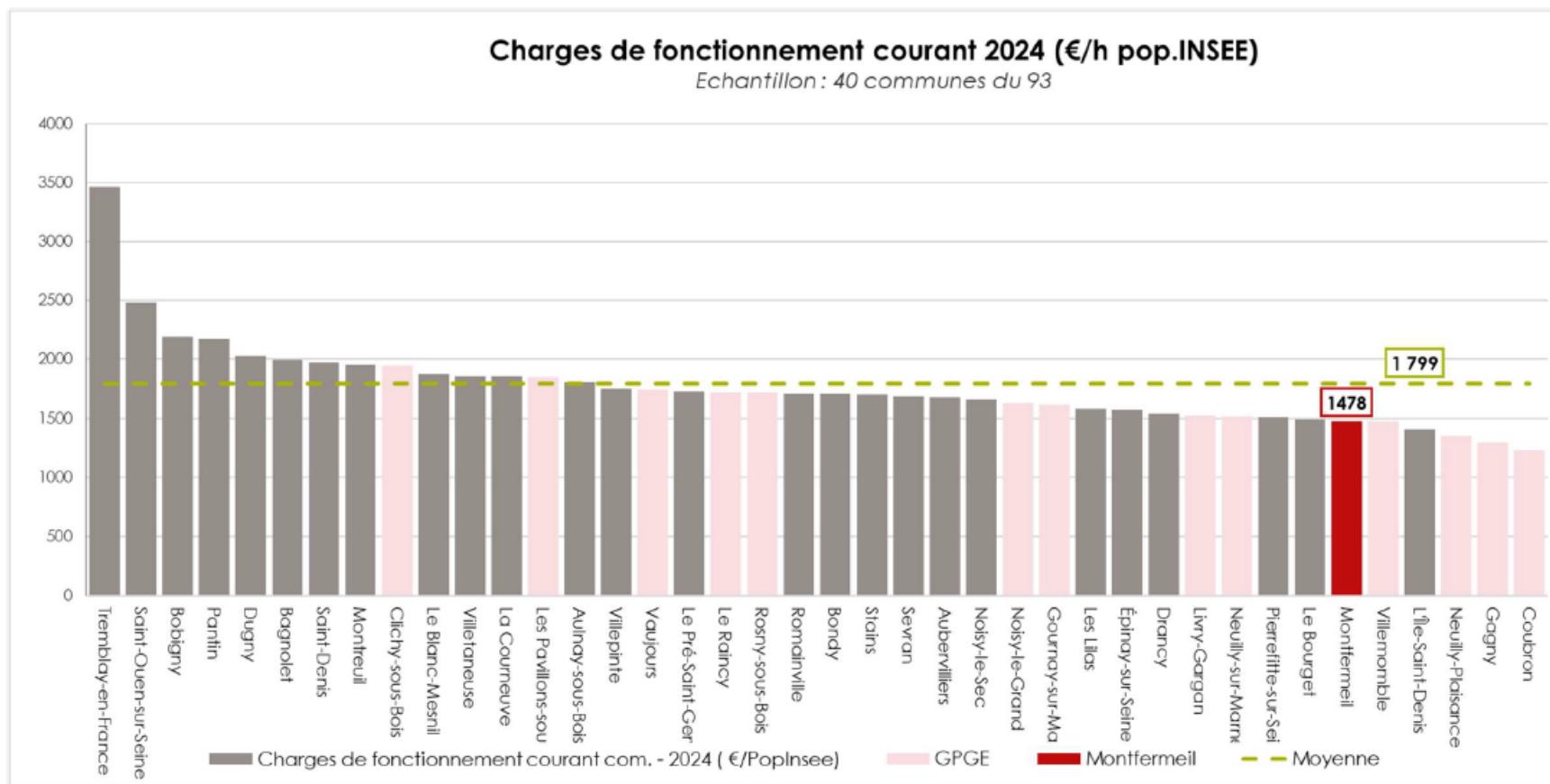


La population Montfermeilloise est une population dont les besoins en matière de services publics sont importants. Le revenu imposable par habitant de la commune est légèrement inférieur à la moyenne de l'échantillon avec 12210€/h. Avec Clichy, ce sont les communes au revenu imposable par habitant les plus faibles de GPGE, les 12 autres communes étant toutes au dessus de la moyenne. De plus, sur la période 2015-2024, le revenu imposable de la commune n'a évolué que 9,7%, soit 3,4 points de moins que la moyenne des communes du Département. Par ailleurs, Montfermeil a une part bien plus conséquente que dans les autres communes de bénéficiaires d'aides personnalisées au logement. **Ces indicateurs conjugués au revenu par habitant, reflètent un niveau richesse de la population plus faible que la moyenne.**

1. Epargne brute & éléments explicatifs

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Montfermeil dépense 1478€/h en charges de fonctionnement courant soit 18% de moins que la moyenne des communes. La capacité financière de la commune tient à sa capacité à mobiliser des recettes ainsi que son pilotage de la dépense. Ainsi, malgré des dotations en baisse elle a su préserver sa capacité financière.



1. Epargne brute & éléments explicatifs

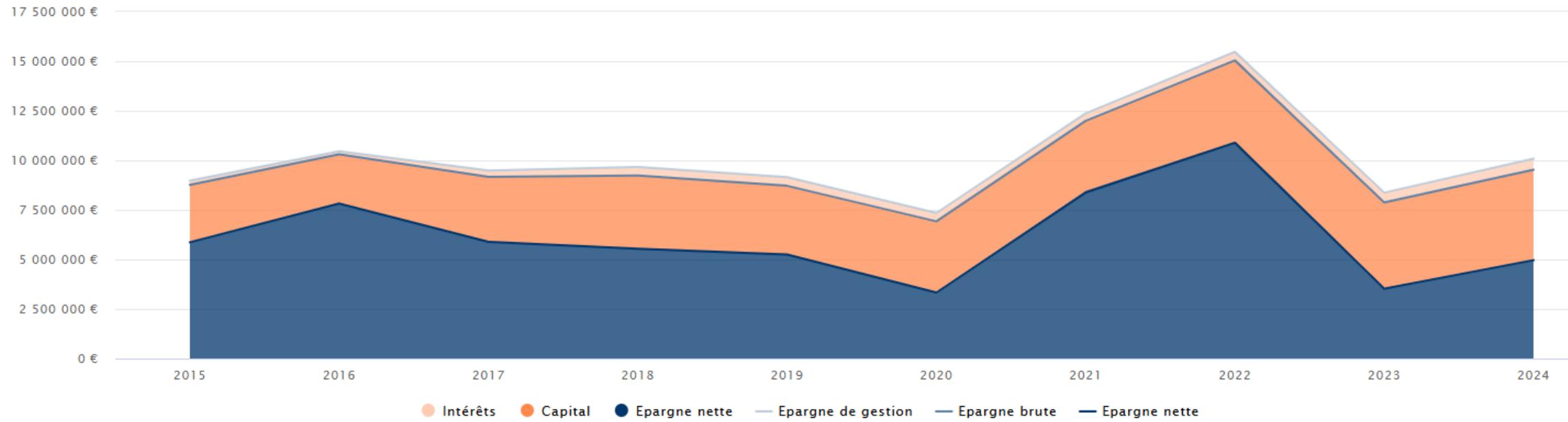
€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	36 027 468,26	42 315 290,00	41 454 239,81	41 726 709,17	43 296 317,66	42 846 858,63	45 695 421,20	46 611 818,41	49 963 556,03	52 251 913,25
- Charges de fonctionnement courant	25 957 766,31	30 313 959,00	31 729 621,19	32 237 330,08	33 914 977,83	35 457 361,59	33 485 122,20	36 985 083,81	41 212 742,99	41 531 222,33
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	10 069 701,95	12 001 331,00	9 724 618,62	9 489 379,09	9 381 339,83	7 389 497,04	12 210 299,00	9 626 734,60	8 750 813,04	10 720 690,92
+ Solde exceptionnel large	-1 102 063,41	-1 542 260,00	-242 881,75	171 859,66	-223 950,76	-40 156,94	160 404,66	5 850 923,03	-381 698,31	-635 860,33
= Produits exceptionnels larges*	57 631,47	78 846,00	39 170,41	243 556,98	79 082,20	83 293,06	323 558,82	6 335 214,51	140 478,44	549,77
- Charges exceptionnelles larges*	1 159 694,88	1 621 106,00	282 052,16	71 697,32	303 032,96	123 450,00	163 154,16	484 291,48	522 176,75	636 410,10
= EPARGNE DE GESTION (EG)	8 967 638,54	10 459 071,00	9 481 736,87	9 661 238,75	9 157 389,07	7 349 340,10	12 370 703,66	15 477 657,63	8 369 114,73	10 084 830,59
- Intérêts	202 309,40	156 083,00	310 057,81	423 848,67	441 461,41	424 500,10	380 159,54	435 112,42	489 352,80	558 381,78
= EPARGNE BRUTE (EB)	8 765 329,14	10 302 988,00	9 171 679,06	9 237 390,08	8 715 927,66	6 924 840,00	11 990 544,12	15 042 545,21	7 879 761,93	9 526 448,81
- Capital	2 897 951,70	2 486 861,00	3 284 497,37	3 691 183,73	3 468 538,36	3 591 607,90	3 604 976,03	4 151 973,70	4 350 739,02	4 561 288,00
= EPARGNE NETTE (EN)	5 867 377,44	7 816 127,00	5 887 181,69	5 546 206,35	5 247 389,30	3 333 232,10	8 385 568,09	10 890 571,51	3 529 022,91	4 965 160,81

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'épargne brute est l'indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute s'établit en 2024 avec plus de 9,5 M€. Le niveau d'épargne de l'année 2024 reste satisfaisant malgré une évolution contenue des dépenses sur 2024.

Ce propos est à tempérer au regard des incertitudes qui pèsent sur les finances de la commune tant pour sa contribution actuelle et future au redressement des finances publiques (avec une incidence sur ses recettes) que les évolutions exogènes qui pèsent sur ses dépenses.

1. Epargne brute & éléments explicatifs



La capacité d'épargne dite de gestion de la collectivité est traduite graphiquement ci-dessus (comme la somme de l'épargne nette, du remboursement du capital et des intérêts).

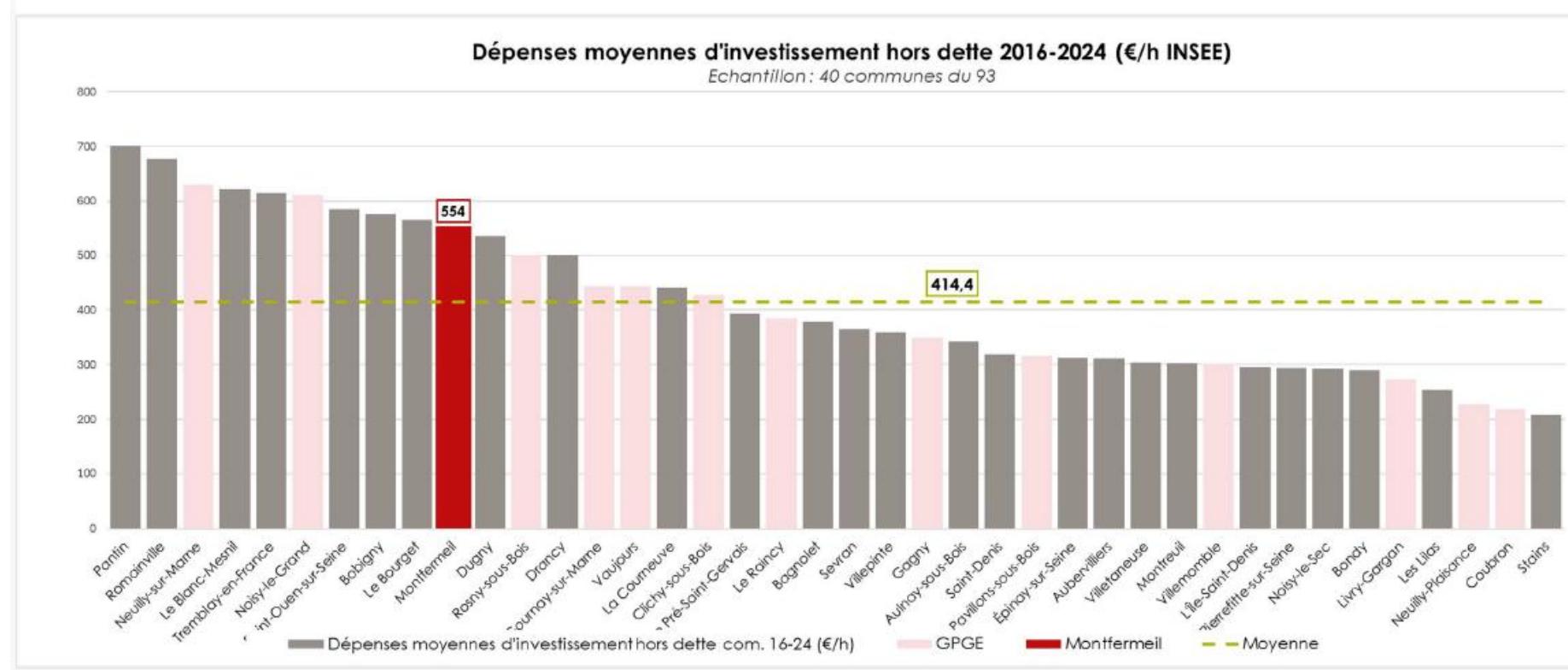
L'épargne nette de l'exercice 2024 s'évalue à 4,9 M€ ce qui est dans la tendance des exercices précédents.

2. Investissements et structure de financement



2. Investissement et structure de financement des investissements

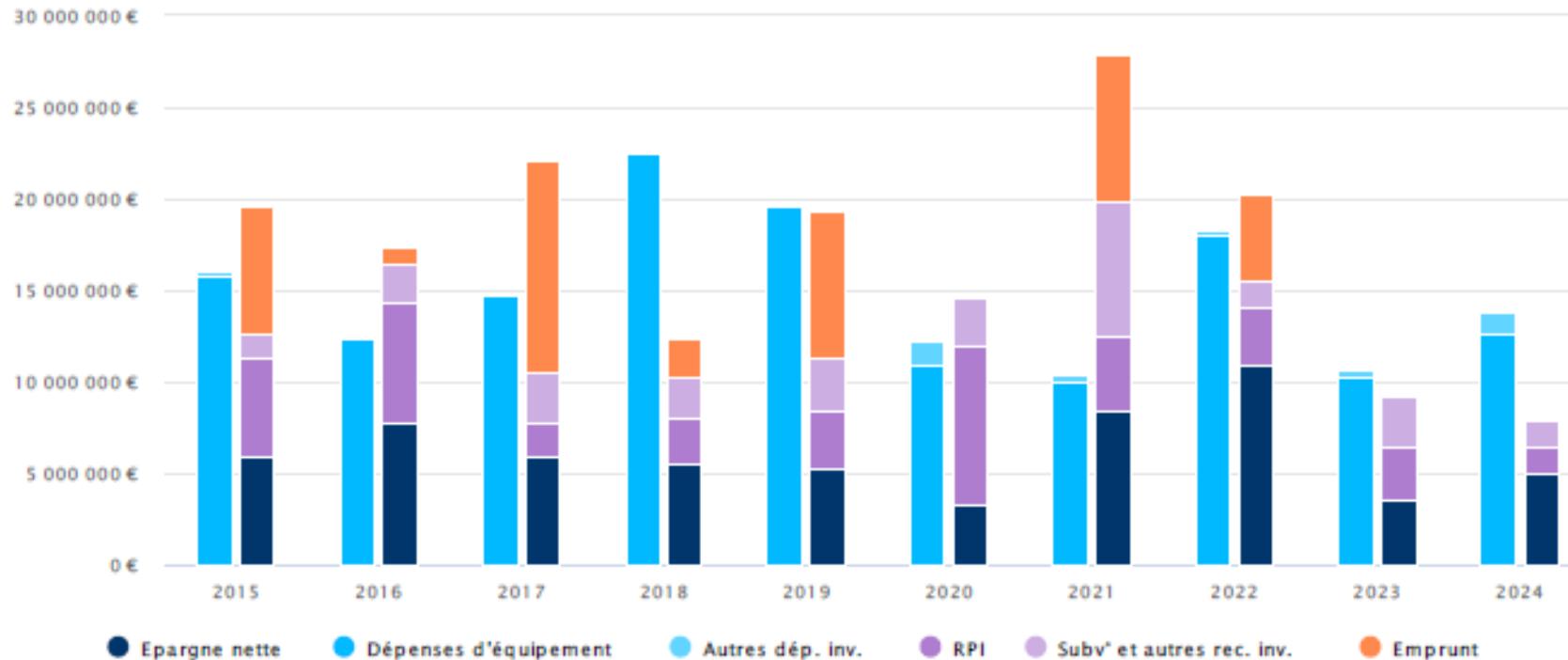
Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025



Les dépenses moyennes d'investissement entre 2016 et 2024 restent soutenues.

Montfermeil fait partie des communes qui investissent le plus avec 140 € / habitant de plus que la moyenne soit un écart de 34%.

2. Investissement et structure de financement des investissements



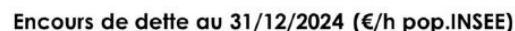
Pour rappel, les ressources propres d'investissement (RPI) comprennent principalement le FCTVA et les produits de cessions.

Ce graphique confronte le niveau des dépenses dites d'équipement (ex : opérations telles que l'acquisition ou l'aménagement de terrains ou de bâtiments) et les modalités de financement de ces dernières. Le niveau d'épargne nette en 2024 a couvert 35.8% des dépenses d'équipement et les dépenses d'équipement ont augmenté et s'établissent à 12.7 M€. Les subventions perçues (de 1,5 M€ en 2024) et représentent 11% des dépenses.

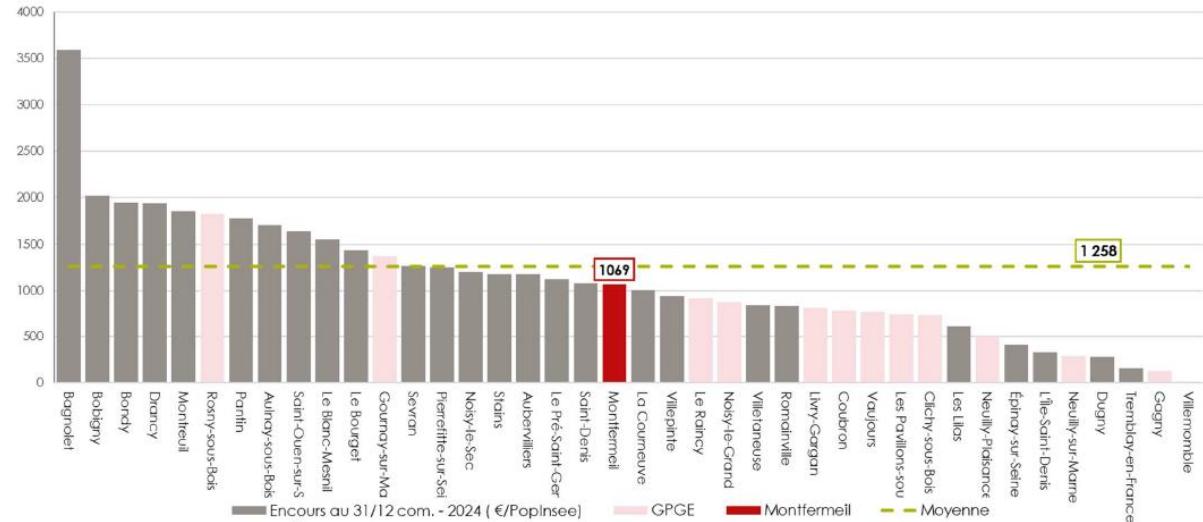
Les subventions sont sollicitées selon l'avancement physique des opérations et sont parfois en décalage avec la réalisation physique de ces dernières. La recherche de financements est systématique pour chaque opération réalisée.

3. Structure de la dette

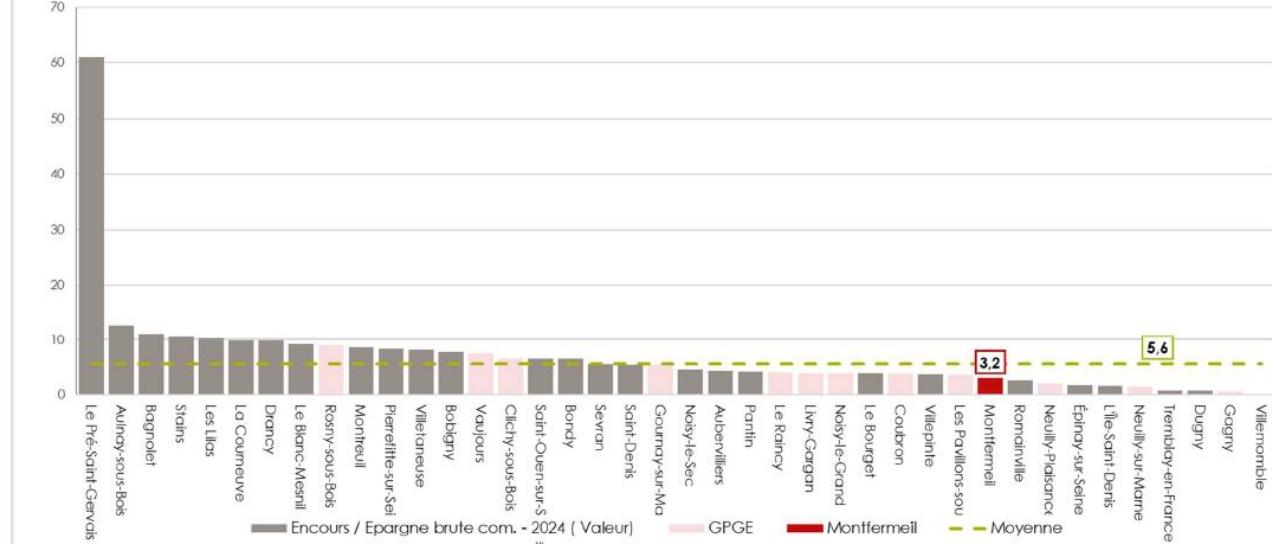
3. Structure de la dette



Echantillon : 40 communes du 93



Echantillon : 40 communes du 93



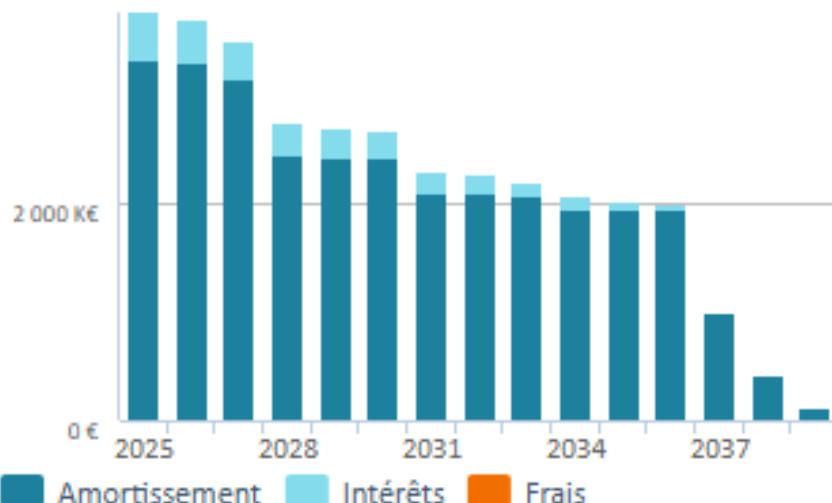
L'encours de la dette de la commune reste dans la moyenne de l'échantillon avec une dette par habitant à 1069 €/ habitant.

Sa capacité de désendettement reste maîtrisée et est évaluée à 3.2 ans.

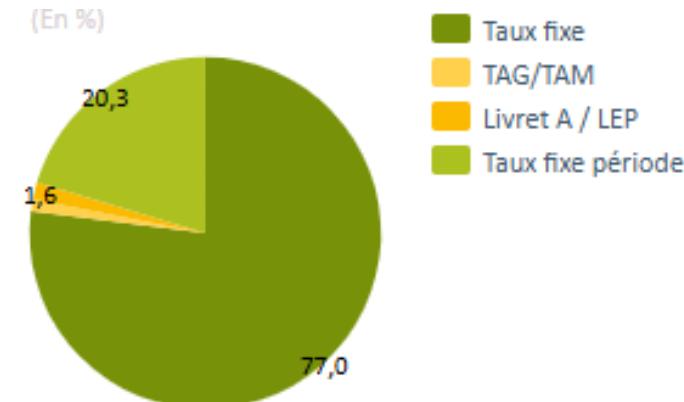
3. Structure de la dette

La structure d'annuité de la dette s'établit sur la base des emprunts mobilisés au 01/01/2025 avec un capital restant dû de 27,2 M€. La dette reste sécurisée avec 97.3 % d'emprunts mobilisés sur des taux fixes et 2.7% sur des emprunts de type livret A. Le taux moyen de la commune sur ses emprunts est de 1.42%. La charte « Gissler » dite charte de bonne conduite entre les collectivités et les établissements bancaires permet de visualiser le niveau de risque que comporte la dette communale. La dette de la commune est de type A1 c'est-à-dire composée de taux fixes ou de taux variables simples soit une dette non soumise à risques d'emprunts dits structurés.

Profil d'extinction de la dette



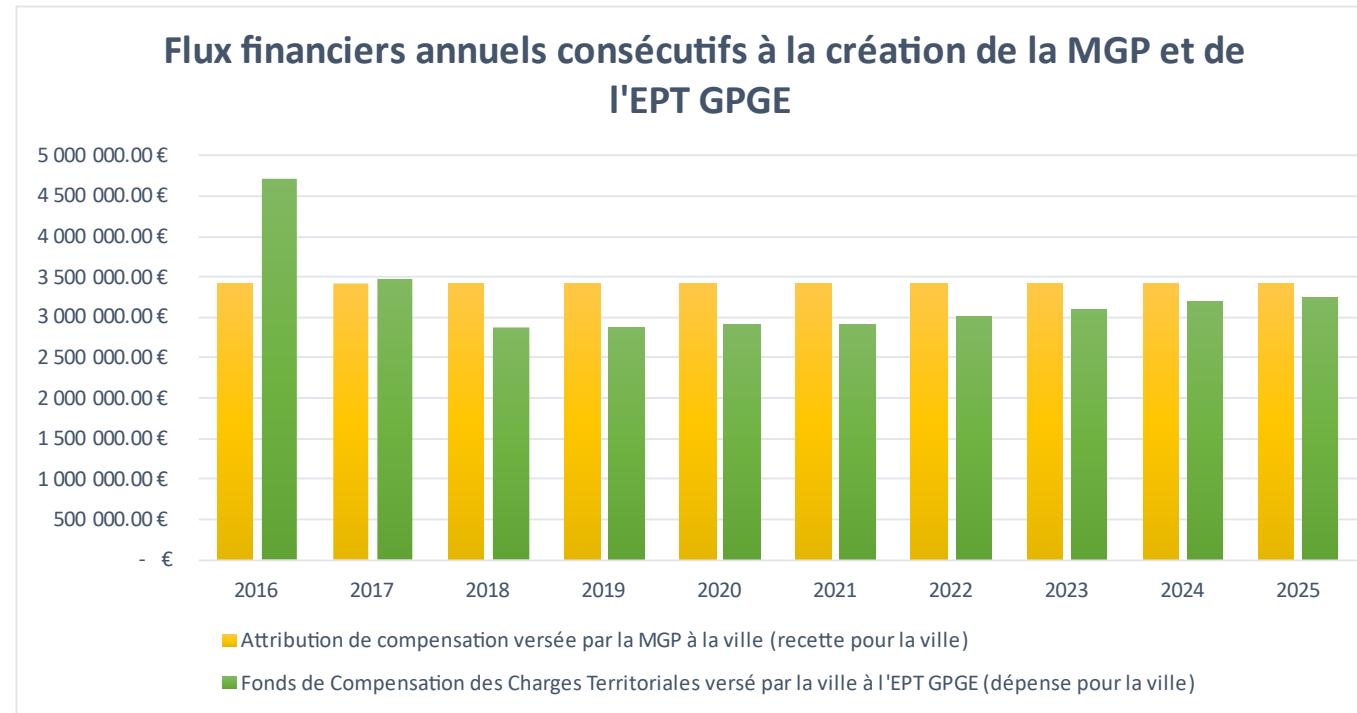
Répartition de l'encours de dette



4. Les flux financiers liés à la MGP/EPT

4. Les flux financiers liés à la MGP/EPT

Les flux financiers MGP/EPT se résument ainsi :



Le FCCT socle est en totale inadéquation avec les politiques publiques menées par le territoire pour la ville. La collectivité subit de plein fouet les effets pervers de la loi via des mécanismes de péréquation inversés qui n'ont pas à ce jour trouvé de réponse législative.

A noter que l'intégration de la ville à l'EPT a généré une perte de recettes pour la commune : attribution annuelle du FPIC -0.9 M€, atténuation des dotations liée à la péréquation -0.8 M€. Par ailleurs, la commune évalue le non retour en politiques publiques du FCCT socle à 2M€.

5. Reforme du potentiel financier

5. Reforme du potentiel financier pour Montfermeil

Le calcul du potentiel financier a été réformé par les lois de finances 2021 et 2022.

La loi de finances 2021 a d'abord adapté le calcul du potentiel financier aux conséquences de la réforme fiscale avec d'un côté la suppression de la taxe d'habitation et de l'autre l'exonération de 50% des bases de CFE et de foncier bâti des établissements industriels.

A cette réforme, est venu s'ajouter celle votée en loi de finances 2022 qui a élargie les ressources prises en compte dans le potentiel financier, à savoir : les droits de mutation (DMTO), la taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur les déchets stockés.

Un mécanisme de lissage est prévu sur la période 2022 à 2028. Ce lissage a pour objectif de permettre une prise en compte progressive des effets de la réforme.

L'impact de la réforme sur le potentiel financier estimé en 2023 était le suivant :

En k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Potentiel financier avant correction	26 731	29 978	31 547	33 503	34 963	36 101	37 078	38 270
- Correction		-2 956	-2 660	-2 365	-1 773	-1 182	-591	0
= Potentiel financier	26 731	27 022	28 887	31 138	33 190	34 919	36 487	38 270

5. Reforme du potentiel financier pour Montfermeil

Bases brutes potentiel fiscal	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Potentiel fiscal/financier									
Potentiel fiscal 3 taxes initial	23 035 108.77	24 379 935.71	26 443 456.10	28 068 308.71	28 379 882.98	28 705 085.10	29 511 157.85	30 449 043.56	31 330 282.92
+ Taxe additionnelle au FNB n-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
+ Compensation pondérée FB indust. n-1	16 197.71	16 758.68	17 945.21	18 645.42	18 954.16	14 357.78	13 782.32	13 239.96	12 874.77
+ Potentiel ménages ventilé de l'EPCI	158 955.04	157 706.78	298 352.42	293 500.37	217 236.97	219 136.93	223 769.30	229 307.47	232 944.67
= Potentiel fiscal 3 taxes (potentiel final)	23 210 261.52	24 554 401.17	26 759 753.74	28 380 454.50	28 616 074.11	28 938 579.80	29 748 709.47	30 691 590.99	31 576 102.36
+ Taxes déchets, pylônes et publicité ext.	0.00	0.00	23 563.00	0.00	16 000.00	8 000.00	8 000.00	8 000.00	8 000.00
+ DMTO (moyenne 3 ans)	845 510.00	900 136.00	955 542.00	949 664.78	829 135.32	705 823.66	700 883.85	715 892.30	751 686.92
+ Attribution de compensation n-1	3 424 405.00	3 424 405.00	3 424 405.00	3 424 405.00	3 424 405.00	3 424 405.00	3 424 405.00	3 424 405.00	3 424 405.00
+ DC RTP et FNGIR n-1 ventilés de l'EPCI	- 290 930.72	- 290 088.36	- 286 049.07	- 286 049.07	- 286 049.07	- 286 049.07	- 286 049.07	- 286 049.07	- 286 049.07
+ Compensation part salaires ventilée de l'EPCI	1 794 200.11	1 749 762.27	1 715 380.82	1 686 993.87	1 625 734.91	1 562 221.37	1 498 707.83	1 435 194.29	1 371 680.75
+ Potentiel pro ventilé de l'EPCI (FPZ, FPL)	3 901 784.41	4 016 330.16	4 186 588.02	4 291 702.61	4 397 548.80	4 440 367.79	4 521 829.92	4 617 929.45	4 712 991.18
+ Autres produits intercommunaux n-1 v...	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Attribution compensation ventilée de l'EPCI	6 218 216.71	6 200 212.37	6 113 878.63	6 113 878.63	6 113 878.63	6 113 878.63	6 113 878.63	6 113 878.63	6 113 878.63
+ Correction du PF (LF2021)	- 2 955 651.00	- 2 660 085.90	- 2 364 521.00	- 1 773 390.60	- 1 182 260.40	- 591 130.20	0.00	0.00	0.00
+ Ajustement potentiel fiscal	0.39	- 0.97	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13
= Potentiel fiscal 4 taxes	23 711 363.00	25 494 647.00	28 300 784.00	30 559 902.60	31 326 710.16	32 088 339.84	33 502 608.49	34 493 084.46	35 444 938.64
+ Dotation forfaitaire pour Pfi	3 310 830.00	3 392 448.00	3 401 184.00	3 397 017.75	3 427 704.98	3 427 704.98	3 427 704.98	3 422 357.08	3 402 214.67
= Potentiel financier	27 022 193.01	28 887 095.00	31 701 968.00	33 956 920.35	34 754 415.15	35 516 044.83	36 930 313.47	37 915 441.53	38 847 153.30
Potentiel financier / habitant DGF	960.99	1 024.37	1 125.74	1 193.65	1 221.68	1 248.45	1 298.17	1 332.80	1 365.55

Le potentiel financier estimé en 2026 est un peu plus favorable qu'estimé l'an dernier (34 754 versus 35038).

Néanmoins, l'atténuation de l'impact de cette réforme cessera au 1 janvier 2028 ce qui signifie que la collectivité subira de plein fouet l'effet de la réforme en 2028.

5. Reforme du potentiel financier pour Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Rappel des estimations antérieures :

	Dotations avec réforme du potentiel financier							
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation forfaitaire	3 425	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434	3 418
DSU	5 134	5 258	5 388	5 518	5 639	5 753	5 862	5 970
DNP	711	689	691	675	651	638	604	565
FSRIF	2 363	2 258	2 195	2 138	2 029	1 923	1 799	1 813
Total	11 633	11 638	11 707	11 765	11 753	11 747	11 699	11 766

	Dotations sans réforme du potentiel financier							
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation forfaitaire	3 425	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434
DSU	5 134	5 262	5 394	5 530	5 664	5 799	5 932	6 066
DNP	711	713	710	711	711	710	708	708
FSRIF	2 363	2 347	2 349	2 349	2 349	2 349	2 349	2 349
Total	11 633	11 755	11 887	12 024	12 157	12 291	12 423	12 557

	Impact de la réforme du potentiel financier							
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation forfaitaire	0	0	0	0	0	0	0	-16
DSU	0	-4	-6	-12	-25	-46	-70	-96
DNP	0	-24	-19	-36	-60	-72	-104	-143
FSRIF	0	-89	-154	-211	-320	-426	-550	-536
Total	0	-117	-179	-259	-404	-544	-724	-791
								-3 018

Evolution des dotations :

K€	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	3 424	3 433	3 429	3 460	3 460
Dotation de Solidarité Urbaine	5 134	5 258	5 467	5 703	5 817
DNP	711	689	651	615	576
Attribution FSRIF	2 363	2 258	2 036	1 941	1 735
TOTAL	11 632	11 638	11 583	11 720	11 588

Rappel des estimations antérieures :

Ceci a pour effet d'introduire une perte de dynamique importante en matière de dotations (**voir estimation ci-dessous réalisée en 2023**).

A l'horizon 2028, la perte de dotations serait de l'ordre de 0.7M€ par an.

Ainsi en cumulé sur la période 2022-2029, la perte de dotations est de plus de 3M€ dont les ¾ concernent l'attribution du FSRIF (dotation en lien avec l'exercice péréquation dite horizontale censée réduire les écarts de richesse entre collectivités).

Actualisation des effets estimés :

Les effets de cette réforme estimés sont plus importants que ceux envisagés puisque la commune a d'ores et déjà perdu 45 K€ de plus qu'envisagé sur 2025. **Elle estime que l'ensemble des effets cumulatifs du PLF conduiront à une perte de recettes supérieure de 165 k€ qui s'ajoutent aux 404 K€ avant réforme.**

6. RAPPEL DES IMPACTS DE LA CREATION DE LA MGP SUR LES DOTATIONS DE LA COMMUNE



6. Rappel des impacts de la création de la MGP sur les dotations de la commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Attribution FPIC Montfermeil*	102 421	231 971	373 218	518 268	518 268	467 914	362 026	226 183	67 699	0	0	0
				<i>Perle annuelle / 2015</i>		0	-50 354	-156 242	-292 085	-450 569	-518 268	-518 268
				<i>Perle cumulée / 2015</i>		0	-50 354	-206 596	-498 681	-949 250	-1 467 518	-1 985 786

*La CACM avait opté pour une répartition dérogatoire de l'attribution FPIC attribuant à chaque membre du territoire 1/3 de l'attribution reçue.

L'EPT Grand Paris Grand Est a perçu une garantie de sortie dégressive à compter de 2016 et jusqu'en 2020 pour cette perte d'éligibilité au FPIC. Compte tenu des modalités de répartition du FPIC, spécifique à la MGP, cette garantie a été reversée uniquement à Montfermeil et Clichy sous Bois. **Au final, la création de la MGP et la perte d'éligibilité à l'attribution FPIC qu'elle a entraîné pour Montfermeil représente une perte cumulée pour la commune de 2,5 M€ depuis 2015 et de 0,5 M€ par an depuis 2021. Ce montant correspond au tiers de la fraction du FPIC , l'impact réel est davantage de la moitié du FPIC perçu historiquement (ville et l'ancienne communauté d'agglomération de CACM).**

6. Rappel des impacts de la création de la MGP sur les dotations de la commune

A ces effets sur le FPIC, il convient d'ajouter la perte subie par la Commune au titre de la DGF. En effet, de la même manière que les critères d'éligibilité au FPIC sont calculés au niveau de l'EPT, le potentiel fiscal de la Commune a également été calculé à l'échelle de l'EPT à compter de 2017¹. Ce changement de calcul a entraîné, là encore, une forme de mutualisation de la richesse (et de la « pauvreté ») et donc une variation du potentiel fiscal/financier des communes (cf. encadré 2 ci-après). Si le potentiel financier a baissé pour une majeure partie des communes de l'EPT, **il a progressé de plus de 10% pour les communes de l'ex. CACM.** Les deux communes les plus pauvres du territoire, Clichy sous Bois et Montfermeil, sont celles qui ont vu le plus progresser leur potentiel financier.

	Pot. financier 2016 - (€/hab)	Pot. financier 2017 - (€/hab)	Variation 2016/2017 en €	Variation 2016/2017 en %
Clichy-sous-Bois	725	807	81,8	11,3%
Coubon	976	949	-27,0	-2,8%
Gagny	871	862	-9,1	-1,0%
Gournay-sur-Marne	1 022	970	-51,6	-5,0%
Le Raincy	1 163	1 104	-59,2	-5,1%
Les Pavillons-sous-Bois	1 072	1 065	-6,4	-0,6%
Livry-Gargan	945	937	-7,5	-0,8%
Montfermeil	865	979	114,2	13,2%
Neuilly-Plaisance	1 135	1 124	-11,2	-1,0%
Neuilly-sur-Marne	976	969	-6,2	-0,6%
Noisy-le-Grand	1 557	1 546	-10,8	-0,7%
Rosny-sous-Bois	1 235	1 254	19,0	1,5%
Vaujours	1 915	1 976	61,1	3,2%
Villemomble	1 101	1 067	-33,9	-3,1%
Moyenne EPT	1 107	1 116	9	0,8%

6. Rappel des impacts de la création de la MGP sur les dotations de la commune

L'augmentation du potentiel financier a bien sûr eu des conséquences sur la DGF de la Commune. Sur la période 2017 à 2021, la création de la MGP représente une perte totale de DGF de 3,2 M€. Sur le seul exercice 2021, l'impact est estimé à près de 0,8 M€.

en K€	Montant DGF avec MGP					
	2017	2018	2019	2020	2021	Total
DSU	4 421	4 588	4 725	4 878	5 006	23 617
DNP	800	720	648	654	673	3 494
FSRIF	1 776	1 827	1 868	2 218	2 230	9 919
Total DGF	6 996	7 134	7 241	7 750	7 909	37 031

en K€	Montant DGF sans MGP					
	2017	2018	2019	2020	2021	Total
DSU	4 450	4 603	4 753	4 920	5 058	23 784
DNP	866	835	895	966	975	4 538
FSRIF	2 226	2 260	2 243	2 577	2 650	11 956
Total DGF	7 542	7 698	7 891	8 463	8 683	40 278

	2017	2018	2019	2020	2021	Cumul
Ecart avec/sans MGP	-546	-564	-650	-713	-774	-3 247

en K€	Total 2017/2021 avec MGP	Total 2017/2021 sans MGP	Ecart avec/sans MGP
	2017/2021 avec MGP	2017/2021 sans MGP	Ecart avec/sans MGP
DSU	23 617	23 784	-166
DNP	3 494	4 538	-1 044
FSRIF	9 919	11 956	-2 037
Total	37 031	40 278	-3 247

III. Grandes orientations

1

Soutenir et moderniser l'administration pour renforcer l'efficience de nos politiques publiques

2

Positionner et faire rayonner la Ville au sein du territoire

3

Faire de Montfermeil une ville éducative et durable

4

Faire de la qualité du cadre de vie, la marque de Montfermeil

5

Un programme d'investissement soutenu

1. Soutenir et moderniser l'administration pour renforcer l'efficience de nos politiques publiques

Rappel du projet d'administration pour la Direction de la Transformation Numérique

- **Mettre en œuvre le schéma directeur :**
Modernisation de l'infrastructure informatique
- **Faciliter les démarches citoyennes :**
Simplification des procédures grâce à la dématérialisation
- **Mettre le numérique au service de l'efficience des services publics :**
Renforcement de la mobilité des agents

1.1 La poursuite d'un schéma directeur des systèmes d'informations ambitieux passe par la modernisation technologique du système d'information lui-même

La commune poursuit le schéma directeur initié précédemment. Cette modernisation repose sur 4 chantiers fonctionnels et techniques. Ce plan de modernisation suit son cours avec des actions qui vont se poursuivre jusqu'en 2027.

Modernisation technologique du SI

- Acquisitions et équipements à prévoir pour le nouveau tiers lieu numérique
- ✓ Basculement d'office 365 vers des licences office au poste de travail
- ✓ Déploiement de solutions de mobilité auprès des encadrants
- ✓ Développement d'une infrastructure agile et plus performante
- ✓ Equipement de 6 salles de moyens de visio modernes
- ✓ Equipement wifi Ruche
- ✓ Installation informatique centre social
- ✓ Installation informatique relais petite enfance
- ✓ Mise en œuvre des prérequis techniques pour un travail en mobilité
- ✓ Mise en place d'un système centralisé de chiffrement des mails envoyés
- Refonte de la gestion des répertoires partagés
- ✓ Acquisition solution gestion gros fichiers
- Remise à niveau sur le plan technique de la téléphonie
- Refonte de l'infrastructure SI de la Police Municipale
- ✓ Mise en place d'une solution de sauvegarde
- Refonte informatique de la politique d'accès aux bâtiments

En vert les projets en cours ou réalisés

1.1 La poursuite d'un schéma directeur des systèmes d'informations ambitieux passe par la modernisation technologique du système d'information lui-même

Bilan d'étape sur la Modernisation du système d'information

Modernisation technologique du SI

Principales réalisations :

Actions qui ont permis d'assurer un socle technique robuste pour l'ensemble des projets métiers et de services.

- Mise en place d'une **nouvelle infrastructure serveurs**, assurant la continuité de service et la performance.
- **Double sortie Internet** (2x1G) pour la redondance et la résilience réseau.
- **Renouvellement des pare-feux**, segmentation du réseau et sécurisation des accès externes.
- **Déploiement d'une solution de sauvegarde externalisée immuable** pour renforcer la protection contre les cyberattaques.
- **Audit de cybersécurité** : score de **683/1000**, positionnant la collectivité au niveau "Avancé".
- Mise à jour logicielle du poste de travail (migration d'Office 365 vers Office 2021).

1.1 La poursuite d'un schéma directeur des systèmes d'informations ambitieux passe par la modernisation technologique du système d'information lui-même

Mettre le numérique au service de l'efficience des services publics

Outils collaboratifs / Dématérialisation

- ✓ Acquisition d'un logiciel de gestion du courrier
- ✓ Acquisition d'un module de gestion des scrutins
- ✓ Déploiement de la DEMAT avec parapheurs et tiers de télétransmission (BATCH PASTELL)
- ✓ Mise en place du PESV2 (Aller / PJ /RH, RETOUR, Inventaire...)
 - Parapheur Actes RH
 - Parapheur arrêtés et autorisations réglementaires
- ✓ Parapheur et télétransmission Développement urbain
- Parapheur et télétransmission Marchés
- ✓ Passage sur Editeur ARPEGE version majeure des logiciels REQUIEM OPUS (cimetière, funéraire)
- ✓ Passage sur Editeur ARPEGE version majeure des logiciels MELODIE (état civil)
- ✓ Déploiement archivage électronique
 - Mise en place d'une GED
 - Mise en place du parapheur électronique en sortie de webdelib
- ✓ Dématérialisation de l'envoi du conseil municipal aux élus

1.1 La poursuite d'un schéma directeur des systèmes d'informations ambitieux passe par la modernisation technologique du système d'information lui-même

Mettre le numérique au service de l'efficience des services publics

Outils collaboratifs / Dématérialisation

Principales avancées :

Ces dispositifs contribuent à fluidifier le travail interne et à réduire la dépendance au papier tout en renforçant la traçabilité.

- **Équipement de 80 ordinateurs portables** et déploiement du Wi-Fi dans les principaux bâtiments. (x19 sites avec du Wifi)
- **Équipement des salles de réunion** (visioconférence, écrans tactiles).
- **Mobilité** : sécurisation des connexions distantes et intégration d'un environnement mobile pour les encadrants.
- **Dématérialisation complète du Conseil municipal** (depuis mars 2024).
- **Mise en place du parapheur électronique et du tiers de télétransmission (S²low).**
- **Envoi dématérialisé des flux financiers, urbanisme, marchés, RH et courriers.**
- **Préparation de la solution d'archivage électronique (SAE)** soutenue par une subvention ANET.

1.1 La poursuite d'un schéma directeur des systèmes d'informations ambitieux passe par la modernisation technologique du système d'information lui-même

Mettre le numérique au service de l'efficience des services publics

Nouveaux projets logiciels métiers et transversaux

- Logiciel de recrutement/candidatures
- Refonte, évolution et/ou modernisation de l'intranet (espace collaboratif)
- Mise en place d'un SIG Logiciel de gestion des demandes pour les fonctions ressources

1.1 La poursuite d'un schéma directeur des systèmes d'informations ambitieux passe par la modernisation technologique du système d'information lui-même

Mettre le numérique au service de l'efficience des services publics

Projets logiciels métiers et transversaux pour 2026

Ces projets favorisent la transversalité et la mutualisation au sein de la collectivité

- **Consolidation et interconnexion des boucles de fibre optique** : à terme, l'ensemble des bâtiments municipaux seront reliés au réseau fibre propriétaire.
- **HubEE** : future interface de guichet unique conforme aux obligations réglementaires.
- **Evolution de Téléphonie**
- **Refonte infrastructure de la Police Municipale.**
- **Assistance/DirCom à la refonte de l'intranet.**
- **Projets à venir** : EPN, Tiers-Lieu numérique, coffres-forts numériques pour les agents, extension des démarches dématérialisées.

1.1 La poursuite d'un schéma directeur des systèmes d'informations ambitieux passe par la modernisation technologique du système d'information lui-même

Faciliter les démarches citoyennes

Optimisation des progiciels métiers

- ✓ Changement du logiciel enfance, petite enfance et l'étendre à d'autres services
 - Création de coffres forts numériques pour les agents
 - Dossier individuel numérique pour les agents
 - Mettre en place une interface ATAL - CIRIL FINANCES sur les commandes et les tiers
 - Mise en place de solutions de mobilités pour l'urbanisme, l'hygiène et la salubrité
 - Mise en place d'une interface entre MARCOWEB et CIRIL Finances afin de pouvoir injecter les marchés publics
 - Formation pour mise en place de la domiciliation administratif (boîtes aux lettres - outils MILLESIME pour gérer les domiciliations)
- ✓ Formation sur utilisation application métiers urbanisme
- ✓ Optimisation de l'utilisation du logiciel de billetterie avec système de réservation en ligne ou faire évoluer le logiciel de billetterie pour gérer les réservations en ligne
- ✓ Etude sur éventuelle optimisation logicielle bibliothèque, ludothèque
 - Formation pour utilisation du module de gestion de la flotte automobile

1.1 La poursuite d'un schéma directeur des systèmes d'informations ambitieux passe par la modernisation technologique du système d'information lui-même

Faciliter les démarches citoyennes

Optimisation des progiciels métiers

Réalisations marquantes :

Ces projets ont amélioré la cohérence du Système d'Information et la qualité des services internes.

- **e-Atal / Atal mobile** : extension à de nouveaux services (commerce, salubrité, festivités, espaces verts).
- **Civil Net Enfance** : nouveau module Petite Enfance opérationnel.
- **Concerto 7 (Famille / GRC)** : déploiement progressif des démarches familles, inscriptions scolaires et périscolaires.
- **Mélodie Opus** : dématérialisation des actes d'état civil.
- **Requiem Opus** : modernisation du logiciel funéraire..
- **Manty (Finances/RH)** : mise en production des reportings financiers et déploiement du module de préparation budgétaire.

1.1 La poursuite d'un schéma directeur des systèmes d'informations ambitieux passe par la modernisation technologique du système d'information lui-même

Faciliter les démarches citoyennes

Conclusion

La mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information s'inscrit pleinement dans le **projet d'administration** et traduit une volonté forte de moderniser la collectivité.

Les résultats obtenus illustrent un **équilibre entre innovation technologique, efficacité opérationnelle et sécurité**.

Les perspectives 2026-2027 (intranet, GED, téléphonie, coffres-forts numériques) consolideront ces acquis et poursuivront la transformation numérique au service des habitants, des agents et des élus.

- **47 projets suivis dans le cadre du SDSI.**
 - **41 % terminés,**
 - **29 % en cours,**
 - **12 % en retard,**
 - **18 % en phase de lancement ou d'étude.**
- **80 ordinateurs portables** déployés.
- **6 salles de réunion** modernisées.
- **Score cybersécurité : 683 / 1000 (niveau Avancé).**
- **2 sorties Internet (1G chacune)** assurant la continuité de service.

1.2 La poursuite du déploiement de la Gestion Relation Citoyen

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

La gestion de la relation citoyen se déployera de façon progressive sur les 2 prochaines années. Elle vise notamment à rassembler l'ensemble des processus mis en œuvre pour optimiser le traitement des demandes et démarches citoyennes. Voici quelques illustrations :

✓ Côté Citoyen

- ✓ Un nouveau portail centralisant toutes les pages de démarches (individuelles et famille)
- ✓ Une nouvelle application mobile



✓ Côté Agent

- ✓ Une nouvelle interface centralisant les sollicitations des citoyens (démarches en ligne, saisie des appels téléphoniques, etc.)

Quelques chiffres clés de la gestion relation citoyenne mise en place au guichet unique depuis le 18/09/24

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

3 240 comptes citoyens créés et **6 595** démarches individuelles déposées via la GRC

Du 1^{er} janvier au 27 octobre 2025 :



5 785 Demandes déposées pour des actes d'état civil dont **5 604** via le portail citoyen

A titre d'exemple : 3960 demandes d'actes de naissances ont été sollicitées via le portail et 361 demandes d'actes de décès



2 337 Demandes de rendez-vous CNI et passeports dont

249 via le portail citoyen

787 via un déplacement au guichet

680 via le standard de la Mairie

621 via le portail de l'Etat (ANTS)

Durée de traitement des démarches par le Guichet Unique

5.6 jours sur le 1^{er} mois

1.3 jours sur le 2nd mois

1 jour désormais

1.3 Une politique RH optimisée

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Depuis la mise en place de la nouvelle direction générale (octobre 2024), les réflexions organisationnelles se poursuivent et ce dans l'objectif de mutualiser les moyens et de répondre aux besoins d'évolution du service public.

Des postes ont été adaptés en conséquence. Un nouvel organigramme a été ainsi réalisé et une comitologie des instances est en place. Une communication mensuelle à destination de tous les agents a été mise en place avec les bulletins de paie.

La structuration de l'administration passe également par une stratégie de pilotage RH. Cette dernière repose sur plusieurs axes parmi lesquels l'optimisation de la masse salariale et la progression des compétences des agents.

1.3 Une politique RH optimisée

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Sur le premier volet, la ville a fait le choix de se faire accompagner sur le volet relatif au temps de travail.

Cette stratégie repose sur 3 enjeux :

- Optimiser les dépenses et notamment limiter le nombre d'heures supplémentaires tout en maintenant le niveau de service public
- Favoriser l'équité entre les agents et la bonne répartition du travail
- Utiliser le temps de travail comme levier d'attractivité en matière de recrutement

Un protocole relatif à l'aménagement du temps de travail a été soumis à délibération du Conseil Municipal en juillet 2025 et tous les services dont le temps de travail a été modifié ont travaillé en concertation. Il s'agit des services de la police municipale, de la jeunesse et médiation, de la réussite éducative-accueil forum, du son et lumière et de l'évènementiel, de la direction culturelle, des espaces végétalisés, de la propreté urbaine. Ainsi certains cycles de travail ont été déterminés et certains services ont été annualisés.

1.3 Une politique RH optimisée

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Sous le contrôle des encadrants, la mise en application de cette délibération se fait de manière déclarative dans l'attente de l'acquisition d'un outil logiciel permettant de suivre la gestion du temps et des activités.

Ce projet a fait l'objet d'une note de cadrage rédigée par la Direction de la Transformation Numérique.

La commande d'une solution interviendra fin 2025 avec une phase test début 2026 pour un déploiement en fonction du planning détaillé à intervenir avec l'éditeur retenu avant fin 2026.

1.3 Une politique RH optimisée

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Sur le deuxième volet, la progression des compétences des agents a été reconnue comme une priorité du plan de formation.

Une école de formation interne a été mise en place et une formatrice interne a été recrutée pour faire vivre ce projet ambitieux.



Les premières formations qui ont eu lieu depuis septembre 2025 ont été consacrées à l'outil informatique et aux logiciels métiers.

La poursuite du plan de formation aura lieu en 2026.

2. Positionner et faire rayonner la ville au sein du territoire

2.1. Une ville belle, attractive, propre et sûre



La commune place la qualité des espaces publics et du vivre-ensemble comme un enjeu central. Ces espaces, conçus comme des lieux de vie et de partage (jardins partagés, places etc.), sont au service d'une action publique cohérente et complémentaire.

2.1 Une ville belle, attractive, propre et sûre

▷ Centre-ville élargi : Renforcement de son attractivité avec des logements de qualité

=> Livraison de logements de qualité



=> Livraison et mise en service effective du parking souterrain de 118 places et de la sente St Exupéry



=> Poursuite des études du T4 pour la réalisation du barreau Nord rue Henri Barbusse

2.1 Une ville belle, attractive, propre et sûre

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

► Poursuivre le développement de la ville de demain

L'attractivité de la ville se renforce. De nouveaux logements en accession à la propriété, en locatif intermédiaires ou logements sociaux seront livrés en 2025 permettant un parcours résidentiel de qualité.

Afin d'accompagner l'arrivée de la ligne 16 et l'achèvement du projet T4, les réflexions sur la mutabilité du centre-ville mais aussi sur les centralités de quartier se poursuivent, permettant l'insertion de nouveaux logements offrant des parcours résidentiels de qualité et les futurs équipements publics répondant aux besoins des habitants.

Les centralités des quartiers pavillonnaires de Franceville et des Coudreaux font l'objet d'une étude afin de redynamiser leurs attractivités urbaines et commerciales. Le travail sur la restructuration du centre commercial des 7 îles sera approfondi.

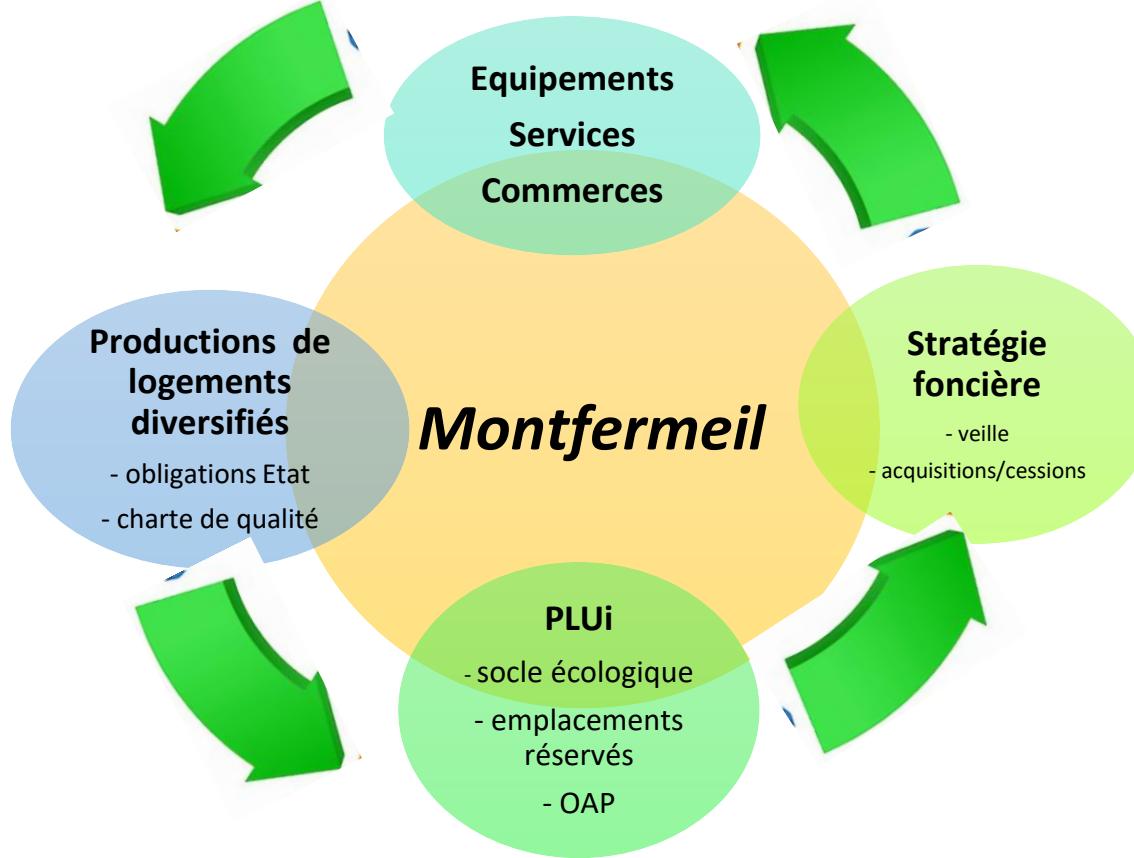


Pour accompagner cette évolution, les premières actions du plan de mobilité, de stationnement et de jalonnement, en lien avec l'étude menée en 2022, ont déjà été mises en œuvre. Leur déploiement se poursuivra en cohérence avec le schéma directeur des mobilités douces.

2.1 Une ville belle, attractive, propre et sûre

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

- ▷ Poursuivre le développement de la ville de demain



2.1 Une ville belle, attractive, propre et sûre

▷ Poursuivre le développement de la ville de demain

2025 : une grande avancée pour des équipements structurants

Les Ateliers Médicis



Le chantier des Ateliers Medicis a débuté en 2024 et s'achèvera en 2027. La Ville de Montfermeil accompagne techniquement et financièrement ce projet comprenant 6 000 m² de plancher

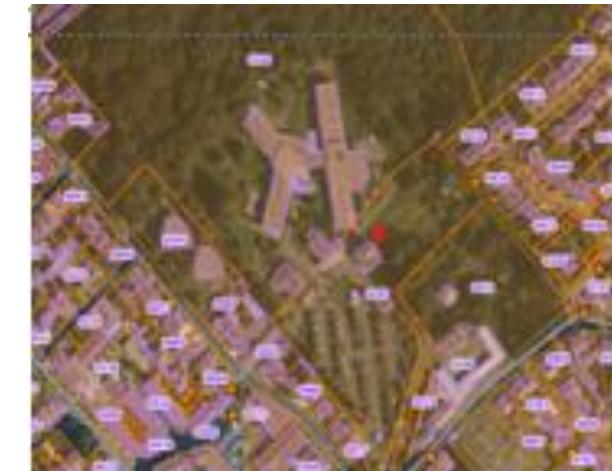
Site de reconstruction de l'Ehpad, du SMR



Projection architecturale des bâtiments qui seront construits par l'association Groupe SOS Seniors pour accueillir l'EHPAD et le SSR actuellement sur le site des Ormes.

La reconstruction du site des ormes (EHPAD et SMR) est entrée dans sa phase opérationnelle avec les démolitions des constructions existantes et le lancement du chantier de construction.

Site de reconstruction du GHT



La commune poursuit son accompagnement de L'hôpital de Montfermeil dans son projet de reconstruction sur le site médical des Ormes actuellement occupé par l'EHPAD et le SSR.

2.1 Une ville belle, attractive, propre et sûre

► Rapatrier l'acte d'achat des montfermeillois sur la ville

Poursuite de la diversification de l'offre commerciale et dynamisation avec de nouvelles animations commerciales

Le service commerce depuis maintenant 3 ans, travaille à la **diversification de l'offre commerciale sur la Ville**. En 2025, des nouveaux commerçants ont été implantés sur Montfermeil, il y a un restaurant sicilien, un supermarché Franprix dans la rue Henri Barbusse et la boulangerie Le Surfin sur la place Ampère.

En 2026, il est également prévu l'installation de nouveaux commerçants sur le centre-ville (restauration) , à Franceville (restaurant/traiteur) et un commerce à Notre Dame des Anges (supermarché Carrefour).

Le service commerce travaille également sur **l'attractivité du Moulin** en étudiant l'implantation d'une guinguette ! Un appel à candidature l'appel à candidature a déjà été lancé, nous avons prévu des auditions avant les vacances de Noël.

La Ville de Montfermeil poursuit sa redynamisation en matière **d'animations commerciales** : programmation de soirées food truck « les vendredis gourmands » sur 13 dates qui seront thématiques en 2026 et toujours animées. Des expositions spécifiques autour du street art viendront étoffer les soirées des vendredis gourmands cette année.! Des animations commerciales en lien avec les services municipaux seront développées notamment sur la période d'été avec la fête de la musique, de Noël, et la programmation des violences intrafamiliales avec les commerçants de la Ville.

Le service commerce organisera en janvier prochain, comme chaque année, une cérémonie « Les vœux des commerçants » : l'objectif étant de maintenir le lien avec l'ensemble des commerçants de la Ville.

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_2025
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025



2.2. Favoriser l'accès à la culture pour tous



2.2 Favoriser l'accès à la culture pour tous

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Une saison culturelle pour tous

- La politique culturelle de la ville passe par une multiplicité de projets et l'accompagnement de tous les publics au travers de l'ensemble des politiques municipales pour tous les publics et pour les âges. Ainsi, le tissage culturel s'exerce par d'autres services municipaux que la culture tels que le PRE, les centres de loisirs... Ce portage de cette politique publique évite ainsi d'être dans une logique uniquement de consommation culturelle.
- Une Saison culturelle de qualité permettant de tisser un fil rouge jusqu'au Défilé des Cultures et Création pour renforcer la sensibilisation à la thématique annuelle.
- **Programmation 2026** : spectacles jeune public et tout public, expositions, rendez-vous réguliers, résidences d'artistes, théâtre, concerts, rendez-vous hors les murs... Une saison pluridisciplinaire et festive, favorisant la rencontre de tous les publics montfermeillois.

2.2 Favoriser l'accès à la culture pour tous

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Favoriser la pratique artistique via les établissements d'enseignements artistiques

Académie Robert de Visée	Ecole Municipale de Danse	Ateliers de Théâtre	Ateliers Beaux-Arts	Cours de langue anglaise
Eveil Musical entre 4 ans et 6 ans	8 disciplines	3 cours (enfants et ados)	3 cours d'arts plastiques enfants/ados	7 cours
2 parcours de pratiques individuelles	6 cours d'éveil & d'initiation (4 à 6 ans)	1 ^{er} 6/8 ans	3 cours d'arts plastiques adultes	
Chant en pratique individuelle	22 cours de danse: classique, hip-hop, contemporain, jazz	2 ^e 9/11 ans	2 cours de modelage enfants	
9 instruments en pratique individuelle : Violon, guitare basse, guitare classique, flûte, batterie, clarinette, piano, cajon, saxophone	4 cours de bien être : yoga, Pilate, fitness.	3 ^e 12/15 ans	1 cours de modelage adulte	4 niveaux différents : grande section/CP, CE1-CE2, CM1-CM2 et 6ème
Parcours de formation musicale (solfège) obligatoire	Stages le week-end et gala de danse biannuel		1 cours d'arts plastiques PRE	
Pratiques collectives : musiques actuelles, musiques d'ensemble, musique de chambre & atelier vocal.	8 disciplines 32 cours	3 cours (enfants et ados)	3 cours d'arts plastiques enfants/ados et 4 cours adultes	7 cours 4 niveaux différents
170 élèves	325 élèves	38 élèves	47 élèves	50 élèves

2.2 Favoriser l'accès à la culture pour tous

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Médialudothèque : Une fusion d 'équipements pour une nouvelle dynamique culturelle de proximité

- Chiffres clés Janvier à Octobre 2025:
 - Inscrits actifs en 2025 : 1259
 - Fonds : 34873 supports
 - Prêts : 19173



- > *Un espace décloisonné qui permet de développer une offre de service en tenant compte de l'évolution des pratiques de lecture et de jeu.*
- > *La conquête de nouveaux publics grâce à la dynamique du lieu et des usages.*
- > *des résonances avec les propositions culturelles.*
- > *Une approche plurielle pour cultiver l'ouverture au monde, les compétences d'analyse et de réflexion.*

2.2 Favoriser l'accès à la culture pour tous

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Le développement culturel, un levier de cohésion sociale et territoriale



Les Ateliers Médicis,
un équipement culturel inédit

La commune a apporté son soutien au financement de l'équipement par une aide 500k€ à l'investissement et 50 K€ par an pour assurer son fonctionnement.

Participation des services municipaux, des écoles et des Montfermeillois aux actions proposées par les Ateliers Médicis.

1 projet de résidence d'artiste

2.2 Favoriser l'accès à la culture pour tous

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Deux évènements majeurs sur la ville

Le Défilé des Cultures et le Son et Lumière



**Défilé des Cultures et
Création** au Domaine Formigé
en partenariat avec LVMH sur
le thème de l'Espérance

Le thème de cette année
mettra en avant un sentiment
humain puissant, qui appelle
à développer une attitude
constructive et audacieuse de
confiance en l'avenir,
quelques soient les aléas du
monde contemporain:
« L'ESPERANCE ».

**Le Son et Lumière : La
Belle et la Bête au
Château des Cèdres**
**La Générale : le 23 juin
2026 en présence des
écoles et des collèges**
Représentations:
25,26,27,28 juin 2026



2.2 Favoriser l'accès à la culture pour tous

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

FOCUS SON ET LUMIERE 2026 « La Belle et La Bête »



Château des Cèdres - 25 – 26 – 27 – 28 juin 2026

La Générale du 23 juin 2026 – (dédiée aux élèves des écoles de Montfermeil et structures (PRE-FLE-Agora)

Le Son et Lumière : La Belle et la Bête

- Le spectacle vivant, réalisé et produit par la ville, se positionne comme un événement fédérateur au cœur de notre territoire.
- Le projet mobilise plus de 160 bénévoles, qui œuvrent tant sur scène qu'en coulisses, ainsi qu'à l'atelier couture.
- Dans ce contexte, la dynamique de collaboration mise en place est le reflet de notre capacité à rassembler nos forces vives autour d'une œuvre commune.

Mobilisation des acteurs locaux

- L'aspect participatif du spectacle est l'un de ses principaux atouts. Les bénévoles, issus de divers horizons, apportent leur engagement et passion, contribuant ainsi à la diversité de cette création et d'enrichissement des rencontres.
- L'atelier couture, permet aux locaux de participer activement à la création des costumes et de tisser du lien social.

Le Son et Lumière se vit et s'organise comme un véritable Projet de Territoire qui valorise la participation citoyenne, renforce les liens sociaux et attire le soutien d'acteurs économiques locaux (mécènes).

Dans un contexte où les défis économiques et sociaux sont nombreux, le Son et Lumière est une illustration des valeurs de résilience et de solidarité qui animent notre territoire

2.3. Vers des équipements favorisant le lien social et la lutte contre la fracture numérique

2.3 Vers des équipements favorisant le lien social et la lutte contre la fracture numérique

➤ Création d'un tiers lieu numérique : la Ruche

La Ville de Montfermeil agit en faveur de l'inclusion numérique de toute la population en renforçant l'offre locale existante sur 2024.

Pour 2025, l'objectif étant de la diversifier auprès de tous les publics sur la pratique et la formation numérique, sur l'accès à la culture du numérique et sur l'utilisation de l'outil informatique encadrée par des professionnels.

La Ville souhaite implanter **un tiers lieu numérique** (en lieu et place de l'ancien Cours A. Dumas). Ce tiers lieu doit permettre de lutter contre la fracture numérique et favoriser le lien social.

En attendant l'ouverture de ce tiers lieu numérique à l'horizon 2026, la Ville de Montfermeil a ouvert une **antenne de préfiguration** en plein cœur du centre-ville ancien sur H. Barbusse : **La Ruche**. Ce lieu a pour vocation de prédefinir les missions socialisantes de préfiguration du Tiers Lieu numérique.

Ne disposant pas en interne des compétences pour assurer les missions professionnalisantes, la collectivité a délégué fin 2021 ces missions à l'association ADFSAP.

Pour ce faire, des locaux ont été mis à disposition de l'association ADFSAP afin que l'association puisse proposer un ensemble d'offres en lien avec la Mission confiée au 47 bis rue Henri Barbusse.



2.3 Vers des équipements favorisant le lien social et la lutte contre la fracture numérique

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Un lieu où l'on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social...

5 axes majeurs mis en œuvre sur la Ruche identifiés par rapport aux besoins des usagers:

- **ÉTABLISSEMENT PUBLIC NUMÉRIQUE** : accompagner les usagers avec un personnel qualifié à l'utilisation des outils numériques
Proposer/Donner un espace de travail optimum pour toute personne dans le besoin.
- **VERS UNE ÉGALITÉ A LA FORMATION ET A L'EMPLOI** : propositions de formations professionnalisantes, certifiantes, et à l'auto-formation
Passerelle vers les structures dédiées à l'emploi.
- **DEVELOPPER LES FORMATIONS EDUCATION/JEUNESSE** : Fab-lab, ateliers de prévention sur les conduites à risques liées au numérique.
- **RESSOURCERIE NUMÉRIQUE** : Développer une structure d'insertion par l'activité économique collecter, réparer, redistribuer du matériel informatique, créer une boutique solidaire.
- **UN ACCÈS A LA CULTURE DU NUMÉRIQUE** : Développer une offre culturelle adaptée et transverse autour des usages du numérique, développer la pratique de la culture numérique.



2.3 Vers des équipements favorisant le lien social et la lutte contre la fracture numérique

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

L'enjeu est de parvenir à maintenir la dynamique initiée depuis 3 ans, mais surtout de continuer à monter en puissance sur les offres proposées à la population et le développement d'actions communes avec tous les partenaires du territoire :

En effet, le regroupement sur Barbusse de toutes les offres socialisantes et professionnalisantes en un seul et même endroit présentera plusieurs avantages:

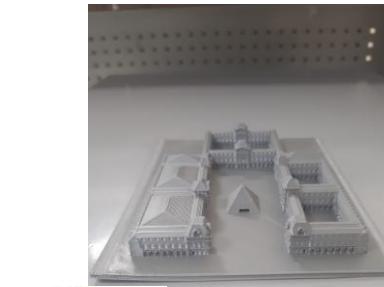
- Mutualisation des moyens matériels des deux entités (mairie et association ADFSAP) : utilisation gratuite de leur FABLAB, leurs salles de formations et de visio-conférence.
- Fluidité de la communication auprès de la population (« vrai » lieu unique sur le numérique à Montfermeil quel que soient les besoins)
- Renforcement de la dynamique commune et de la coordination des différentes offres

De plus, ce nouveau lieu « ressource » identifié et thématisé sur le numérique pourra rayonner davantage sur tout le territoire, et permettre également de développer les actions existantes avec les autres structures locales: CCAS; Espace J, Agora, CLJ...

A terme, l'ensemble des services seront transposés dans le tiers-lieu numérique à l'ouverture.

Quelques chiffres :

- 466 adhésions à la ruche
- 500 médiations numérique
- 150 personnes touchées sur les actions municipales (parenthèse famille etc.)
- 85 personnes dans les formations informatiques dit « socialisantes »
- 50 ateliers thématiques/an (avec environs 500 participations/an)



2.3 Vers des équipements favorisant le lien social et la lutte contre la fracture numérique

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Atelier à l'Agence locale d'insertion de Clichy-sous-Bois :

Ateliers portant sur des thématiques comme la cybersécurité, l'utilisation de l'application Doctolib, etc. Pour aider les participants à maîtriser des outils numériques essentiels au quotidien.

Atelier à la Résidence Raphaël de Montfermeil:

Accompagnement personnalisé en médiation numérique pour aider les résidents à prendre en main leurs smartphones, gérer leurs boîtes email, scanner des documents

Atelier pour les jeunes des foyers AEPC et de la MESC :

Prise en main de l'outil informatique, apprendre l'utilisation des outils bureautiques comme Word , gérer leurs boîtes email, naviguer en toute sécurité sur internet.

Atelier à la Ruche pendant les vacances scolaires :

Maîtrise des appareils numériques, Cybersécurité : Sensibilisation aux bonnes pratiques pour protéger ses données personnelles et naviguer en toute sécurité sur internet.

Découverte de l'application Google Maps pour la navigation et la recherche de lieux, Cookies et gestion des données personnelles

Projet de création d'une maquette du Moulin de Montfermeil :

Utilisation d'un logiciel de modélisation 3D, création du moulin de Montfermeil et impression à l'aide de l'imprimante 3D



2.4. Une ville orientée vers la culture et la valorisation du patrimoine historique



2.4 Une ville orientée vers la culture et la valorisation du patrimoine historique

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025-11-203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

➤ Les Journées du Patrimoine – 19-20 et 21 septembre 2025

Dans le cadre de la réhabilitation de la maison Simon les JEP ont eu lieu autour du quartier de la mairie, des ormes et du quartier des Aviateurs. En nouveauté cette année, une visite du service des archives a été animée par les archivistes le vendredi après-midi.

Les Journées européennes du patrimoine visent à rapprocher les citoyens de leur patrimoine culturel, à favoriser le dialogue interculturel et à encourager la préservation et la valorisation de ce patrimoine pour le bénéfice de tous à travers différentes actions, expositions, balades urbaines, ateliers culturels...



2.4 Une ville orientée vers la culture et la valorisation du patrimoine historique

➤ Modernisation du service des Archives

Dans une démarche de modernisation et d'amélioration de l'accès aux documents patrimoniaux, notre service des archives a engagé plusieurs chantiers. Tout d'abord, nous avons remplacé notre ancien logiciel devenu obsolète par Ligéo, une solution plus performante et mieux adaptée à nos besoins actuels. Ce nouvel outil offre une interface plus intuitive, une gestion plus fluide des fonds, et facilite le travail quotidien des archivistes.

En parallèle, un projet de numérisation de nos archives doit être conduit dès 2026. L'objectif est double : préserver les documents les plus fragiles et rendre accessibles en ligne un nombre croissant de ressources. Ces documents numérisés seront progressivement intégrés à un nouveau portail d'archives, plus moderne, plus ergonomique et ouvert à tous. Ce portail permettra une consultation facilitée, à distance, et contribuera à valoriser notre patrimoine archivistique auprès d'un public élargi.

Ces évolutions s'inscrivent pleinement dans notre volonté de proposer un service public plus efficace, plus accessible et en phase avec les usages numériques actuels.

2.4 Une ville orientée vers la culture et la valorisation du patrimoine historique

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL-2025-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

➤ Mise en place de panneaux patrimoniaux

Deux premiers panneaux seront prochainement installés : l'un sur le site de *Formigé*, l'autre au *Musée des Métiers*.

D'autres suivront progressivement, notamment au lavoir, aux anciennes écoles de Franceville, à l'église Saint-Pierre Saint-Paul... Au total, 9 panneaux et 3 tables d'interprétation seront réalisés.

Ces supports ont pour vocation de mieux faire connaître et comprendre la richesse de notre patrimoine local. Ils visent à sensibiliser les visiteurs à la valeur historique, architecturale, culturelle ou environnementale des lieux qu'ils découvrent.

Chaque panneau proposera des contenus variés :

- des repères historiques sur le site ou le monument,
- des récits d'événements marquants,
- des portraits de personnages ou de communautés liés au lieu,
- des explications sur l'architecture ou les éléments artistiques,
- des informations sur les démarches de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

Textes, images, cartes ou illustrations accompagneront ces contenus pour en faciliter la lecture et la compréhension. Véritables outils de médiation culturelle, ces panneaux enrichiront l'expérience des visiteurs et renforceront leur lien avec l'histoire locale

2.4 Une ville orientée vers la culture et la valorisation du patrimoine historique

➤ Archivage électronique des documents pour faciliter l'accès au fond

Une subvention de la DRAC de 14 000€ a été obtenue pour permettre le traitement de données et documents à archiver, la mise en œuvre d'un système d'archivage numérique définitif et le déploiement de la solution logicielle Vitam.

Objectifs spécifiques des archives électroniques :

Accessibilité et disponibilité : Permettre un accès rapide et à distance aux documents via des systèmes informatiques.

Recherche et indexation avancées : Utiliser des outils de recherche avancés et des métadonnées pour une consultation efficace et précise des documents.

Conservation à long terme : Garantir la préservation numérique des documents malgré les évolutions technologiques et les risques de perte de données.

Économie d'espace : Réduire la nécessité d'espace physique de stockage par rapport aux archives papier.

Sécurité et intégrité des données : Protéger les documents électroniques contre les accès non autorisés, les altérations et les pertes de données grâce à des mesures de sécurité informatique.

Efficacité de la gestion documentaire : Simplifier et automatiser les processus de gestion documentaire, y compris la classification, l'archivage et la récupération des documents.

2.5. Rythmer l'animation de la ville et organiser le lien social



2.5 Rythmer l'animation de la ville et organiser le lien social

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

La création du service festivités et grands évènements

Dans une volonté d'optimiser la coordination et la qualité des temps forts de la vie municipale, la Ville a décidé de réunir le **pôle Festivités** et le **pôle Grands Évènements** au sein d'une même entité : le **service Festivités et Grands Évènements**.

Ce regroupement vise à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action municipale dans l'organisation des manifestations qui rythment la vie. Ce nouveau service a pour mission d'assurer la conception, la planification et la mise en œuvre des évènements festifs et institutionnels de la Ville, en favorisant la mutualisation des moyens et la synergie des équipes.

Au-delà de la dimension organisationnelle, cette évolution permet également une **meilleure maîtrise budgétaire** et une **gestion optimisée des marchés publics associés**, en particulier ceux relatifs aux **prestations de traiteur** et aux **prestations techniques**. Ces deux marchés, étroitement liés, constituent des leviers essentiels pour garantir la qualité des évènements tout en assurant une utilisation rigoureuse et efficiente des ressources municipales.

2.5 Rythmer l'animation de la ville et organiser le lien social

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

La création du service festivités et grands évènements

Le service Festivités et Grands Évènements : un atout phare de la municipalité

Véritable moteur de la convivialité et du rayonnement communal, le **service Festivités et Grands Évènements** occupe une place centrale au sein de la municipalité. Il s'articule autour de trois grandes missions complémentaires :

1 – Organiser les grands temps forts de la vie montfermeilloise

Tout au long de l'année, le service conçoit et met en œuvre des **événements festifs et conviviaux** qui animent la ville et renforcent le lien social : **Fête des Voisins, Forum des Associations, Brocantes, Accueil des nouveaux habitants, Remises de médailles**, etc. À ces rendez-vous réguliers s'ajoutent les **temps forts incontournables** du calendrier municipal, véritables moments de rassemblement et de fierté partagée : **Marché de Noël et des arts créatifs, Feu d'artifice, Journées Européennes du Patrimoine, Commémorations nationales**, entre autres.

Le service accorde également une attention particulière à l'organisation de **temps institutionnels dédiés**, tels que les **Vœux au personnel municipal, aux personnels de santé, aux séniors du CCAS** ou encore aux **commerçants**, contribuant ainsi à la valorisation et à la reconnaissance de l'ensemble des acteurs du territoire.

2.5 Rythmer l'animation de la ville et organiser le lien social

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

La création du service festivités et grands évènements

2 – Un service support au service de tous les pôles municipaux

Au-delà de sa mission événementielle, le service Festivités et Grands Évènements joue un rôle de **partenaire et d'accompagnateur technique** pour l'ensemble des services municipaux. Il apporte son expertise dans l'organisation de leurs **moments de convivialité** (présentations, rencontres, vernissages, inaugurations, fêtes...) et assure le **soutien logistique et technique** nécessaire à la bonne tenue de leurs manifestations, dont notamment celles du service culturel.

3 – Organiser le son & lumière, l'un des deux rendez-vous culturels phares de Montfermeil

Le service Festivités et Grands Évènements constitue un acteur clé du dynamisme montfermeillois.

Il s'inscrit ainsi dans une démarche globale d'amélioration continue, au service des habitants et des partenaires de la Ville, afin de faire de chaque rendez-vous un moment de partage, de convivialité et de fierté collective.

3. Faire de Montfermeil une ville Educative et Durable

3.1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'enfance, la jeunesse et l'éducation



3.1 Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents au travers l'enfance, la jeunesse et l'éducation

Une politique éducative structurée, continue et ambitieuse

1. Aider l'enfant/le jeune à grandir et s'épanouir
2. Aider l'enfant/le jeune à trouver sa place dans la société
3. Fédérer la communauté éducative autour des parents et de la famille

3.1 Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents au travers l'enfance, la jeunesse et l'éducation

Des documents cadres d'une politique éducative ambitieuse : mise en œuvre d'un PEDT et d'une nouvelle Convention territoriale globale (CAF)



Structuration des projets pédagogiques des ALSH autour de trois axes stratégiques :

- Co-Education
- Parcours Citoyen et découverte du patrimoine Culturel
- Continuité éducative



3.1 Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents au travers l'enfance, la jeunesse et l'éducation

Une politique éducative tournée vers l'ouverture culturelle des enfants



- Lancement d'un AAP dans les écoles maternelles et élémentaires pour financer les projets d'école
- Pérennisation du dispositif DEMOS – partenariat avec la Philharmonie de Paris – 15 bénéficiaires
- Intervention des Ateliers Médicis dans les écoles
- Propositions culturelles destinées aux écoles
- Accroissement du nombre de séjours estivaux proposés aux enfants
- Fête de l'enfance

3.1 Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs ~~talents au travers~~ l'enfance, la jeunesse et l'éducation

Une politique éducative tournée vers un soutien et un accompagnement des enfants et de leurs familles



- Relance de l'accompagnement scolaire
- Formation continue des agents avec des journées pédagogiques dédiées (*dames de service et animateurs*)
- PRE

3.1 Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents au travers l'enfance, la jeunesse et l'éducation

Un soutien au développement des places d'accueil du jeune enfant

4 structures d'accueil
du jeune enfant
247 berceaux
Accueil régulier ou
occasionnel

1 an d'activité pour le Relais Petite Enfance
68 assistantes maternelles agréées par la PMI
218 berceaux (210 en 2024)
Espace d'information pour les parents, d'accueil et d'accompagnement professionnel pour les assistantes maternelles

3.2 Une ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire



3.2 Une ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

► La transition environnementale

Les actions menées visent à irriguer le territoire communal d'une politique volontaire de restitution et valorisation de la place de la nature en ville, avec un prisme particulier sur la nature comestible et nourricière.

Les actions autour d'une ville nourricière se renforceront avec l'agriculture urbaine. Les actions tournées vers la nature et l'environnement s'amplifieront à travers des actions collectivités portées par les services à la population (notamment AGORA, la DVQC, le CCAS...) et ce dans cette volonté de porter un cadre de vie accessible et résilient.

La plantation d'arbres fruitiers continue son déploiement à travers différents sites en plus des alignement de rue.

La programmation d'aménagement d'espaces paysagers continue sa mise en œuvre en 2026 et concerne la place des marguerites, le carrefour Mésanges/Clos Roger, et le square de la Tuilerie.

Enfin, des travaux d'aménagement du parc de la Villa Simon sont programmés 2026 afin d'ouvrir un nouveau lieu nature en centre-ville en lien avec le nouveau projet du tiers lieu numérique.

La Ville de Montfermeil, au regard de son engagement en faveur de la nature et de la biodiversité a reçu en novembre 2022 la « Reconnaissance Nationale » attribuée par le collectif régional " Territoire engagé pour la Nature » ainsi que le label 2 abeilles en 2023.



3.2 Une ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire



Face au succès du jardin partagé de la résidence des Bosquets, la ville poursuit la dynamique portée par une ville durable. Ainsi, elle vise le renforcement d'une programmation tournée autour des actions ville-nourricière et ville verte toujours dans l'optique de mobiliser le plus grand nombre d'habitants.

3.2 Une ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

► Le Sempin et le Projet de Ferme Urbaine

Le site du Sempin a été identifié pour permettre de développer un axe touristique naturel à proximité du Moulin et de la ferme urbaine et dans le prolongement du parc qui sera ouvert au public côté Chelles courant 2026.



3.2 Une ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

La ferme Urbaine a fait l'objet d'un appel à projet permettant de désigner une maraîchère.

Des travaux préparatoires tels que la clôture et le raccordement du site aux fluides ainsi que l'installation du bâtiment agricole permettront de lancer l'activité agricole dès le printemps 2026.

Ce projet participe à l'essor de l'agriculture urbaine, en résonnance avec les actions menées par la commune pour développer une ville nourricière en lien avec la permaculture et les jardins partagés.



Les travaux relatifs à la rénovation du moulin ont été réalisés en 2024 et ont permis l'installation d'une activité de production de farines anciennes.

Le moulin de Montfermeil permettra ainsi d'alimenter la filière pain mais aussi de la vente directe, tout en préservant sa fonction patrimoniale et de partage de connaissances auprès de la population.



4. Faire de la qualité du cadre de vie, la marque de Montfermeil

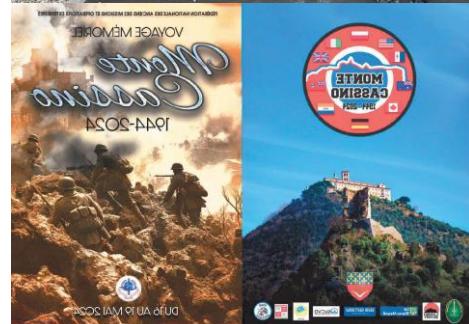
4.1. Favoriser la culture et la citoyenneté en faisant aimer la France

Un soutien accru aux jeunes montfermeillois dans leurs parcours citoyen à travers un dispositif : le Passeport du CIVISME

CMEJ

Séjours Défense

« Pass Citoyen » :
Permis et BAFA
contre des heures
de bénévolats
dans les
associations et
services ville



Découvertes des institutions



PIJ

Chantiers Educatifs

4.2 Améliorer le cadre de vie et l'environnement des habitants

- Elargissement du champ d'action de l'équipe Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) :** Dans son objectif de maintenir le cadre de vie et s'adapter aux évolutions de la ville, l'équipe GUSP, en lien avec le service développement urbain et le centre social sera amenée à intervenir sur tout le territoire municipal, afin d'accompagner les habitants, les bailleurs et les copropriétés à répondre aux enjeux actuels et à venir.
- Poursuite de l'animation de neuf conseils de quartier** (Coudreaux, Franceville et centre-ville élargi). Temps d'échange participatif, informatif et collaboratif entre les habitants, les services de la villes et les élus, visant l'amélioration le cadre de vie.
- Actions de « convivialité ».** L'objectif vise à développer le lien entre les habitants et à renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers. Cela passe par le développement des actions (fête des voisins, pieds d'immeuble, jardin partagé, etc.) favorisant la rencontre, le partager, et la participation des habitants à l'amélioration et à la valoriser leur lieu de vie.
- Semaine de l'environnement,** mobilise l'ensemble des partenaires du territoire qui proposent aux monfermeillois des actions autour des enjeux environnementaux et écologiques (ateliers sur le tri, réemploi, agriculture urbaine, biodiversité, recyclage, propreté, etc.) pendant une semaine. L'objectif de cette semaine est d'informer, de sensibiliser, d'encourager les comportements éco-responsables. De favoriser la rencontres et de renforcer les liens.



4.3 Une ville mobilisée contre les violences

Poursuite de la programmation engagée il y a quatre ans pour lutter contre les violences intrafamiliales et pour 2025 :

Programmation 2025 de lutte contre les violences faites aux femmes / violences intrafamiliales :

Portée par la reconnaissance du 1er prix de l'innovation publique catégorie communication en 2023, puis auprès de la Fédération Française des Trucs qui Marchent la cinquième édition du magazine « LE MAG'VIOLENCES » dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville. Alimenté par les professionnels du territoire, le contenu de ce magazine souhaite à la fois permettre des prises de conscience, ouvrir la discussion, libérer la parole et proposer des réponses concrètes. Un certain nombre de témoignage de victimes et de partenaires confirment que ce magazine tend vers l'objectif qu'il s'est fixé.

Lutte contre toutes formes de violences :

Une programmation sera organisée tout au long de l'année 2025 courant mars à novembre. En mars, la question des droits sera la priorité.

Des actions autours de l'insertion, des droits des victimes et des violences jalonnent l'année.

Trois théâtres forum adultes et adolescents, intégrant la programmation des rencontres des femmes du monde en Seine- Saint-Denis, seront à nouveau [organisés](#). En 2025, l'action de sensibilisation de lutte contre les violences sera reconduite à destination de l'ensemble de la population Montfermeilloise.



4.4 Des équipements favorisant le lien social

Ouverture le 1^{er} mars 2024 de l'AGORA TERRE DES HOMMES

L'AGORA, Terre des Hommes est un lieu dédié à l'animation de la vie sociale. Agréé par la Caisse d'Allocations familiales, elle accueille, oriente et développe des projets partagés avec les habitants en impliquant les acteurs du territoire.

Structure de proximité pour les habitants, familiale, intergénérationnelle, l'AGORA, Terre des hommes créée et nourrie le lien social, accompagne la mobilisation citoyenne et propose des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux envies et besoins des montfermeillois. Depuis son ouverture la structure a accueilli 15533 visiteurs.



Une programmation diversifiée

- ❖ Une adhésion annuelle de 10 € par famille. En 2024-2025, 871 personnes ont adhéré à l'AGORA soit 239 familles;
- ❖ Des permanences : écrivain public, Adil 93 et GUSP soit 242 personnes accueillies;
- ❖ Des ateliers parents-enfants 0-3 et 0-6 ans (espace de partage et d'échange pour renforcer les liens intra et inter familiaux) soit 1824 personnes accueillies ;
- ❖ Des informations collectives pour les parents (gestion du budget, atelier antigaspi, accompagner son enfant sur internet) ;
- ❖ Un travail en lien avec les cours de français de la plateforme linguistique 3 sorties annuelles et 3 rencontres individuelles annuelles des 156 apprenants ;
- ❖ Des soirées et évènements pour les familles (fêtes de quartier, soirée familles, Parenthèse famille nouvelle formule, pieds d'immeubles et sorties d'écoles...) soit 6130 personnes accueillies;
- ❖ Des sorties 982 personnes ont profité des sorties proposées, weekend au Puy du Fou et séjour coconstruit avec les familles et le PRE visant à leur donner des repères pour un futur séjour en autonomie (13 familles accompagnées) ;
- ❖ Un accueil de mineurs sous forme de stages thématiques « Le club des enfants » soit 845 enfants accueillis ;
- ❖ Des ateliers adultes Loisirs créatifs avec le CCAS et Papothèque adulte soit 479 personnes.
- ❖ Des stages coutures adulte en vue de préparer le Défilé des cultures.



PROGRAMMATION DE L'AGORA TERRE DES HOMMES

(HORS VACANCES SCOLAIRES)

LES PERMANENCES

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Vous êtes locataire du parc social, la GUSP vous accompagne dans les problématiques quotidiennes liées à la vie dans votre logement, votre résidence ou votre quartier.

Les Lundis de 14h00 à 16h00, sur prise de rendez-vous à l'accueil de l'AGORA

ADIL93

Vous êtes locataire, propriétaire, bailleur l'ADIL renseigne tout particulier ou professionnel sur les questions relatives au droit du logement (Comment calculer une révision de loyer, DALO aide à la constitution du dossier, lutte contre l'habitat indigne, contentieux, répartition des charges, achat d'un logement...). Les juristes de l'ADIL vous conseillent.

Le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h, sur prise de rendez-vous à l'accueil de l'AGORA

Écrivain public

Vous avez un courrier à rédiger. L'écrivain public vous propose de vous aider à écrire et ainsi à régler les démarches administratives quotidiennes (courrier de résiliation d'abonnement, courrier au propriétaire de votre logement, courriers aux administrations...).

Les jeudis matins de 9h00 à 12h00
aux dates suivantes : 26 septembre, 10 octobre, 14 et 28 novembre et le 12 décembre
Sur prise de rendez-vous à l'accueil de l'AGORA

PAPOTHÈQUE « CUISINE »

Venez partager vos recettes, échanger vos trucs et astuces pour réussir vos spécialités, ou tout simplement parler de cuisine. Nous réaliserons ensuite un livre de recettes.

Adhésion famille obligatoire 10 € par famille pour l'année scolaire 2024-2025.

Les jeudis après midi de 14h à 16h, sur prise de rendez-vous à l'accueil de l'AGORA

LES ACTIVITÉS PARENTS-ENFANTS

Venez profiter d'un moment privilégié avec votre enfant dans un espace ludique et adapté. Tous au long de l'année les équipes d'animation vous proposent des activités d'éveil, de motricité, des ateliers créatifs, des animations, des jeux et sorties à partager en famille.

Selon les âges de vos enfants choisissez le créneau qui vous convient en accès libre dans la limite des places disponibles.

Adhésion famille obligatoire 10 € par famille pour l'année scolaire 2024-2025.

Espace Parents-Enfants (0 à 3 ans)
Les vendredis matins de 9h00 à 11h30

Espace Parents-Enfants (0 à 6 ans)
Les mercredis matins de 9h00 à 11h30

Espace jeux parents-enfants (à partir de 6 ans)
Les mercredis de 14h00 à 16h00

AGORA, Terre des Hommes
30 rue de Courtais - Montfermeil

Du lundi au jeudi : de 9h à 12h, et de 14h à 18h
(Fermé le mardi de 14 à 16h)
Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

01.41.70.79.05
agora@ville-montfermeil.fr



Un service municipal de la ville de :
Montfermeil

soutenu par :



4.5 Une ville qui permet à tous les Montfermeiliens de développer leur talent à travers le sport

- La politique sportive met en œuvre diverses actions structurantes favorisant une cohésion sportive au sein de la ville

Par les bienfaits qu'elle procure et l'engagement qu'elle requiert, la pratique sportive contribue positivement à la **construction et au développement de la personne** et à la **vie en société**. Dès lors, la ville de Montfermeil souhaite porter une **politique sportive ambitieuse, en transversalité et en cohérence avec les politiques éducatives, culturelles, sanitaires et sociales menées par la collectivité**.

4.5 Une ville qui permet à tous les Montfermeiliens de développer leur talent à travers le sport



Le sport, un levier pour la cohésion sociale et l'inclusion

Le sport constitue une opportunité pour faire des rencontres, développer le lien social, et dynamiser la cohésion sociale

- **Soutenir le tissu associatif** : mise à disposition de 326 créneaux aux associations pour 3797 adhérents. Un budget d'investissement et de fonctionnement global de plus d'un million.
- **Mise en place de projets fédérateurs** tels que le village sportif d'hiver visant à promouvoir les valeurs de l'olympisme en amont des JO de Los Angeles (3500 personnes accueillies en 2025), Bel été Solidaire en partenariat avec les villes de Livry Gargan et Clichy sous-bois, organisation de la 4^{ème} édition de la course en partenariat avec le GHI de Montfermeil dans le cadre de la prévention du cancer du sein (400 participants)

4.5 Une ville qui permet à tous les Montfermois de développer leur talent à travers le sport

Le sport, un levier pour la santé et le bien être

- Mise à disposition de 372 créneaux sur les équipements pour le public scolaire
- Maintien de la mise à disposition de 2 éducateurs sportifs dans les écoles élémentaires – Du CP au CM2- Cycle de 6 séances (handball, basket, badminton, athlétisme..)
- Stages sportifs sur les vacances scolaires
- Parcours du cœur pour 350 enfants scolarisés en CM1
- Label ville active et sportive renouvelé – 2 lauriers



4.5 Une ville qui permet à tous les Montfermois de développer leur talent à travers le sport

Des clubs sportifs compétitifs au travers des subventions et concours de la ville

En 2025, la commune a versé par le biais des subventions octroyées, 102 K€ aux clubs sportifs.

Le **FCM** - Signature de 10 jeunes dans des clubs professionnels en 2025 - U19 Nationaux 7/14 de leur championnat - U17 Nationaux 10/14 place de leur championnat (le club est toujours en championnat de France)

Le **Club de Handball** – Les séniors de Nationale 3 – 9/12 de leur championnat

La Compagnie d'Arc – organisation des 24h de Tir Beursault et du **Championnat de France Beursault**

Ju Jitsu Brésilien – Compétition régionale et nationale, organisation de l'Open d'Ile de France

L'Escalade – Top 10 des clubs français – Compétition Régionale – Compétition Départementale de vitesse

Le club de Tennis – 24^{ème} édition de la manifestation Handisport Tennis avec 13 nations représentées

4.5 Une ville qui permet à tous les Montfermois de développer leur talent à travers le sport

Un niveau d'équipements à la hauteur des enjeux

L'ambition portée par la ville à travers sa politique sportive s'accompagne d'une attention particulière à l'offre en matière d'équipements sportifs.

- Projet d'aménagement d'une salle de musculation dont l'ouverture est prévue en 2026 pour un montant total d'environ 950 000€ HT.
- Etudes en cours de réfection des toitures et façades du Tennis avec une rénovation énergétique pour un montant de travaux estimé à 900 000€ HT.

5. Un programme d'investissement soutenu

Un programme d'investissement soutenu autour des équipements scolaires

L'année 2026 portera budgétairement sur les projets suivants :

- 1. Etude de faisabilité pour la rénovation et réaménagement du réfectoire de l'école élémentaire Joliot Curie**
- 2. Etudes sur rénovation énergétique de l'école élémentaire Paul Eluard**
- 3. Etude de faisabilité de reconstruction de l'école maternelle Jules Ferry et de sa ré-insertion au cœur des écoles élémentaires Ferry et Wallon.**
- 4. Etude de conception du projet de rénovation et de restructuration de l'école Champy**

La Rénovation thermique des bâtiments municipaux

Suite à la réalisation d'une étude dans le cadre du décret tertiaire, un programme de rénovation énergétique est en cours en trois phases (Etat des lieux énergétique, audits énergétiques des bâtiments, schéma directeur énergie)

En 2026, les opérations concerteront:

- la rénovation énergétique et la sécurisation (façades et menuiseries) de **l'Hôtel de Ville**,
- les travaux relatifs au confort d'été de la **salle de danse**,
- les travaux pour la rénovation énergétique de la **trésorerie rue du jeu d'arc (qui se poursuivront en 2027)**,
- La rénovation énergétique de l'école élémentaire **Paul Eluard (programmation)**,
- La rénovation énergétique du complexe Tennis (**étude**)
- L'achèvement de rénovation énergétique de **l'espace Moulinsart**



Aménagement du parc - Villa Simon

Le projet prévoit l'aménagement du parc en espace nature et de production nourricière.

En 2026, il sera ouvert au public et permettra de développer des programmes relatifs à la biodiversité.

Le bâtiment de **la villa Simon** a bénéficié de travaux de rénovation qui permettront d'accueillir certains services municipaux.

Le tiers lieu numérique

Réaménagement et rénovation des bâtiments modulaires ainsi que la création de surfaces complémentaires de convivialité pour la création du nouveau tiers lieu numérique.

La **salle de musculation** dans le complexe Henri Vidal permettra de compléter l'offre sportive.

Etude de programmation d'aménagement de nouveaux locaux de **la police municipale et des services administratifs**.

Les travaux permettant la mise en service de la **ferme urbaine**.

Les travaux d'amélioration de la **Halle des Coudreaux**.

Les études pour la reprise du **terrain synthétique de Tabarly**.



Les investissements pour la voirie communale et les espaces publics

Avec près de 70 km de voies communales, la ville poursuit ses investissements pour maintenir l'état de la voirie et adapter les schémas de circulation aux évolutions futures. Les budgets consacrés à cette politique publique s'articuleront sur la base d'un programme pluriannuel autour des projets suivants :

- **Ensemble de la ville : finalisation du passage de l'éclairage public en led qui permet une économie d'au moins 85%.**
- **Avenue Daniel Perdrigé** : Réaménagement de voirie, création de voies cyclables.
- **Rue des Moulins**, réaménagement de la voie en zone de rencontre (piétons, cyclistes, automobilistes, création de stationnement entre la rue des Moulins et la rue du Lavoir).
- **Avenue des Mésanges / carrefour Clos Roger** , aménagement paysager du carrefour et renforcement du corridor écologique entre le parc Arboretum et les coteaux de Mont Guichet (création d'un square et de jeux) .
- Aménagement des place de stationnement sur **la place des Marguerites**.
- Déploiement de schéma directeur des mobilités douce sur la ville.
- **La création d'un square** situé rue Paul Bert
- Dans la continuité des aménagements d'espaces verts et d'aires de jeux avenue Paul Cézanne, l'esplanade Michel Ricard fera également l'objet de nouveaux d'aménagements.

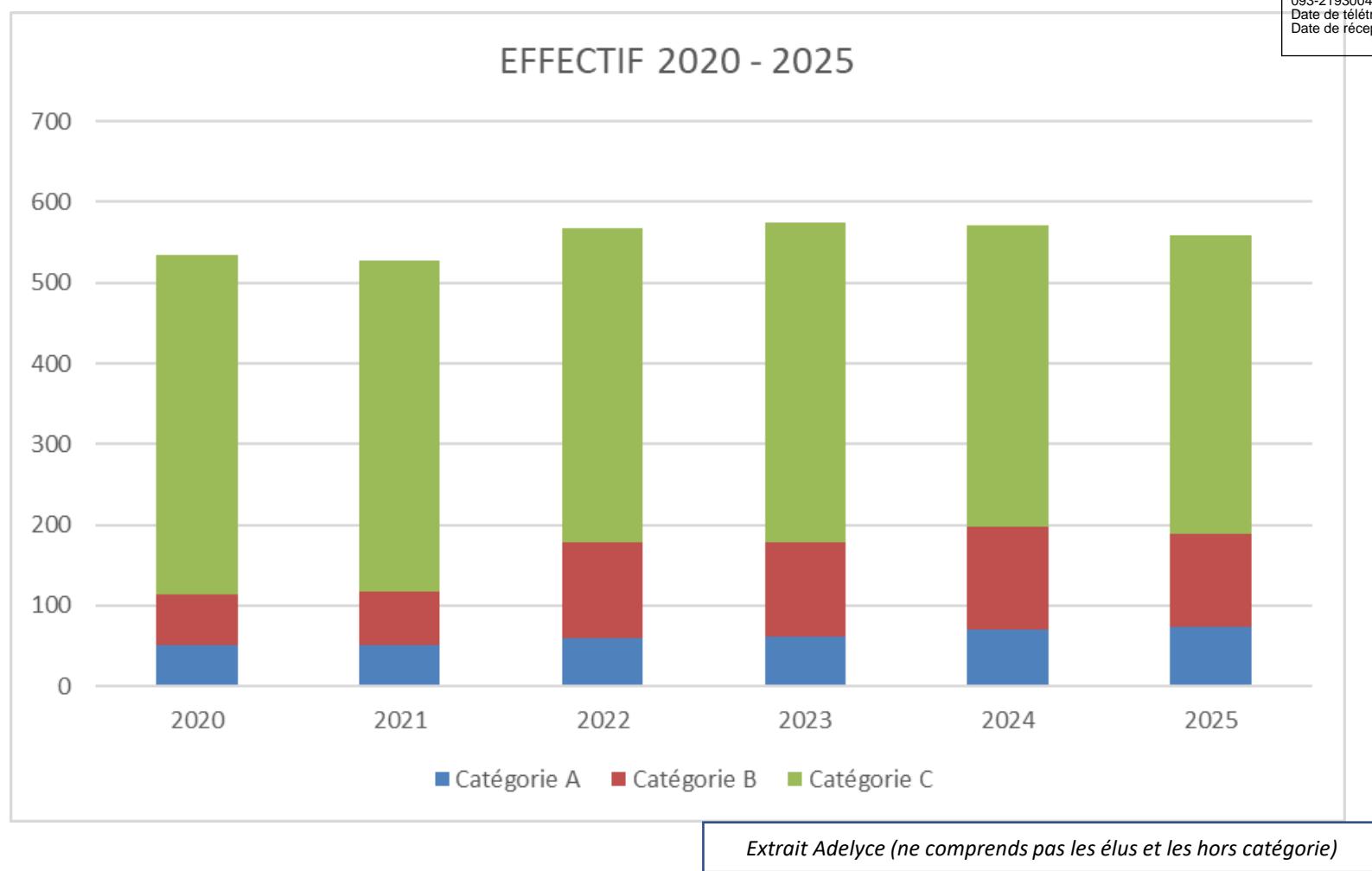
IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

Cette partie dédiée aux ressources humaines se structure de la manière suivante :

- Un point sur la structure des effectifs et des dépenses de personnel ;
- Des éléments autour de la durée effective du travail ;
- L'évolution de la masse salariale et les orientations stratégiques en matière de ressources humaines.

La structure des effectifs et des dépenses de personnel





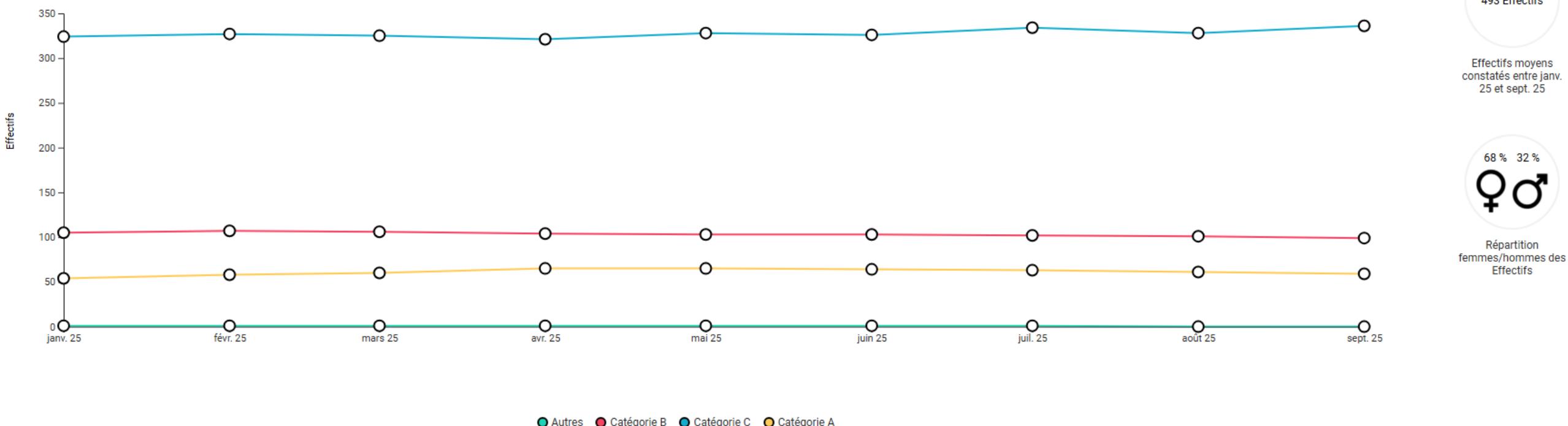
Effectif	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Catégorie A	51	51	59	61	70	74
Catégorie B	62	66	119	118	127	115
Catégorie C	421	411	390	396	374	369
Totaux	535	529	568	575	572	558

Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

La structure des effectifs et des dépenses de personnel

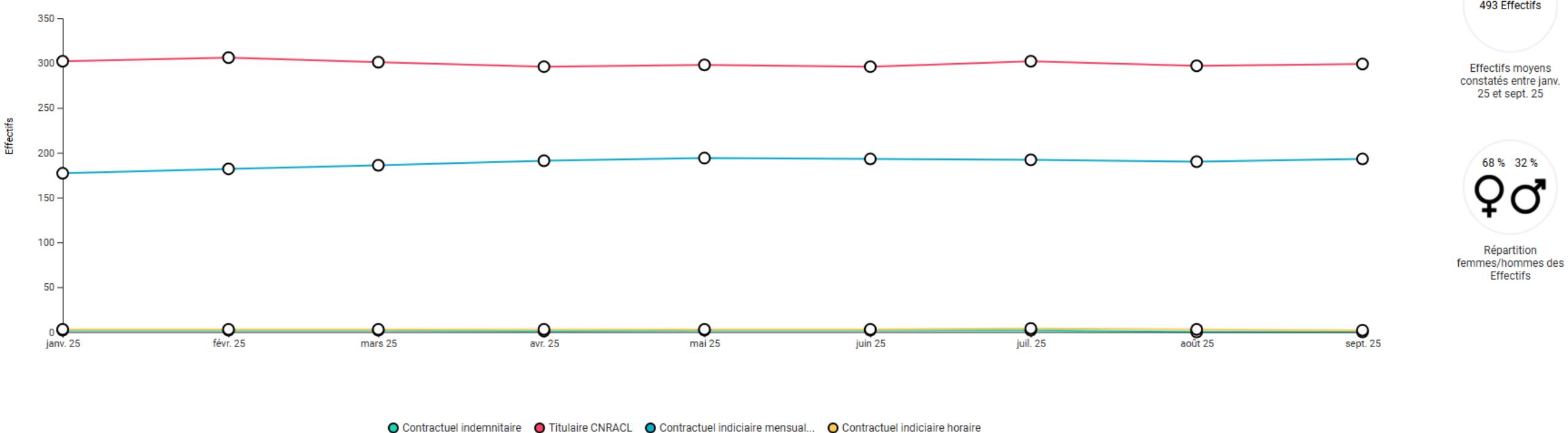
Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Par
catégorie

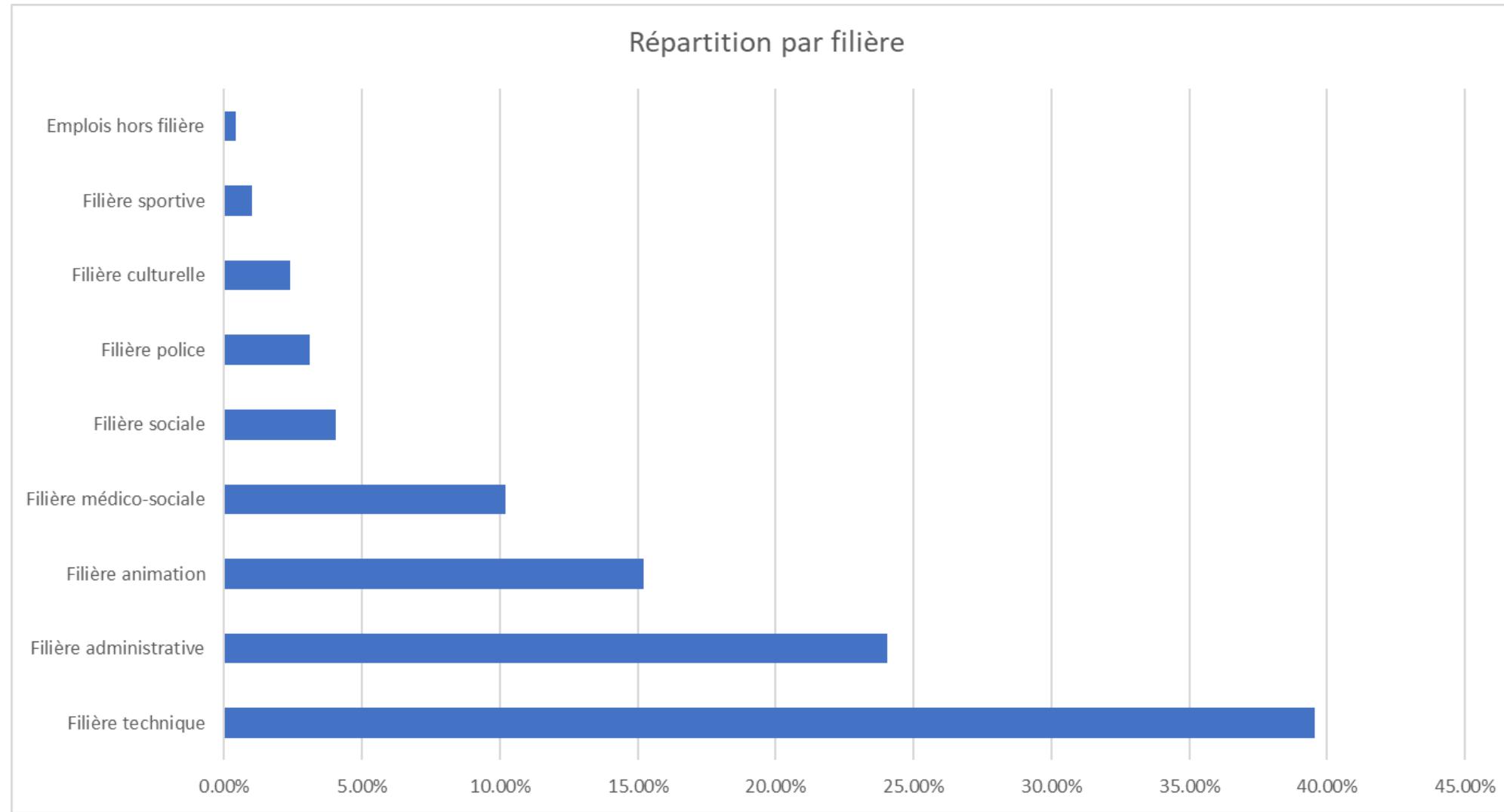


La structure des effectifs et des dépenses de personnel

Par type d'emploi

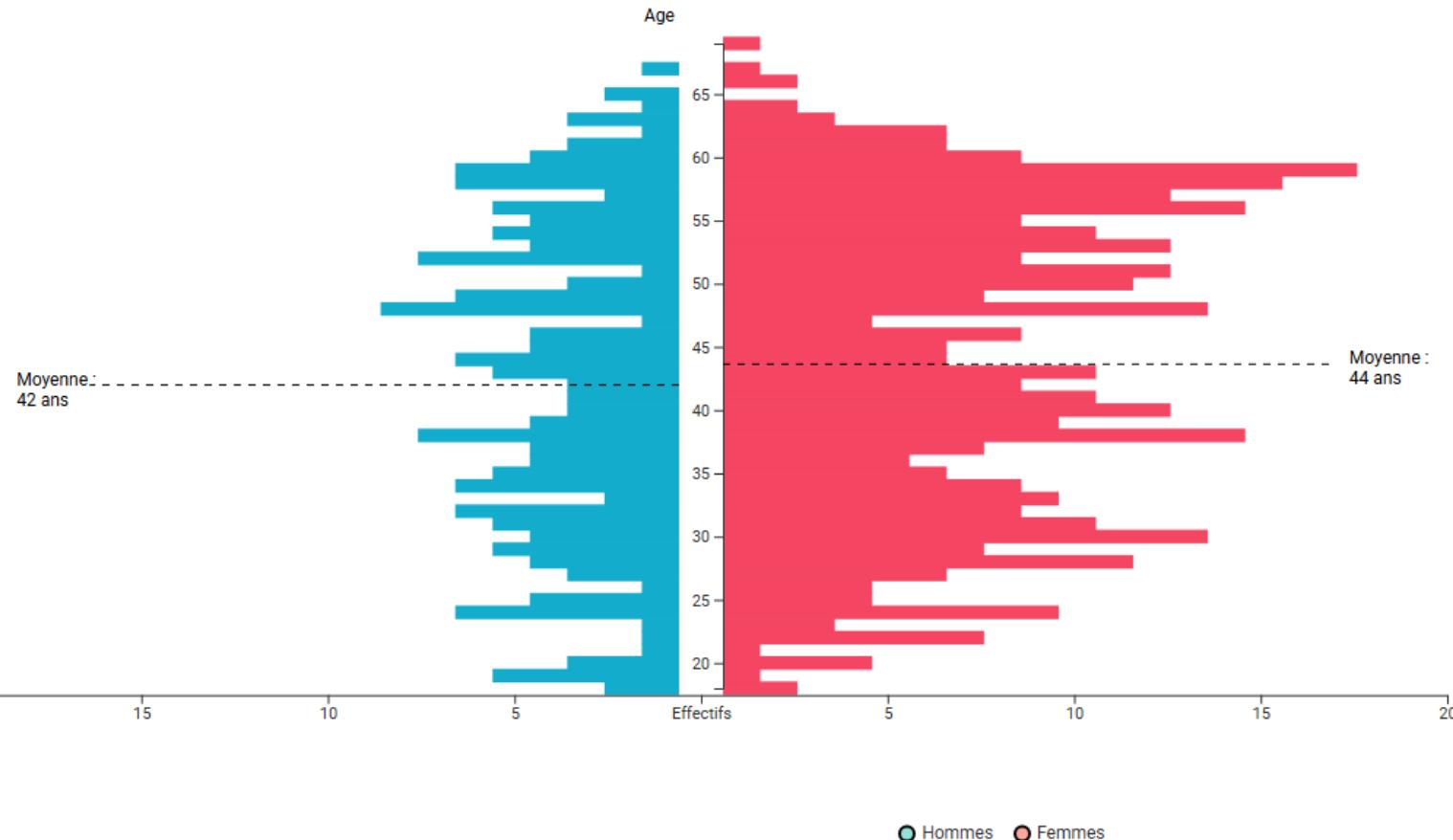


La structure des effectifs et des dépenses de personnel



La structure des effectifs et des dépenses de personnel

Par âge



137

43 Ans

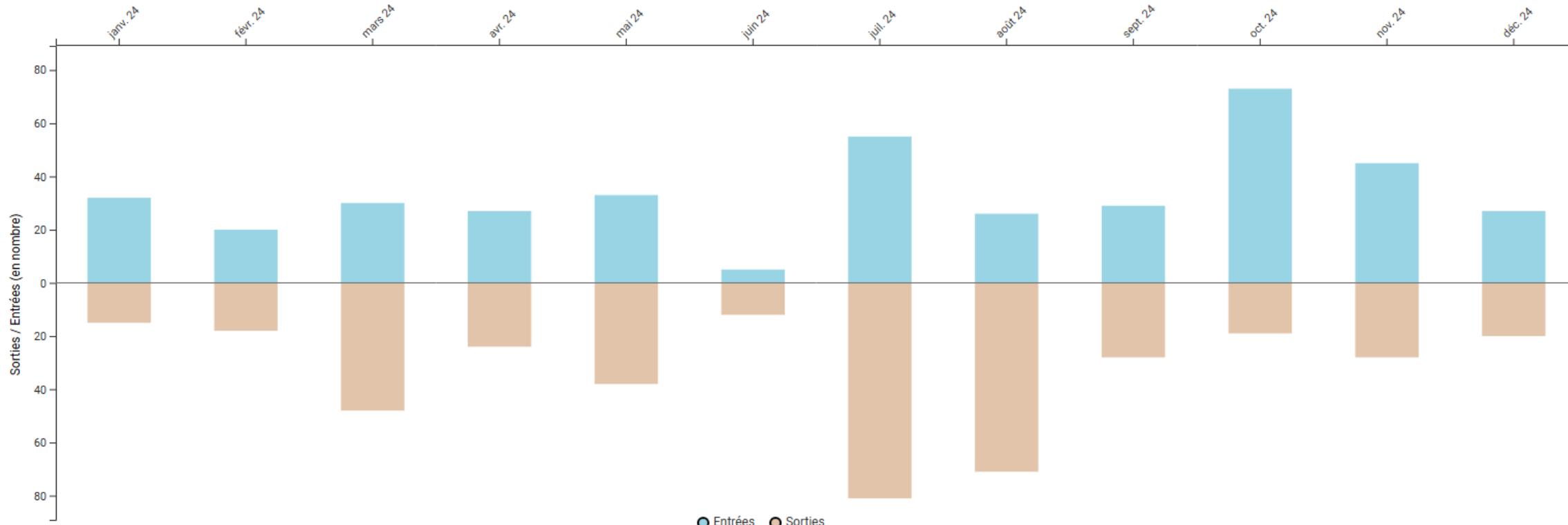
Age moyen constaté
entre janv. 25 et sept.
25

-1 An(s)

Evolution de l'âge
moyen par rapport à la
période de janv. 24 à
sept. 24

La structure des effectifs et des dépenses de personnel

Par entrées/sorties 2024



66,56 %

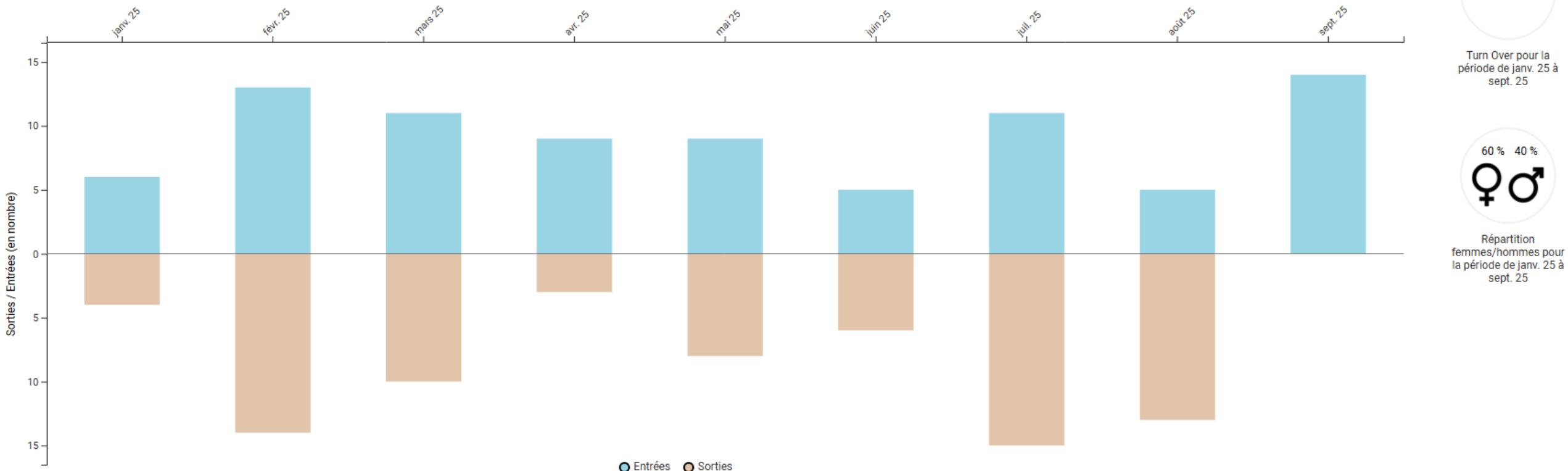
Turn Over pour la période de janv. 24 à déc. 24

69 % 31 %

Répartition femmes/hommes pour la période de janv. 24 à déc. 24

La structure des effectifs et des dépenses de personnel

Par entrées/sorties 2025



La durée effective de travail



La ville de Montfermeil respecte le temps de travail annuel de 1 607 heures, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2021, et précisé dans celle du 31 mars 2022.

Une délibération du 11 juillet 2025 a organisé et aménagé le temps de travail des agents et a permis d'approuver le règlement relatif à l'aménagement du temps de travail en vigueur à compter du 9 juillet 2025.

La durée de référence du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine et le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

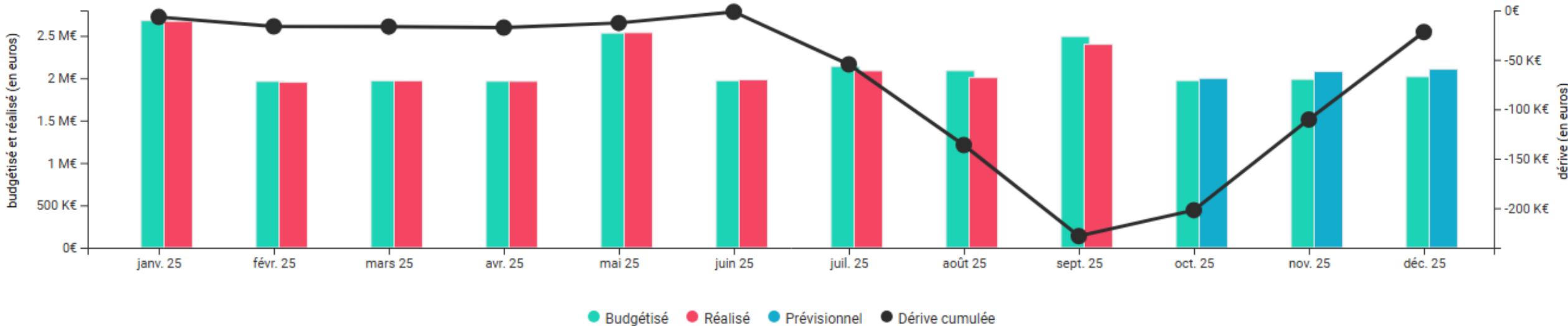
Le décompte du temps de travail s'établit sur la base de 1607 heures effectives dont 7 heures au titre de la journée de solidarité.

L'évolution de la masse salariale



L'évolution de la masse salariale

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025



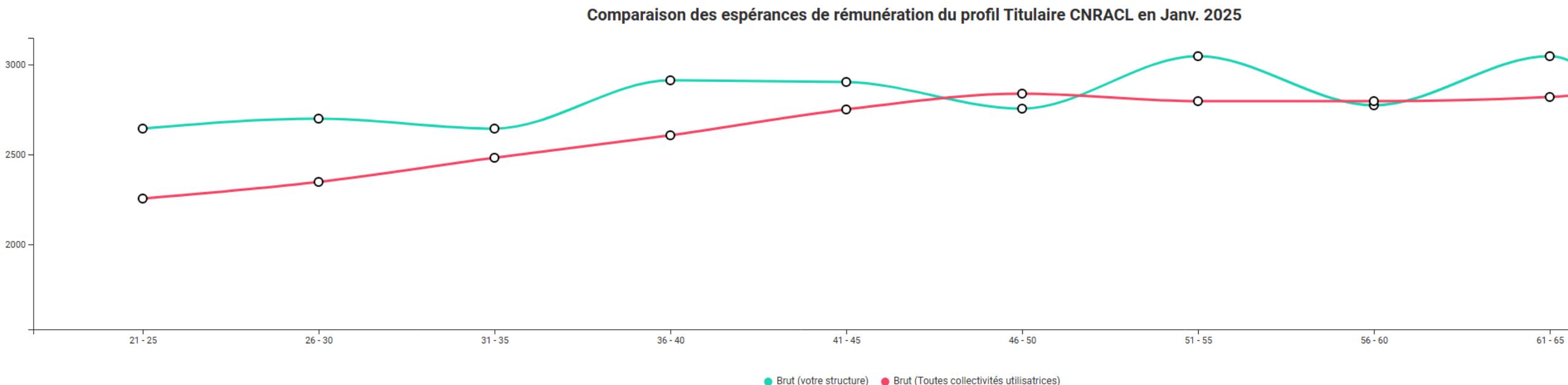
● Budgétisé ● Réalisé ● Prévisionnel ● Dérive cumulée

Type	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Moyenne
Budget voté	2 678 898	1 961 954	1 970 187	1 963 798	2 532 128	1 970 744	2 139 917	2 088 147	2 491 753	1 971 960	1 986 578	2 017 857	25 773 920	2 147 827
Réalisé ou Prévisionnel	2 672 152	1 952 565	1 969 915	1 962 866	2 536 715	1 982 030	2 086 735	2 006 521	2 399 758	1 998 140	2 078 344	2 106 298	25 752 039	2 146 003
Dérive cumulée	-6 746	-16 135	-16 407	-17 339	-12 751	-1 466	-54 648	-136 274	-228 269	-202 088	-110 322	-21 881	-21 881	-1 823

L'évolution de la masse salariale

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Rémunération en fonction des âges entre Montfermeil et les communes équivalentes - Titulaires

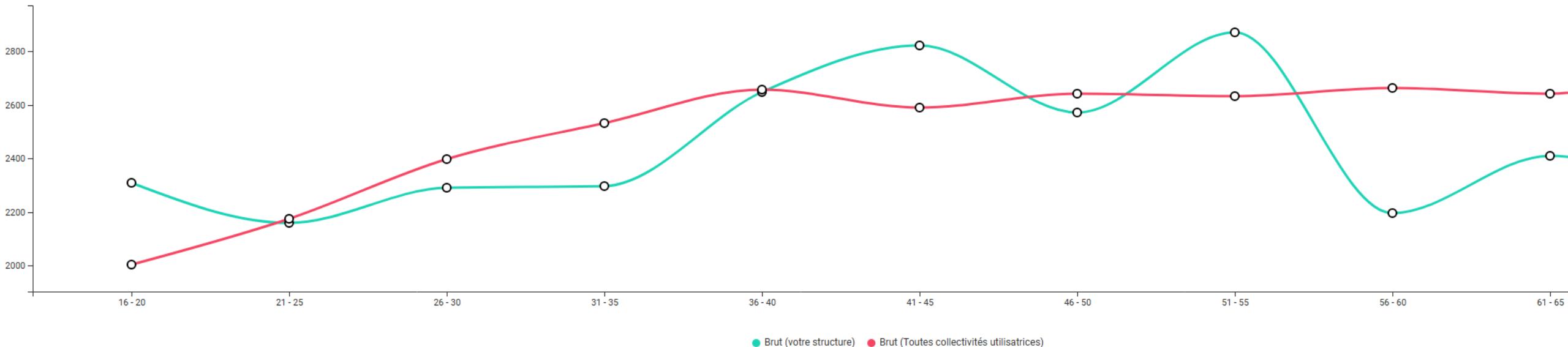


L'évolution de la masse salariale

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Rémunération en fonction des âges entre Montfermeil et les communes équivalentes – Contractuels indiciaires

Comparaison des espérances de rémunération du profil Contractuel indiciaire mensualisé en Janv. 2025



L'évolution de la masse salariale

La masse salariale des collectivités évolue selon plusieurs facteurs :

Facteurs contraignants ou exogènes :

- Eléments obligatoires de rémunération (traitement, indemnité de résidence, nouvelle bonification indiciaire, supplément familial de traitement)
- Evolutions réglementaires (indice minimal, valeur du point, mesures catégorielles, taux de charges)
- Glissement Vieillesse Technicité

Facteurs endogènes :

- Créations de postes et nouveaux services
- Heures supplémentaires et astreintes
- Valorisations de fonctions

L'évolution de la masse salariale

Les heures supplémentaires, effectuées au-delà du temps normal de travail, ont évolué de façon significative depuis quelques années, de par l'augmentation des besoins des services, mais également suite à divers évènements tels que les élections européennes et législatives.

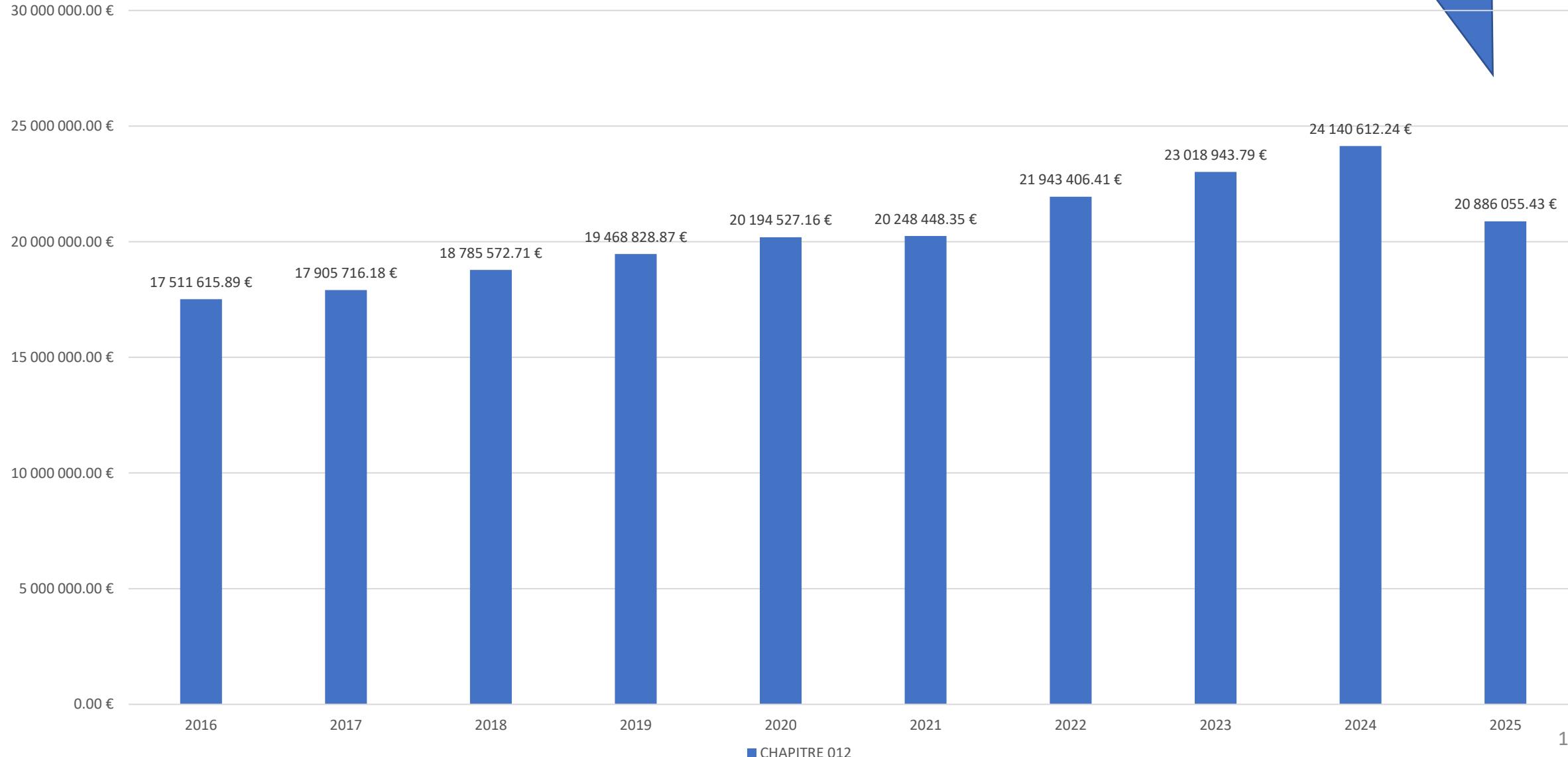
Les heures supplémentaires rémunérées étant calculées sur les indices de rémunération des agents, les revalorisations indiciaires entraînent donc une augmentation de leur coût pour la collectivité.

En 2024, la tenue des bureaux de vote et l'organisation des 2 scrutins ont coûté 90 749 €.

Pour 2026, les élections municipales devraient coûter plus de 62 000 €.

Montant arrêté au 31 octobre 2025

L'évolution de la masse salariale



L'évolution de la masse salariale

GLISSEMENT VIEILLESSE TECHNICITE : masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents à effectif constant.

Population concernée :

- Titulaires et contractuels indiciaires.
- Présents en continu sur une période de 24 mois.

GVT indiciaire : évolution constatée des indices moyens majorés

GVT rémunération brute : évolution constatée des rémunérations brutes

GVT rémunération permanente : évolution constatée des rémunérations permanentes (TI, IR, NBI, SFT)

L'évolution de la masse salariale

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

GVT		2020	2021	2022	2023	2024	10_2025
Indiciaire	Fonctionnaires	1.94%	2.38%	1.91%	2.37%	2.94%	1.97%
	Contractuels indiciaires	0.55%	1.49%	2.60%	3.33%	2.96%	2.51%
Rémunération brute	Fonctionnaires	2.62%	3.70%	4.91%	4.23%	4.58%	2.51%
	Contractuels indiciaires	0.19%	2.74%	4.47%	5.76%	5.24%	1.93%
Rémunération permanente	Fonctionnaires	2.24%	2.03%	2.58%	4.60%	3.62%	1.84%
	Contractuels indiciaires	0.56%	1.10%	3.14%	5.81%	3.78%	1.42%

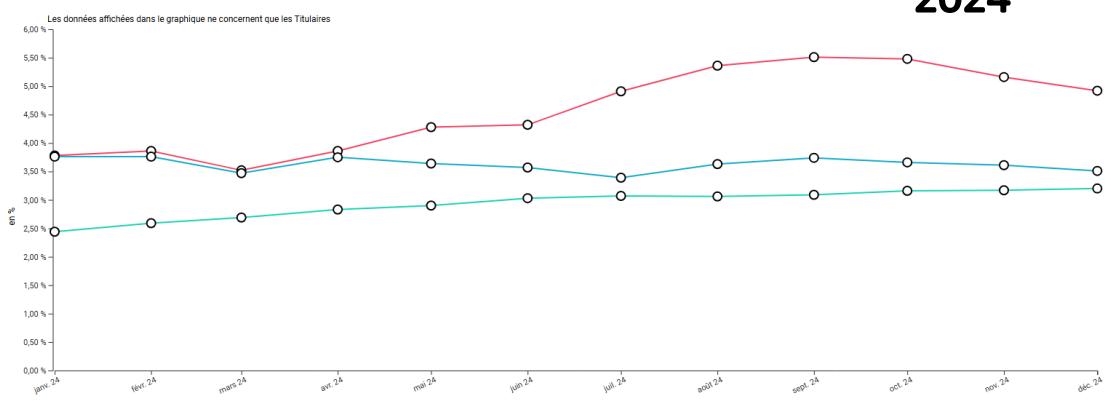
L'évolution de la masse salariale – Evolution du GVT titulaires

2023



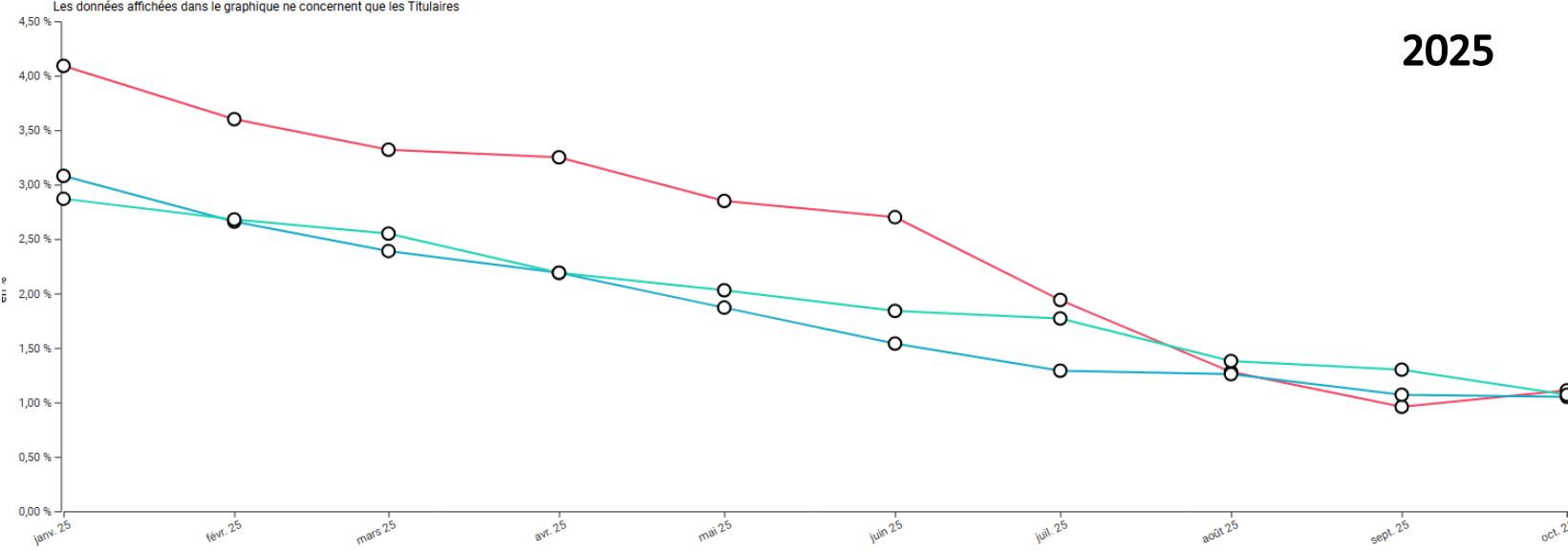
2,58 %
GVT Indiciaire moyen entre janv. 23 et déc. 23
♀ ♂
GVT Indice moyen femmes/hommes

2024



2,94 %
GVT Indiciaire moyen entre janv. 24 et déc. 24
♀ ♂
GVT Indice moyen femmes/hommes

Les données affichées dans le graphique ne concernent que les Titulaires



2025

1,97 %
GVT Indiciaire moyen entre janv. 25 et oct. 25
♀ ♂
GVT Indice moyen femmes/hommes

L'évolution de la masse salariale

Une augmentation réglementaire de la masse salariale

LES NOMBREUSES MESURES RÉGLEMENTAIRES DE CES DERNIÈRES ANNÉES ONT UN IMPACT IMPORTANT SUR L'AUGMENTATION STRUCTURELLE DE LA MASSE SALARIALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

En effet, le seul indice minimal de la fonction publique a augmenté de plus de 18% entre le 1^{er} février 2017 et le 1^{er} janvier 2024.

- 01/01/22 Reclassement indiciaire catégories C, indice minimal 343, gratification d'ancienneté, passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture, indemnité inflation (517 224 € en totalité pour 2022)
- 01/05/22 Indice minimal 352
- 01/07/22 Augmentation point d'indice de 3,5 % (302 006 € en 2022)
- 01/09/22 Revalorisation des catégories B (5 230 € en 2022)
- 01/07/23 Augmentation point d'indice de 1,5 % (136 936 € en 2023)
- 01/07/23 Revalorisation bas de grille indiciaire pour les catégories B et C (58 584 € en 2023)
- 01/01/24 Revalorisation de 5 points d'indice pour tous les agents (203 354 € en 2024)
- 01/01/25 Participation obligatoire à la protection sociale complémentaire prévoyance
- 01/01/25 Hausse cotisation patronale CNRACL de 4% estimée à 310 110 €
- 01/01/25 Fin d'exonération de 1% de la cotisation patronale URSSAF maladie titulaire : 77 527 €

L'évolution de la masse salariale

Evolutions de carrière	2023	2024
Avancements d'échelon	145	136
Avancements de grade	31	22
Promotions internes favorables CIG	3	4

Les Avantages en nature, cet avantage est estimé de façon forfaitaire et donne lieu à cotisation salariale et imposable pour les agents bénéficiaires, mais sans charges de personnel pour la collectivité.

Pour l'année 2025 :

- 23 agents ont bénéficié d'un avantage en nature logement, logés par nécessité de service, pour un montant global de 57 665,16 €.
- 1 agent a bénéficié d'un avantage en nature véhicule, pour un montant global de 2 819,68 €.

L'évolution de la masse salariale

Nouvelles mesures réglementaires 2026

- Hausse cotisation patronale CNRACL de 3% estimée à 225 000 €.
- Extension de la protection sociale complémentaire santé aux agents de catégorie A (+ 5 000 € inscrits).

L'évolution de la masse salariale

Dernières réorganisations des services

- Culture : poursuite du développement des enseignements culturels ; création de la Direction des Grands Evènements
- Direction Patrimoine Bâti : création de la régie Chauffage et du service Exploitation ; extension des chargés d'opération bâtiment
- Recrutement d'un nouveau chargé de mission PEDT
- Rattachement de l'accueil du Forum Senghor au PRE
- Rattachement de la médiation au service Jeunesse
- Modification de l'organisation Direction Générale
- Nouvelle organisation de la Police Municipale
- Nouvelle organisation de la Direction de la Communication
- Relance de l'accompagnement scolaire
- Centre Social Agora : élargissement du périmètre d'intervention

Et des réflexions organisationnelles qui se poursuivent au CCAS, au sein de la fonction administrative et financière des services techniques et dans le domaine sportif.

L'évolution de la masse salariale

Modernisation des services

- Règlements intérieurs Informatique, Police Municipale, Véhicules professionnels, cycles de travail
- Ouverture de l'Ecole de Formation interne
- Poursuite de la dématérialisation des procédures
- Etablissement du tableau des emplois

V. Stratégie financière

1. Objectifs financiers de la Collectivité



V. Stratégie financière

1. Objectifs de la collectivité

➤ Disposer d'une situation financière pérenne et soutenable

A l'aune des éclairages présentés précédemment, l'objectif de préservation de la santé financière de la Ville garde tout son sens.

La stratégie financière de la ville se fonde sur 4 piliers :

Maximiser le recours aux financements externes pour diminuer le reste à charge communal

Disposer d'une épargne brute suffisante permettant d'assurer le financement des investissements

Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 ans pour pouvoir continuer à mobiliser de la dette

Mener une gestion de trésorerie fine et saisir les opportunités en matière de gestion de dette

2. Orientations budgétaires pour 2026



Face à un contexte budgétaire contraint, la collectivité a demandé aux services de réduire de 20 % leurs charges à caractère général, afin de maîtriser l'évolution des dépenses sans altérer la qualité de l'action publique.

Cette mesure, destinée à préserver les marges de manœuvre nécessaires pour financer les projets futurs, n'a cependant pu s'appliquer uniformément à l'ensemble des services, certaines charges s'avérant incompressibles. Le pilotage des dépenses de fonctionnement reste par ailleurs un enjeu majeur, notamment au regard de l'évolution naturelle de la masse salariale et des concours financiers externes sur lesquels la collectivité n'a la maîtrise (FCCT, BSPP...). Enfin les concours financiers de l'Etat diminuent de façon plus que conséquente qu'anticipé.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2026

A-Dépenses de fonctionnement

- ▷ Flux financiers vers l'EPT GPGE (chapitre 65)

La détermination du FCCT pour 2026 se fonde (hors évolution de périmètre) sur les éléments suivants :

FCCT SOCLE									
	Quote-part	Socle 2022	Evolution bases fiscales 2023	Evolution bases fiscales 2024	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Evolution bases 2026	Montant 2026
Part qui suit l'évolution des bases	0.7012	2 840 325.00 €	7.10%	3.90%	2 133 042.04 €	2 216 230.68 €	2 253 906.60 €	1%	2 276 445.67 €
Part qui ne suit pas l'évolution des bases	0.2988	2 840 325.00 €	0.00%	0	848 689.11 €	848 689.11 €	848 689.11 €		848 689.11 €
				TOTAL	2 981 731.15 €	3 064 919.79 €	3 102 595.71 €		3 125 134.78 €

FCCT COMPETENCES									
Compétences 2022	Evolution bases 2023	Evolution bases 2024	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025				Montant 2026
76 334.00 €	7.10%	3.90%	81 753.71 €	84 942.11 €	86 386.12 €			1%	87 249.99 €

FCCT NOUVELLES COMPETENCES									
lect	Evolution bases 2023	Evolution bases 2024	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025				Montant 2026
54 640.00 €	7.10%	3.90%	29 259.72 €	48 641.36 €	61 835.33 €			1%	62 453.68 €

	2023	2024	2025	2026
TOTAL	3 092 744.58 €	3 198 503.26 €	3 250 817.16 €	3 274 838.44 €

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2026

A-Dépenses de fonctionnement

► Dépenses de personnel

La prévision en matière de dépenses de personnel sera de 25.6 M€, la réalisation de masse salariale pour l'exercice 2025 se situant à 24,9 M€. Cette prévision tiendra compte des recrutements passés et à venir, l'évolution de la carrière des agents municipaux (avancement d'échelons) ainsi que de l'évolution du taux de la CNRACL à nouveau sur l'exercice 2026 : + 225k€. Est également valorisé le coût de l'organisation des élections municipales.

► Subventions

L'estimation du montant de la C.L.E.C.T. pour 2026 est de 3.3 M€ et intègre la revalorisation des bases fiscales (+1%) qui s'applique au montant de F.C.C.T. La contribution à la B. S. P. P. est prévue à concurrence de 700K€. Les subventions d'équilibres au CCAS et au PRE sont estimées respectivement à 722 k€ et 72 K€. **La contribution au SIVU CMRD est prévue à concurrence de 2.5 M€ (70k€) et tient compte de l'inflation sur ce marché conséquent.**

► Autres dépenses de fonctionnement

La prévision budgétaire des charges à caractère général de 12.5 M€ s'inscrira en recul par rapport au budget précédent (-681 k€). La contribution au SIVU CMRD est prévue à concurrence de 2.5 M€ (70k€) et tient compte de l'inflation sur ce marché conséquent.

Par mesure de précaution, le budget relatif aux fluides est envisagé au même niveau qu'au BP 2025. En effet, de part la mécanique des estimatifs, les facturations de fluides n'impactent les baisses de consommation qu'après plusieurs mois réels. Par ailleurs, le coût de la molécule du gaz a diminué mais les taxes poursuivent leurs évolutions.

A noter que les ajustements de provisions pour risques ne sont pas valorisés à ce stade et le seront sur une prochaine étape budgétaire.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2026

B-Recettes de fonctionnement

► Concours de l'Etat

K€	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	3 424	3 433	3 429	3 460	3 460
Dotation de Solidarité Urbaine	5 134	5 258	5 467	5 703	5 817
DNP	711	689	651	615	576
Attribution FSRIF	2 363	2 258	2 036	1 941	1 735
TOTAL	11 632	11 638	11 583	11 720	11 588

La commune prévoit les dotations de l'Etat pour le budget 2026 en légère diminution principalement du fait de la réforme du potentiel financier.

Par mesure de prudence, le fond d'investissement des territoires (ex DETR, DPV, DSIL) qui sera notifiée en 2026 ne fait pas l'objet d'une inscription budgétaire.

► Fiscalité directe locale

La fiscalité devrait évoluer sous l'impulsion des bases d'imposition des locaux d'habitation qui est fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre N-2 à novembre N-1 (l'article 1518 bis du code général des impôts). Cette revalorisation est estimée à 1% ce qui devrait contribuer à augmenter les recettes de l'ordre de 272 K€. La recette attendue est de 29.3 M€.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2026

C-Orientations envisagées en matière de programmation pluri annuelle des investissements

Ces opérations conduisent à une planification prévisionnelle des dépenses de la manière suivante :

PROGRAMM E	LIBELLE OPERATION	MONTANT DE L'AUTORISATIO N DE PROGRAMME (AP)	Montants des Crédits de paiement CP			
			Réalisé	2025	2026	2027
BATIMENT	TOTAL	16 373 135.41 €	1 051 949.55 €	3 852 025.73 €	4 201 836.13 €	5 853 724.00 €
VOIRIE	TOTAL	14 383 000.00 €	2 943 897.76 €	3 046 764.07 €	7 799 738.17 €	592 600.00 €
	TOTAL DES OPERATIONS	30 756 135.41 €	3 995 847.31 €	6 898 789.80 €	12 001 574.30 €	6 446 324.00 €
						1 413 600.00 €

D'autres opérations pluriannuelles pourront intégrer ce dispositif selon l'avancée des réflexions sur les chantiers à mener et les opportunités de financement.

Les **recettes d'investissement** prévues au budget primitif concernent essentiellement le FCTVA (1.6M€) et la taxe d'aménagement (150K€). Les subventions d'investissement relatives à des opérations d'équipement lancées seront reportées au titre de la clôture annuelle des comptes de l'exercice 2025 et ne font donc pas l'objet d'une inscription au budget primitif.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2026

C-Orientations envisagées en matière de programmation pluri annuelle des investissements

En synthèse, les opérations qui s'inscrivent dans une autorisation de programme sont les suivantes :

Programme projets



V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2026

C-Orientations envisagées en matière de programmation pluri annuelle des investissements

Les principales opérations prévues au budget primitif en section d'investissement sont les suivantes :

- le démarrage des travaux de rénovation de la rue Daniel Perdrigé, de la rue des Moulins, du carrefour Mésanges/Clos Roger,
- La finalisation des travaux de réfection des toitures du centre de loisirs Hergé-Moulinsart,
- La finalisation des travaux d'extension de l'école maternelle Paul Eluard,
- la création d'une salle de musculation au sein du complexe sportif Henri Vidal,
- le réaménagement de la Halle des Coudreaux
- L'aménagement du square 32 rue Paul Bert (square nouveau),
- Les travaux de sécurisation et de rénovation thermique de l'Hôtel de ville,
- Le démarrage des travaux l'opération du tiers lieu numérique,
- Le projet de rénovation lourde de la trésorerie,
- Les travaux de confort d'été de la salle de danse,
- Le construction du bâtiment d'exploitation de la ferme urbaine,
- L'aménagement du parc de la Villa Simon,
- Travaux de mise aux normes du centre équestre,
- La réalisation d'une partie des travaux relatifs aux pistes cyclables
- Une première tranche de sécurisation de la fibre par la réalisation de deux boucles fibres

Ces inscriptions seront revues et ajustées lors du budget supplémentaire en fonction de l'avancement physique des opérations.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2026

D-Equilibre du budget primitif

L'équilibre du budget primitif en section de fonctionnement est le suivant :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 698 471.27 €	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	195 150.00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 632 000.00 €	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	470 000.00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 000.00 €	70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 991 498.03 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 676 036.12 €	73 - IMPOTS ET TAXES	5 159 385.74 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 600 000.00 €	731 - FISCALITE LOCALES	29 240 273.38 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 946 336.88 €	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 353 037.12 €
66 - CHARGES FINANCIERES	401 000.00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	584 500.00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000.00 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	- €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	- €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
Total	52 993 844.27 €		52 993 844.27 €

Le taux d'épargne brut relatif à cette budget de fonctionnement serait de 14.86%.

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2026

D-Equilibre du budget primitif

L'équilibre du budget primitif en section d'investissement est le suivant :

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	470 000.00 €	001 - RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	- €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	525 000.00 €	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 676 036.12 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 600 000.00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	3 301 074.98 €	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	525 000.00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	845 730.00 €	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 650 000.00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	- €	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 904 738.13 €	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	11 937 474.19 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	675 000.00 €	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 000.00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 000.00 €	45412 - TRAVAUX EXECUTÉS D'OFFICE RECETTES	200 000.00 €
45411 - TRAVAUX EXECUTÉS D'OFFICE DEPENSES	200 000.00 €		
DEPENSES DES APCP - CREDITS DE PAIEMENT 2026 CHAP 20	539 980.13 €	RECETTES DES APCP - CREDITS DE PAIEMENT 2026 CHAP 13	4 334 607.10 €
DEPENSES DES APCP - CREDITS DE PAIEMENT 2026 CHAP 23	11 461 594.17 €		
Total	27 923 117.41 €		27 923 117.41 €

TOTAL DES DEPENSES EN APCP - CREDITS DE PAIEMENT 2026 | 12 001 574.30 €

Au regard des éléments de contexte évoqués ci-dessus, et compte tenu des hypothèses de travail présentées, l'équilibre du budget serait assuré par un virement de section de 5,67 M€. L'emprunt d'équilibre avant reprise des résultats après le vote du compte administratif 2025 serait donc de 11.9 M€ nonobstant pour le limiter bien davantage, la notification de toutes les subventions demandées et en cours d'instruction.

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

3. Orientations budgétaires pour 2026

- budget annexe parking souterrain



V. Stratégie financière

3. Budget annexe relatif au parking souterrain

Par délibération du 23/11/2023, la commune a acté de la création d'un budget annexe relatif au parking souterrain. Les derniers travaux permettant son ouverture sont en voie de finalisation. Par ailleurs, l'ouverture physique est intervenue en octobre 2025. **Le caractère récent de son ouverture ne permet pas d'avoir le recul suffisant pour modifier les prévisions budgétaires initiales. L'ensemble des prévisions budgétaires seront donc précisées dans le cadre du vote du budget supplémentaire de l'exercice 2026.**

Les prévisions budgétaires par chapitre (qui restent à consolider) sont les suivantes :

Le chapitre 011- Charges à caractère général intègrera (54K€ HT) :

-les frais relatifs au nettoyage du parking, les frais relatifs au système billettique, les fluides, les vérifications techniques annuelles, contrats de maintenance et de réparation, les fournitures, les taxes ...

Le Chapitre 70-Produits des services (54K€ HT) et des domaines comportera :

-les recettes relatives au stationnement et abonnements. A noter que la collectivité a minoré volontairement la fréquentation attendue pour ne pas conduire à une surestimation des recettes sur une première année d'exercice.

Le parking souterrain sera mis à disposition du budget annexe par le biais d'un compte de liaison (comptes 181*). Au regard de l'imputation comptable définitive de l'équipement (21318), il n'est pas attendu d'amortissements de l'équipement en tant que tel.

VI. Annexe portant sur le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune



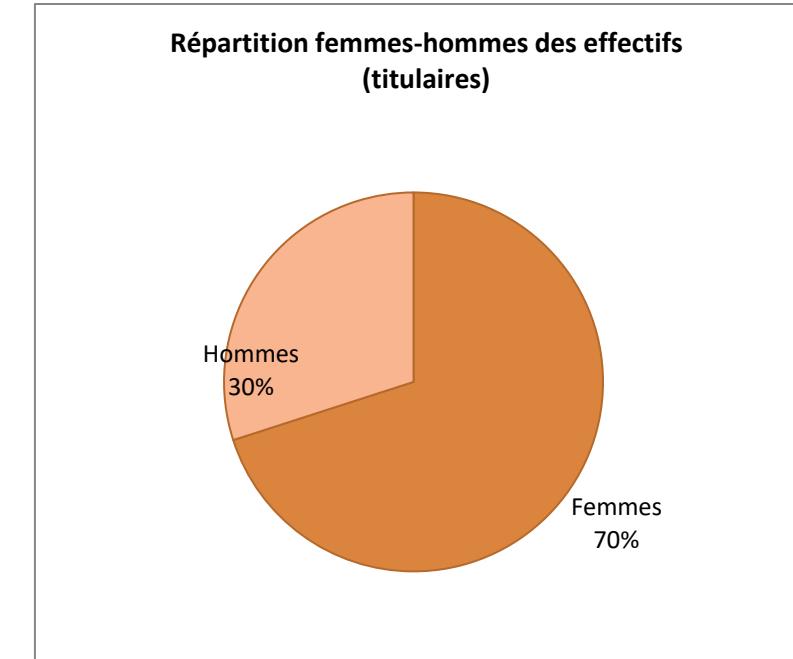
L'article L2311-1-2 du CGCT dispose que dans les communes de plus de 20000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Part des femmes et des hommes par filière : Une forte féminisation de l'effectif, pour les titulaires, avec 70 % d'agents féminins au sein de la collectivité.

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	69	3	72
filière technique	53	60	113
filière animation	23	11	34
filière culturelle	7	1	8
filière sociale	17	0	17
filière médico-sociale	36	0	36
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	0	1	1
filière police municipale	3	13	16
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	208	89	297

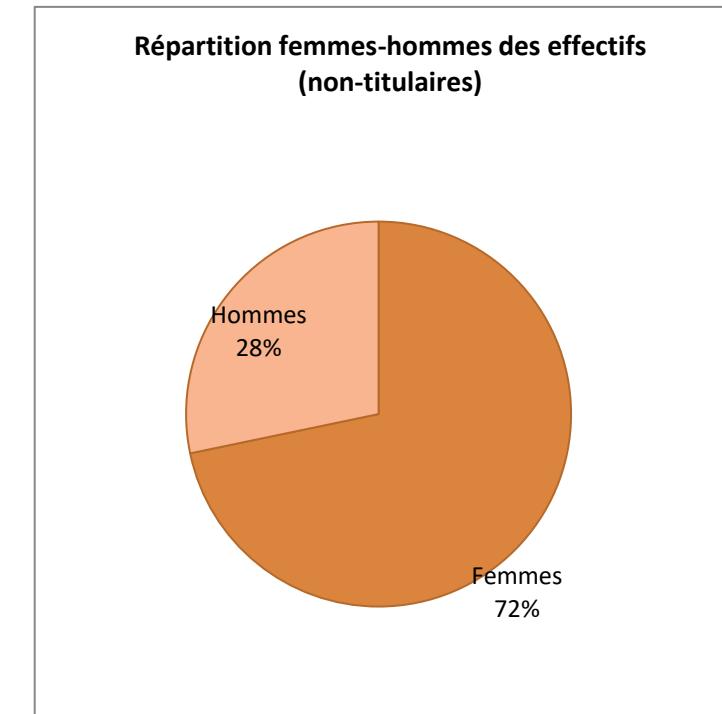


VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Part des femmes et des hommes par filière : Une forte féminisation de l'effectif, pour les contractuels sur emplois permanents, avec 72 % d'agents féminins au sein de la collectivité.

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	29	14	43
filière technique	61	25	86
filière animation	29	11	40
filière culturelle	1	2	3
filière sociale	2	0	2
filière médico-sociale	14	0	14
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	1	2	3
filière police municipale	0	0	0
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	137	54	191



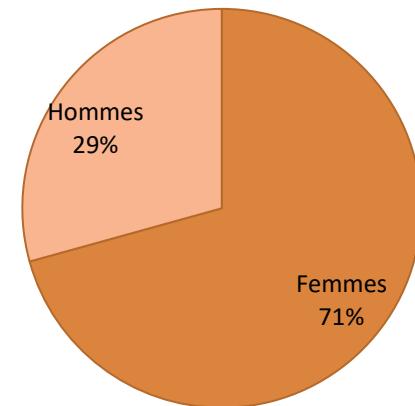
VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Part des femmes et des hommes par filière : Une forte féminisation de l'effectif, tant pour les titulaires que pour les contractuels sur emplois permanents, avec 71 % d'agents féminins au sein de la collectivité :

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	98	17	115	85%	15%
technique	114	85	199	57%	43%
animation	52	22	74	70%	30%
culturelle	8	3	11	73%	27%
sociale	19	0	19	100%	0%
médico-sociale	50	0	50	100%	0%
médico-technique	0	0	0	0%	0%
sportive	1	3	4	25%	75%
police municipale	3	13	16	19%	81%
incendie secours	0	0	0	0%	0%
TOTAL	345	143	488	71%	29%

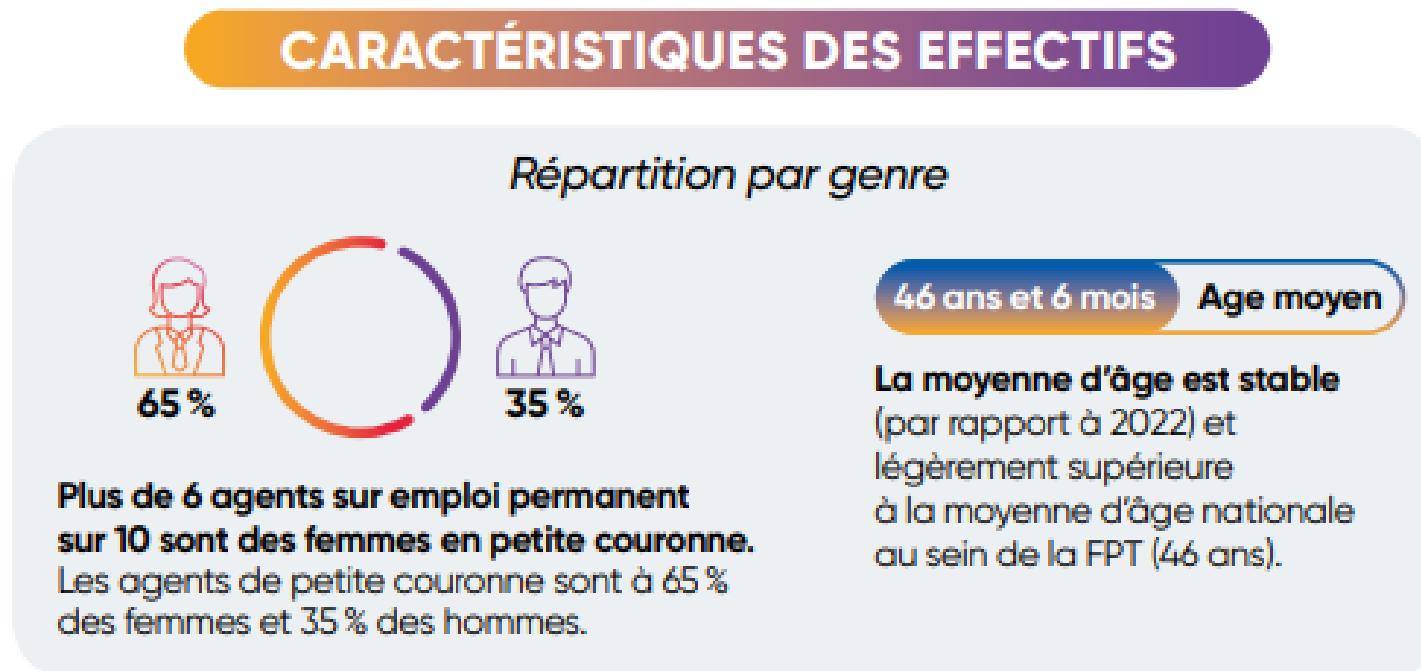
Répartition femmes-hommes des effectifs
(titulaires et non-titulaires)



VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Une féminisation qui correspond à la répartition au sein de la petite couronne, et supérieur du niveau national :



Plus de 6 agents sur emploi permanent sur 10 sont des femmes en petite couronne

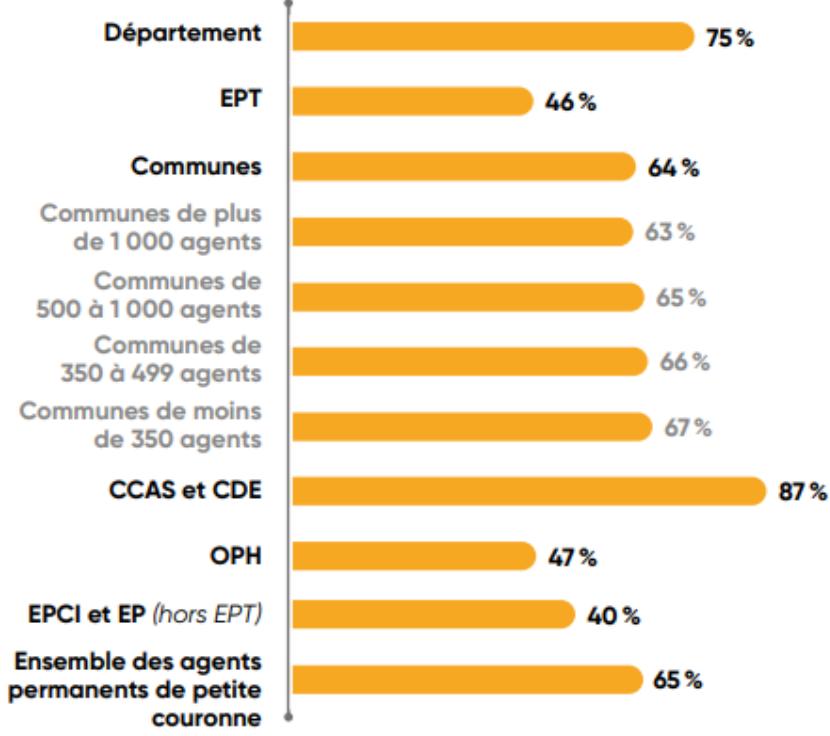
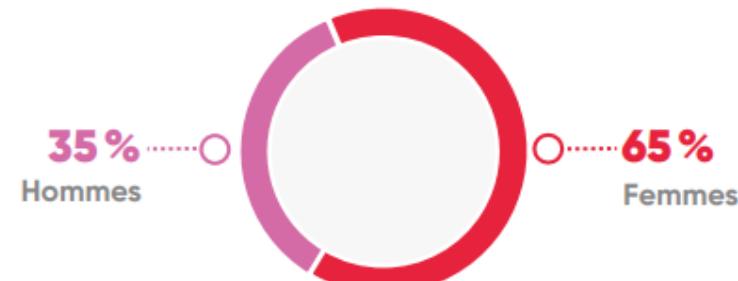
Les agents de la petite couronne sont à **65 % des femmes** et à 35 % des hommes. Cette part varie selon le type de collectivités et s'explique par leurs missions et les métiers qui les composent. Ce taux de féminisation est stable et dépasse de 4 points celui de l'ensemble de la fonction publique territoriale (61%)⁴, reflétant ainsi la spécificité des métiers de la petite couronne.

Ainsi, les CCAS-CDE sont les collectivités où la part des femmes est la plus élevée (87 %). Les métiers exercés appartiennent au secteur médico-social, traditionnellement très féminisé. Le taux de féminisation au sein des départements, chefs de file de l'action sociale, atteint également un niveau élevé (75 %).

Le taux de féminisation des communes de 350 à 499 agents mais aussi des communes de moins de 350 agents sont supérieurs à la moyenne (respectivement 66 % et 67 %). La forte proportion des métiers très féminisés dans les petites collectivités, tels qu'agent territorial spécialisé des écoles maternelles ou agent d'entretien, peut expliquer les différences de taux de féminisation avec les plus grandes communes. Avec 46 % des femmes, les EPT comptent une plus grande part d'hommes parmi ses agents, en lien avec la présence de nombreux métiers techniques à dominante masculine.

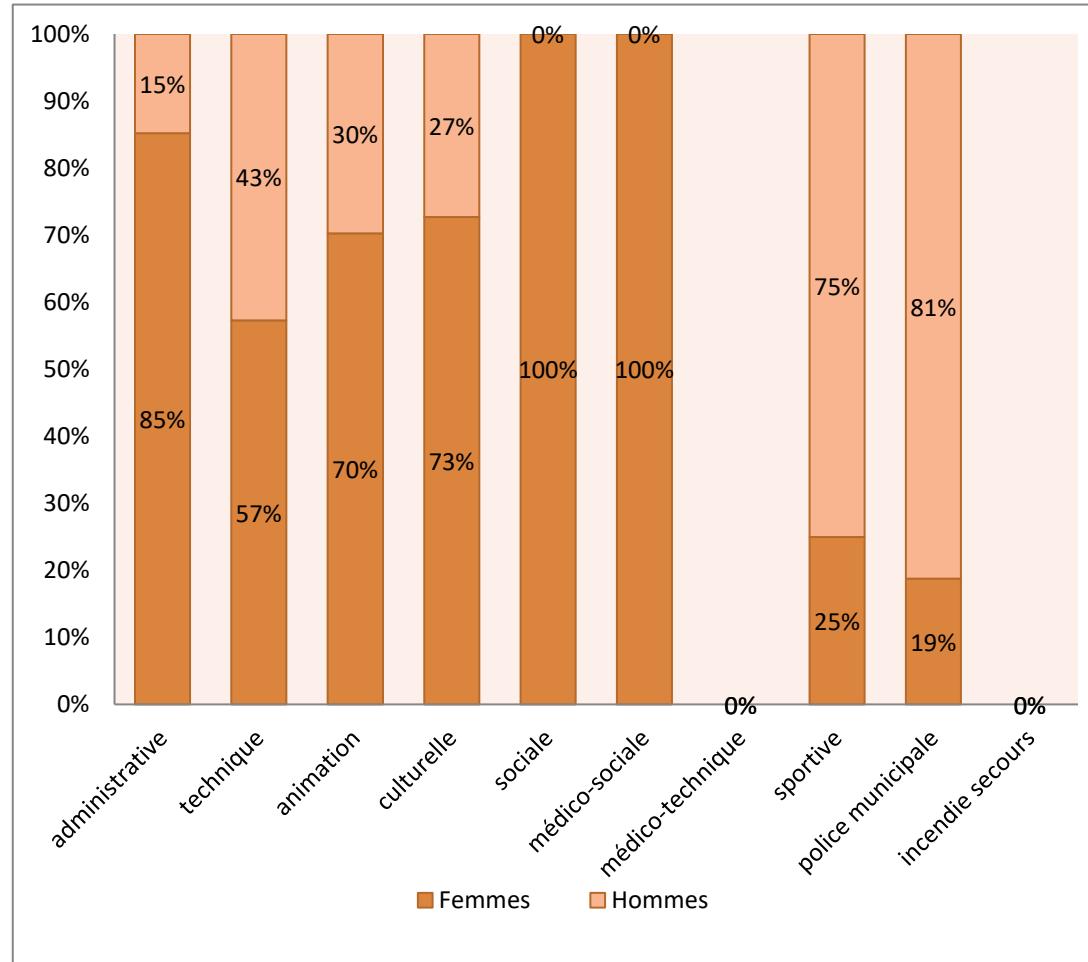
Répartition des agents permanents par genre

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20251126-ADEL2025_11_203-DE
Date de transfert : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025



VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune



▷ Répartition par filière

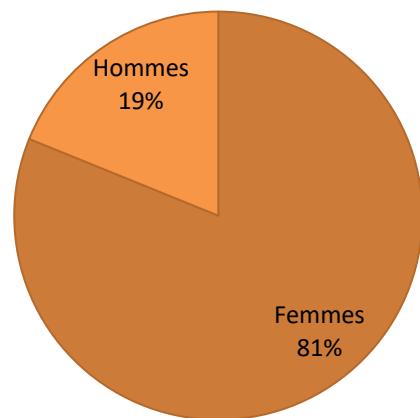
VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

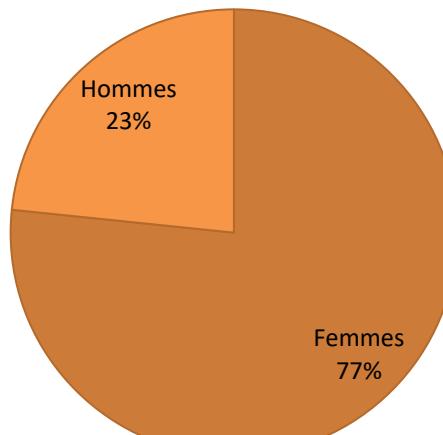
▷ Répartition par catégories

	Femmes	Hommes
cat A	43	10
cat B	82	25
cat C	209	124

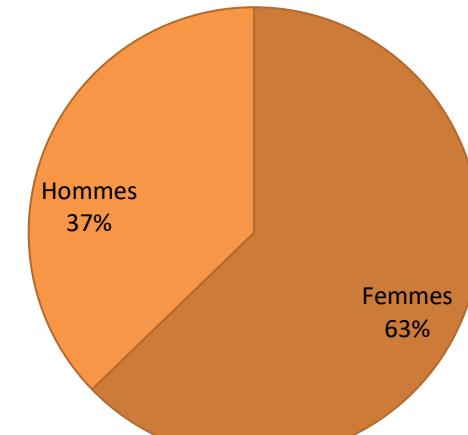
Catégorie A



Catégorie B



Catégorie C

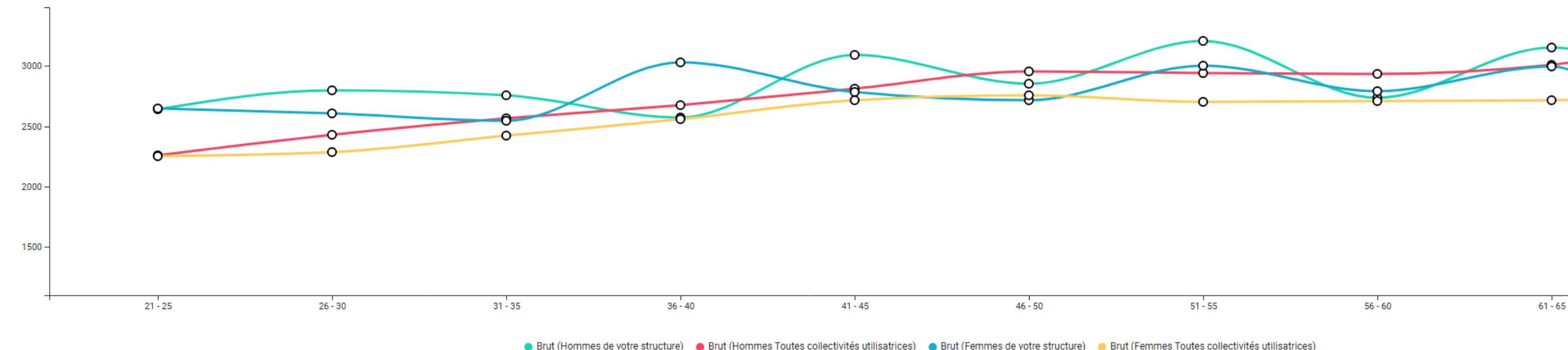


VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Comparaison des rémunérations Femmes / Hommes du profil Titulaire CNRACL en janvier 2025 Montfermeil et autres communes équivalentes

Comparaison des espérances de rémunération Femmes / Hommes du profil Titulaire CNRACL en Janv. 2025

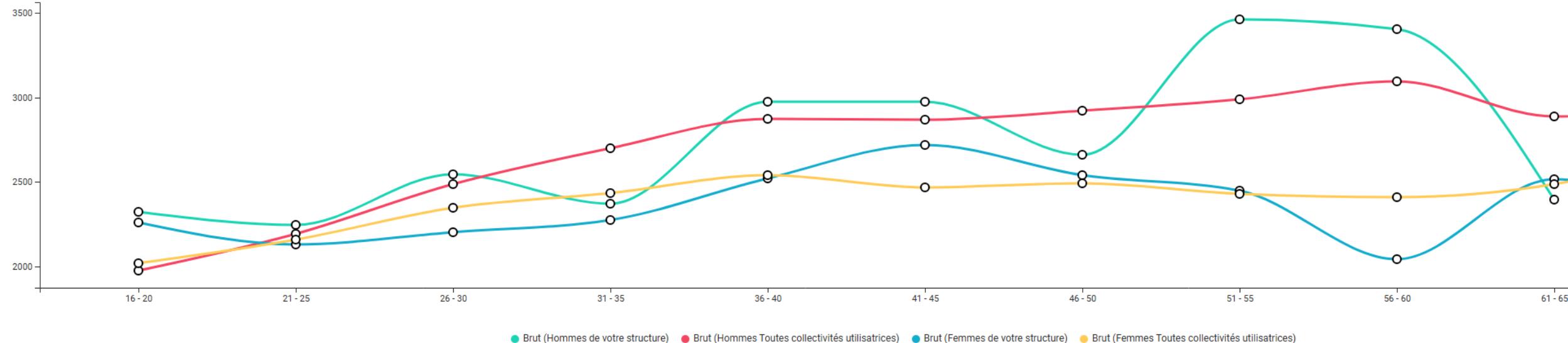


VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Comparaison des rémunérations Femmes / Hommes du profil Contractuel indiciaire mensualisé en janvier 2025 Montfermeil et autres communes équivalentes

Comparaison des espérances de rémunération Femmes / Hommes du profil Contractuel indiciaire mensualisé en Janv. 2025



2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes relatif aux politiques publiques



L'article L2311-1-2 du CGCT dispose que dans les communes de plus de 20000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

Une des priorités de la politique de la ville est de privilégier la mixité homme, femme et enfants dans toutes les actions proposées

Les actions indiquées ci-après illustrent la volonté municipale en matière de mixité, ces dernières sont détaillées dans les pages qui suivent :

ACTIONS	2022		2023		2024	
	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
Cours de Français (portage EPT-DEFI)	123	5	126	4	122	7
Parenthèse famille	300	80	280	30	450	235
Actions convivialité	613	495	782	342	823	331
Chantiers Éducatifs	0	12	4	14	6	21
Programmation Violences Faites aux femmes	940 femmes -260 hommes		242	25	423	27

Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

Une des priorités de la politique de la ville est de privilégier la mixité homme, femme et enfants dans toutes les actions proposées

Cours de français : A travers l'apprentissage du français, il s'agit de donner les bases pour permettre aux stagiaires d'avoir une autonomie dans la vie quotidienne et d'impulser une ouverture d'esprit vers la société française. Les horaires sont adaptés plus particulièrement au rythme des mères de famille et de leurs obligations familiales.

Parenthèse famille : Proposer une semaine d'actions aux familles montfermeilloises afin de renforcer les liens entre les professionnels et les parents, d'offrir des temps de jeux parents-enfants, de valoriser les savoirs des professionnels du territoire mais aussi des espaces d'informations sur diverses thématiques.

Actions convivialité : Les actions de « convivialité » vise à permettre aux habitants de se rencontrer, de se connaître, de participer à l'amélioration de leur cadre de vie et ainsi valoriser leur lieu de vie et développer du lien social et de la cohésion sociale sur le quartier prioritaire.

Chantiers éducatifs : Cette action répond aux besoins de formation, de découverte du monde du travail, d'inscription dans les dispositifs d'aide à l'accès à l'emploi pour des jeunes (18-25 ans), de sensibilisation au cadre de vie, de tisser du lien avec des enfants, tout en réalisant une action d'utilité locale.

Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

Programmation autour des violences faites aux femmes 2025 :

- Semaine des droits des femmes du 3 au 7 mars : Programmation d'une semaine (témoignages de femmes inspirantes, et ciné-débat)
- Lancement du cinquième magazine LE MAG'VIOLENCES intitulé « les limites» publié à 12 500 exemplaires dans toutes boîtes aux lettres. Mise à disposition gratuites des maquettes pour toutes les collectivités souhaitant dupliquer l'initiative (3 duplications effectives, 10 en cours)
- Actions de sensibilisation envers les publics – 3 théâtres Forum avec la troupe Ivolve à l'occasion des rencontres des femmes du monde : collégiens, stagiaires des cours de français et ASL
- Création de groupe de paroles mensuels pour les femmes (6 sur 2025)
- Lancement de groupe de travail multi-partenariaux autour de la prostitution des mineurs (4 sur 2025)
- Proposition d'ateliers de sensibilisation sur la prostitution des mineurs (6 sur 2025), certain en partenariat avec les Perri'Elles

Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

Mixité homme, femme sur les actions de la Ruche Numérique

ACTIONS	2022		2023		2024	
	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
Adhésions ruche numérique	96	25	115	36	285	88
Médiations numériques	68	12	79	23	380	120
Formations numériques	93	17	95	14	75	10
Action de prévention/sensibilisation numérique (E-sport)	0	0	8	122		

Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Actions en matière de politiques éducatives 2024

Accompagnements scolaires :

Fille : 85

Garçon : 101

DEMOS :

Fille : 10

Garçon : 4

CMEJ :

Fille : 20

Garçon : 9

2 Séjours Enfance :

Fille : 17

Garçon : 21

Portes ouvertes/soirées :

Femme : 255

Homme : 159

Accueil périscolaire:

Fille : 656

Garçon : 701

Accueil extrascolaire :

Fille : 621

Garçon : 655

Projets transversaux (culture) :

Fille : 32

Garçon : 19

Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Les actions ci-dessous illustrent le bilan en matière de mixité dans les actions consacrées aux politiques sportives

	Nombre	Femme	Homme
E.M.I. S	47	25	22
Gymnastique SENIORS	34	26	8
Stages sportifs	126	39	87

Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Actions en matière de politiques culturelles 2024

Création

Femmes : 239

Hommes : 47

Ciné-débat

Femmes : 75

Hommes : 175

Annexe portant sur le rapport égalité femmes/homme concernant l'urbanisme

Développement urbain :

2021 : 389 femmes et 488 hommes

2022 : 202 femmes et 259 hommes

2023 : 153 femmes et 263 hommes

2024 : 175 femmes et 277 hommes

2025 : 123 femmes et 264 hommes et 83 couples

Déclaration d'intention d'aliéner : RDV service : 145 femmes et 155 hommes

Performance Habitat : 180 femmes et 36 hommes

RDV service 2025 : 145 femmes et 155 hommes

Demande d'autorisation d'urbanisme:

2021 : 31 femmes et 130 hommes

2022 : 39 femmes et 135 hommes

2023 : 48 femmes et 112 hommes

2023 : 50 femmes et 116 hommes

2025 : 54 femmes et 179 hommes et 83 couples + 44 personnes morales

Permis de louer :

2021 : 55 femmes et 179 hommes

2022 : 138 femmes et 221 hommes

2023 : 63 femmes et 139 hommes

2024 : 75 femmes et 168 hommes

2025 : 180 femmes et 36 hommes

